9.0 PÊCHES COMMERCIALES, RÉCRÉATIVES ET AUTOCHTONES

Les pêches commerciales, récréatives et autochtones ont joué un rôle important dans l'économie du Labrador et ont contribué à définir une grande partie du caractère de la province. La pêche reste une composante essentielle de l'économie de Terre-Neuve-et-Labrador.

Ce chapitre présente une mise à jour du rapport d'EES original (SEM, 2008) au sujet des activités de pêche commerciale dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Il comprend également des renseignements sur les activités de pêche récréative et autochtone qui se déroulent actuellement dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Ce chapitre se concentre sur la description des activités de pêche qui ont eu lieu depuis la préparation du rapport d'EES original, y compris les renseignements sur les débarquements, la répartition géographique des activités de pêche, la saisonnalité et les engins et méthodes utilisés pour les activités de récolte. Étant donné que la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador comprend une partie du milieu marin qui s'étend à l'extérieur de la zone d'exclusion économique de 200 milles marins, les activités internationales de récolte commerciale sont incluses dans le présent chapitre.

Les activités de pêche autochtone, y compris la récolte en vertu d'un permis de pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) et en vertu de permis de pêche commerciale communautaire, sont également abordées dans cette section. Le savoir autochtone a été incorporé directement dans les parties applicables aux pêches commerciales en plus des renseignements tirés des activités de participation des parties prenantes avec les pêcheurs commerciaux. Pour de nombreuses parties de la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, le savoir autochtone en matière de répartition de différentes espèces est vaste; cependant, il peut y avoir un biais géographique des observations vers les zones plus peuplées de la côte quant à la concentration de la chasse et des déplacements des membres des communautés. Par conséquent, on ne devrait pas déduire qu'un manque de données cartographiées équivaut à l'absence d'espèces. De plus, le savoir autochtone inclus dans cette mise à jour de l'EES ne représente pas toutes les utilisations des terres ou les connaissances détenues par les groupes autochtones en ce qui concerne la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador.

9.1 ENTITÉS ADMINISTRATIVES ET SOURCES D'INFORMATIONS CLÉS

9.1.1 Organismes de réglementation

Deux organismes de réglementation régissent les activités de pêche commerciale dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone d'exclusion économique de 200 milles marins. Le gouvernement du Canada (par l'entremise du MPO) exerce sa compétence sur les espèces de poissons commerciales à l'intérieur de la zone d'exclusion économique de 200 milles marins du Canada et sur toutes les espèces sédentaires qui se trouvent sur l'étendue du

plateau continental du Canada. Le MPO utilise un système de quotas et de permis pour la majorité des espèces pêchées dans les eaux de T.-N.-L., selon lequel un total autorisé des captures (TAC) est fixé pour une espèce, puis des permis sont délivrés en conséquence. Ces permis sont délivrés à la fois par division et par subdivision de l'OPANO ainsi que par zone de gestion des espèces individuelles (p. ex. zone de pêche de la crevette [ZPC], zone de gestion du crabe [ZGC]).

En dehors de la zone d'exclusion économique, les activités de pêche commerciale de plusieurs espèces relèvent de l'OPANO, qui gère la conservation d'autres caractéristiques environnementales, comme les coraux et les éponges. L'OPANO fixera les TAC pour les espèces qui relèvent de sa compétence, puis émettra des quotas aux multiples nations membres (dont le Canada) qui prennent part aux activités de pêche internationale dans cette zone. Cela se produit dans la zone réglementée par l'OPANO, une zone d'environ 2 707 895 km² qui est adjacente aux zones d'exclusion économique du Groenland, du Canada, de la France (Saint-Pierre-et-Miquelon) et des États-Unis. La figure 9-1 illustre les eaux réglementées par le MPO et par l'OPANO par rapport à la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador.

Dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, il existe une portion d'eau le long de la côte du Labrador connue sous le nom de « la zone » qui englobe environ 48 690 km² d'océan, s'étendant jusqu'à la limite de la mer territoriale du Canada (SEM, 2008). La zone a été établie en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador en 2005. Un conseil de cogestion (Office Torngat mixte des pêches) nommé par le gouvernement du Canada, le gouvernement de T.-N.-L. et le gouvernement du Nunatsiavut est la principale entité chargée de faire des recommandations aux gouvernements sur la conservation et la gestion des espèces de poissons dans la zone. Le gouvernement du Nunatsiavut et le gouvernement du Canada conservent la responsabilité générale de la conservation et de la gestion des pêches dans la zone.

À l'intérieur de la zone, les Inuits du Labrador ont l'autorisation de récolter les espèces de poissons et de mammifères marins décrites dans leur permis à des fins ASR inuites. Si la conservation exige que la pêche par les Inuits soit limitée, les limites sont fixées par le ministre fédéral sur la base d'une recommandation du gouvernement du Nunatsiavut. Selon les termes de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, les Inuits doivent recevoir un pourcentage des permis de pêche commerciale nouveaux ou supplémentaires pour des espèces en particulier dans la zone et dans les eaux adjacentes. La Nation innue et le Conseil communautaire de NunatuKavut détiennent également des permis à des fins ASR et pêchent dans la zone (sections 9.4.2 et 9.4.3).

9.1.2 Sources de données

L'océan Atlantique nord-ouest est divisé en une série de divisions et de subdivisions de l'OPANO aux fins de la gestion des ressources halieutiques, qui sont elles-mêmes subdivisées en zones unitaires de l'OPANO. Les divisions de l'OPANO sont divisées en numéros de 0 à 6 (p. ex. division 2), la subdivision précise de l'OPANO est indiquée par une lettre après le numéro de la division (p. ex. 2G) et la zone unitaire est indiquée par une lettre minuscule (p. ex. 2 Gh). La zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador chevauche les subdivisions 2GHJ de l'OPANO et les zones unitaires qui y sont associées (Figure 9-1); les données relatives à ces régions servent à décrire les activités de pêche commerciale dans la zone. Il est à noter que de petites portions de la zone de mise

à jour de l'EES du plateau continental du Labrador chevauchent également de petites portions des zones 0B, 4R et 3K. Étant donné que la grande majorité de la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador chevauche les subdivisions 2GHJ, l'inclusion de toutes les données sur les prises pour les zones 0B, 4R et 3K donnerait des résultats qui ne sont pas très représentatifs de l'effort de pêche dans cette zone.

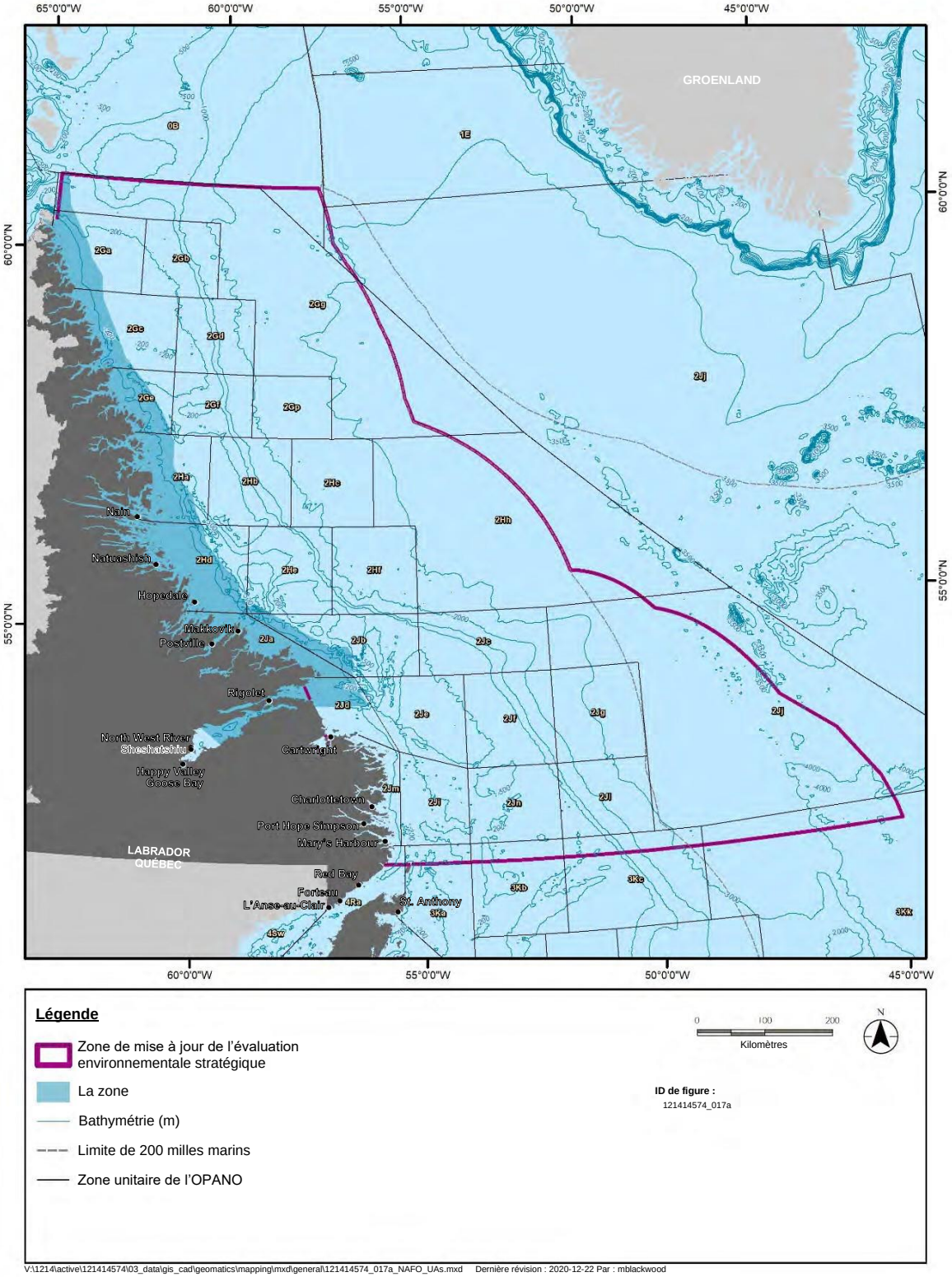

Figure 9-1 Zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador et divisions et zones unitaires associées de l'OPANO

L'analyse des activités de pêche commerciale nationale historiques et actuelles est effectuée

principalement à l'aide des données fournies par le MPO sur les débarquements de poissons commerciaux de 2007 à 2017 (l'année la plus récente disponible au moment de la rédaction). Il s'agit de données sur le nombre de débarquements, fournies en poids débarqué (kg) et en valeur au débarquement (dollars canadiens), et comprend également d'autres variables telles que le type d'engin et le mois de la récolte. Bien que ces débarquements soient décrits en kilogrammes, ils sont présentés en tonnes métriques aux fins de la présente mise à jour. La valeur au débarquement des pêches commerciales dans les données fournies par le MPO est décrite comme la prise « au quai » au moment de la vente. Par conséquent, elle ne représente pas les avantages économiques indirects ou induits, y compris les processus à valeur ajoutée pour les produits du poisson. Pour indiquer l'activité et l'abondance absolue ou relative, le poids récolté est considéré comme étant la mesure la plus utile pour la comparaison d'une année à l'autre. La valeur de la récolte peut varier chaque année en fonction des espèces, des prix négociés, des variations des taux de change et des conditions fluctuantes du marché.

En plus des ensembles de données sur le poids et la valeur des activités de récolte commerciale nationale, le MPO fournit également des ensembles de données géoréférencées qui servent à illustrer les lieux de pêche commerciale nationale de poissons dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Ces ensembles de données offrent une indication générale des activités de pêche pour des zones géographiques définies. Ces zones sont définies dans une série de cellules de grille de six milles marins sur quatre milles marins qui couvrent la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Pour cette mise à jour de l'EES, elle comprend les eaux qui se trouvent dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, jusqu'à la zone d'exclusion économique de 200 milles marins. Ces données géoréférencées sont utilisées pour tracer les lieux des récoltes passées et déterminer les zones où la pêche a lieu sur plusieurs années; elles comprennent des variables telles que les espèces, le type d'engin et le mois où la récolte a lieu. Dans le rapport d'EES original (SEM, 2008), ces données géoréférencées étaient basées sur l'emplacement indiqué dans les ensembles de données enregistrés dans le journal de pêche du navire, qui étaient rapportés par degré et par minute de latitude et de longitude. Par conséquent, la position où la récolte a eu lieu était précise à environ 0,9 km (0,5 mille marin) des coordonnées signalées. En 2010, le MPO a modifié les critères de présentation de rapports en quadrillant l'environnement extracôtier. Par conséquent, si la récolte a eu lieu dans une zone particulière de six milles marins sur quatre milles marins, il s'agirait de la zone mise en évidence. Par conséquent, le nouveau format des rapports est moins précis, mais il peut tout de même fournir une interprétation générale des activités de pêche commerciale dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador.

En dehors de la zone d'exclusion économique, les données sur les activités de récolte internationales ont été obtenues à l'aide des ensembles de données STATLANT 21A et 21B de l'OPANO. Ces ensembles de données présentent des renseignements sur les récoltes en tonnes et sont disponibles jusqu'en 2017. Ces informations portent sur les activités de récolte des navires canadiens et non canadiens qui pêchent activement à l'extérieur de la zone d'exclusion économique et à l'intérieur de la zone réglementée par l'OPANO.

Bien que les ensembles de données sur les pêches commerciales du MPO et de l'OPANO soient les principales sources utilisées pour décrire les activités de pêche commerciale à proximité du projet, d'autres sources supplémentaires ont été utilisées pour approfondir l'analyse de la pêche commerciale

dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve. Il s'agit notamment des plans de gestion des espèces du MPO, des rapports sur les quotas et l'état des stocks du MPO et de l'OPANO et d'autres rapports de recherche et études, comme ceux du Secrétariat canadien des avis scientifiques du MPO et ceux entrepris par l'Office Torngat mixte des pêches. Les informations sur les activités de pêche récréative dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador ont été obtenues à partir de documents du gouvernement provincial et de discussions avec les parties intéressées lors de séances de mobilisation. Les renseignements sur la pêche autochtone ont été obtenus à partir des renseignements publics disponibles et de l'intégration du savoir autochtone, le cas échéant.

Il faut souligner que la pêche est très dynamique et que les exploitants devront consulter les parties prenantes de la pêche pour obtenir des renseignements à jour dans leurs zones d'intérêt.

9.2 PÊCHE COMMERCIALE

9.2.1 Aperçu historique

La récolte de poissons commerciale à T.-N.-L. a été une activité économique et culturelle importante dans la province et continue de l'être. Depuis la fondation et la colonisation de T.-N.-L., la récolte de poissons s'est déroulée à différents niveaux au fil du temps. Historiquement, la plupart des pêches commerciales de poissons étaient axées sur les espèces de poissons de fond, comme la morue de l'Atlantique et la plie canadienne. Avec la chute de plusieurs stocks de poissons de fond en 1992, dont la morue de l'Atlantique, un moratoire sur la pêche à la morue, à la plie canadienne et à d'autres espèces de poissons de fond a été déclaré. Les moratoires sur la pêche de certaines de ces espèces demeurent et n'ont pas été levés. Les pêches actuellement pratiquées dans la zone de mise à jour de l'EES sont :

- le crabe des neiges (engin fixe);
- le turbot (engin fixe);
- le turbot (chalut mobile) — autres poissons de fond en tant que prises accessoires;
- la crevette (chalut mobile);
- la morue (combinaison d'engins et surtout près du rivage);
- les poissons pélagiques (hareng, maquereau) — près du rivage;
- le buccin, le pétoncle — dans les baies.

La figure 9-2 présente les changements survenus dans les activités de récolte commerciale à T.-N.-L. depuis la chute des stocks de poisson de fond.

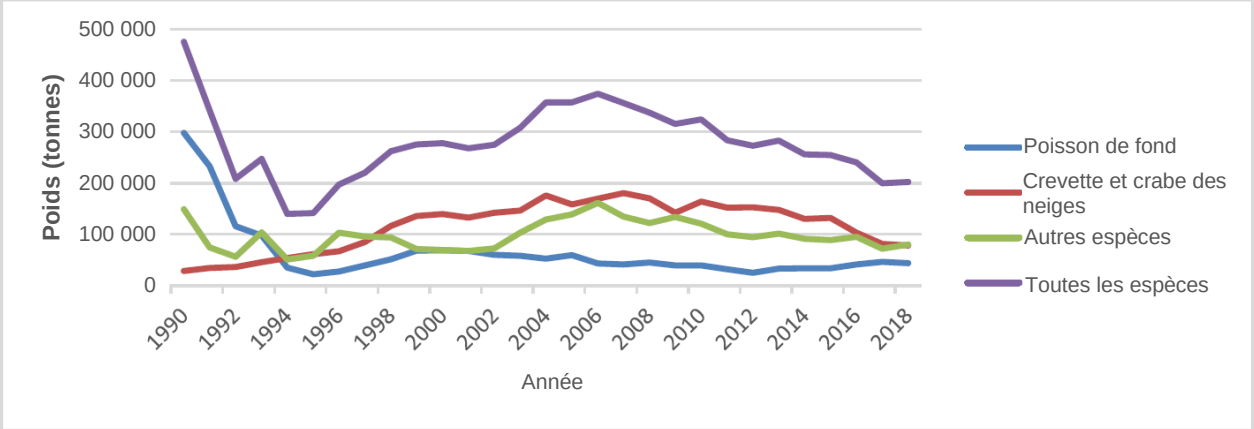

Source : MPO 2020a

Figure 9-2 Aperçu historique des activités de pêche commerciale à T.-N.-L. (1990 à 2018)

Comme le mentionnait le rapport d'EES original (SEM, 2008), avec la chute des stocks de poisson de fond, les pêches commerciales, y compris dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, ont changé, les mollusques et les crustacés comme la crevette nordique et le crabe des neiges devenant les principales espèces récoltées en mer. Les espèces de poissons de fond restent importantes et le flétan du Groenland (turbot) a été présenté comme étant une espèce commerciale importante par les pêcheurs du Labrador (SEM, 2008). La morue de l'Atlantique, le scorpénidé, le pétoncle, le saumon et l'omble chevalier ont également été reconnus comme étant des espèces d'importance locale.

9.2.2 Pêches nationales actuelles

Les pêches nationales actuelles sont gérées par le MPO, qui réglemente et surveille les activités de pêche commerciale pour les espèces relevant de la compétence du Canada, y compris les espèces sédentaires à l'extérieur de la zone d'exclusion économique de 200 milles marins. Les renseignements sur la pêche commerciale pour les divisions 2GHJ de l'OPANO de 2011 à 2017 sont présentés ci-dessous. Ces données étaient les plus récentes disponibles au moment de la rédaction. En raison des politiques du MPO sur la protection des renseignements personnels et la confidentialité, une grande partie des informations sur la pêche commerciale concernant le poids et la valeur des débarquements de certaines espèces n'a pas été divulguée afin de protéger l'identité des pêcheurs individuels et de leurs entreprises. Par conséquent, une grande partie des données disponibles concerne les principales pêches pratiquées au large, qui comptent plusieurs pêcheurs et des débarquements plus importants. Si cela permet de mettre en évidence les principales pêches pratiquées dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, on dispose de moins de renseignements sur les pêches plus modestes d'autres espèces qui peuvent être pratiquées parallèlement à ces pêches plus importantes. À l'aide des données actuellement disponibles du MPO, les figures 9-3 et 9-4 illustrent les changements dans le poids total et les débarquements dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador de 2011 à 2017.

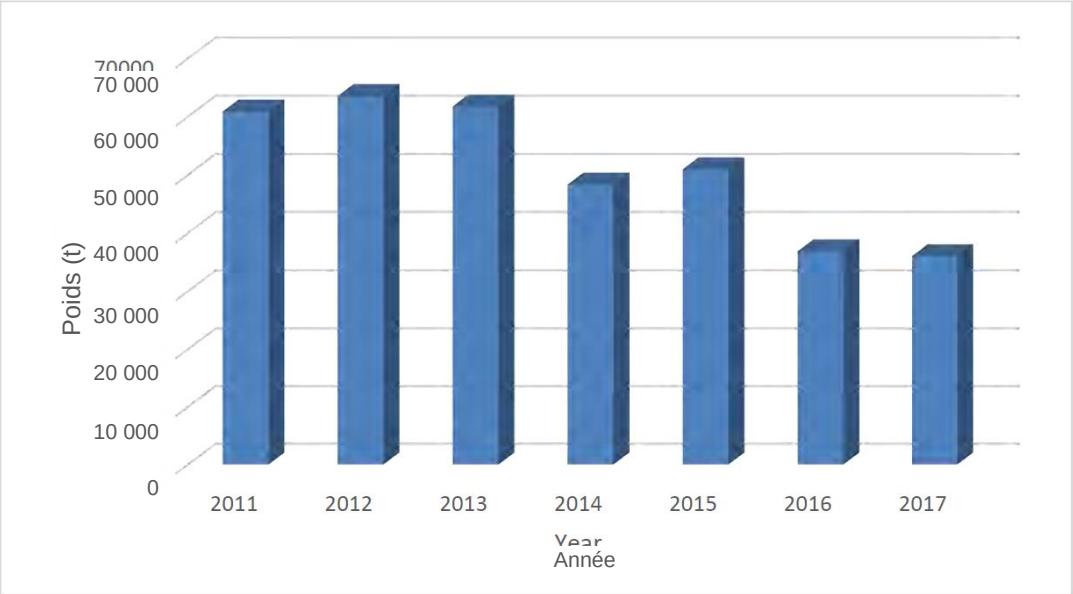

Source : MPO, 2019

Figure 9-3 Quantité de récoltes par année (t), zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, 2011 à 2017

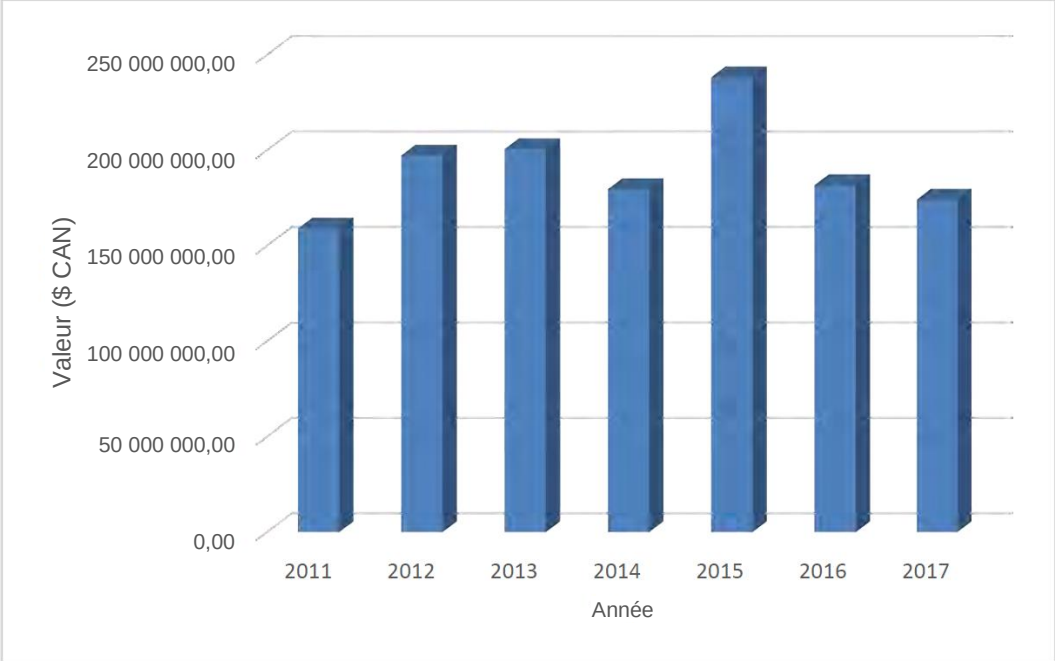

Source : MPO, 2019

Figure 9-4 Valeur des récoltes par année ($ CAN), zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, 2011 à 2017

Entre 2011 et 2017, le poids total ou les débarquements dans la zone de mise à jour de l'EES du

plateau continental du Labrador ont diminué d'environ 60 842 tonnes en 2011 à environ 36 000 tonnes en 2017, ce qui représente une diminution d'environ 41 % sur cette période. Le niveau le plus élevé de débarquements durant cette période (63 518 tonnes) a été enregistré en 2012. La valeur a également changé entre 2011 et 2017; la valeur totale des débarquements dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador était d'environ 159 043 486 $ en 2011 et d'environ 174 155 728 $ en 2017, ce qui représente une augmentation globale de 9,5 %. La valeur totale la plus élevée pour les débarquements (238 273 744 $) a été enregistrée en 2015.

Le tableau 9.1 présente une liste complète des espèces récoltées à des fins commerciales dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Il s'agit notamment des espèces dont les données ont été corrigées pour des raisons de confidentialité et des espèces capturées en tant que prises accessoires. Dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, les activités de récolte commerciale nationale dans les eaux du large semblent se concentrer principalement sur la crevette nordique, le crabe des neiges et les espèces de poissons de fond comme le flétan du Groenland (turbot), le sébaste, la morue et d'autres espèces.

Tableau 9.1 Espèces commerciales récoltées dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador

Espèce	Groupe	Espèce	Groupe
Morue de l'Atlantique	Poisson de fond	Requin-taupe commun	Pélagique
Aiglefin	Poisson de fond	Espadon	Pélagique
Flétan	Poisson de fond	Thon blanc	Pélagique
Merluche blanche	Poisson de fond	Mahi-mahi/coryphène	Pélagique
Plie canadienne	Poisson de fond	Requin-taupe bleu	Pélagique
Limande à queue jaune	Poisson de fond	Thon rouge	Pélagique
Brosme	Poisson de fond	Thon obèse	Pélagique
Grenadier de roche	Poisson de fond	Capelin	Pélagique
Turbot/flétan du Groenland	Poisson de fond	Marlin blanc	Pélagique
Raie	Poisson de fond	Thon à nageoires jaunes	Pélagique
Baudroie (baudroie d'Amérique)	Poisson de fond	Hareng	Pélagique
Poisson-chat (loup rayé)	Poisson de fond	Poisson à nageoires, non identifié	Pélagique
Goberge	Poisson de fond	Argentine	Pélagique
Plie grise*	Poisson de fond	Requin, non identifié	Pélagique
Grenadier berglax*	Poisson de fond	Maquereau	Pélagique
Sébaste*	Poisson de fond	Crevette nordique, *Pandalus borealis*	Mollusques et crustacés
Plie rouge	Poisson de fond	Crabe des neiges	Mollusques et crustacés
Raie boréale	Poisson de fond	Buccin	Mollusques et crustacés
Merlu argenté	Poisson de fond	Pétoncle d'Islande	Mollusques et crustacés
Chien de mer	Poisson de fond	Pétoncle géant	Mollusques et crustacés

Tableau 9.1 Espèces commerciales récoltées dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador

Espèce	Groupe	Espèce	Groupe
Rogue, lompe	Poisson de fond	Mactre de Stimpson	Mollusques et crustacés
Plie, non identifié	Poisson de fond	Coque	Mollusques et crustacés
Chabot	Poisson de fond	Crevette rose, *Pandalus montagui*	Mollusques et crustacés
Poisson de fond, non identifié	Poisson de fond	Crabe nordique de l'Atlantique	Mollusques et crustacés
*prises accessoires uniquement, pas le résultat d'une pêche active.			

Les tableaux 9.2 et 9.3 indiquent les espèces récoltées dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador en fonction du poids et de la valeur de 2011 à 2017. La capture de la crevette nordique semble être la pêche dominante, représentant environ 89 % du total des débarquements enregistrés et 87 % de la valeur totale des débarquements au cours de cette période. La crevette rayée ou rose est la deuxième espèce en importance en matière de poids, représentant environ 4,3 % des débarquements, suivie du flétan du Groenland, qui en représente 3,4 %. Après la crevette nordique et la crevette rose, le crabe des neiges occupe le troisième rang en matière de valeur totale des débarquements avec environ 4,1 % et le flétan du Groenland occupe le quatrième rang avec environ 4 %. D'autres activités de pêche, comme la pêche au buccin, à l'omble chevalier et au pétoncle, représentaient une part modeste de l'activité de pêche globale, mais sont toujours pratiquées dans les eaux au large du Labrador.

Ces renseignements sont basés sur les données de débarquements rendues publiques par le MPO. Les données disponibles pour d'autres activités de pêche n'ont pas été analysées en raison des politiques de confidentialité en place pour protéger les identités des exploitants individuels qui peuvent effectuer des activités de pêche moins importantes dans la zone. Bien que la liste des espèces figurant dans les tableaux 9.2 et 9.3 soit limitée, des données ont été enregistrées pour d'autres espèces dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, y compris des espèces de poissons de fond et certaines espèces pélagiques (voir le tableau 9.1).

Tableau 9.2 Espèces dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, récolte nationale par poids (t), de 2011 à 2017

Pêches commerciales, récréatives et autochtones

Juillet 2021

Espèce	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total	Pourcentage du total
Crevette nordique, *Pandalus borealis*	54 454	54 503	54 654	43 348	45 557	33 463	32 381	318 360	88,2
Crevette rose, *Pandalus montagui*	2 766	4 468	2 136	1 643	2 341	526	1 005	14 885	4,1
Turbot/flétan du Groenland	1 532	2 797	3 308	1 465	1 037	859	809	11 807	3,2
Crabe des neiges	1 905	1 590	1 316	1 641	1 711	1 690	1 667	11 520	3,2
Morue de l'Atlantique	42	57	109	97	133	205	27	670	0,2
Buccin	99	74	182	84	111	66	99	715	0,2
Omble chevalier	24	11	20	22	25	28	167	146	0,0
Pétoncle d'Islande	19	16	-	-	-	-	-	ND	0,0
Total	63 518	63 518	61 726	48 300	50 916	36 838	36 005	360 821	

Source : MPO, 2019

Remarque : Les renseignements présentés ci-dessus sont basés sur les données publiquement fournies par le MPO. Certaines données n'ont pas été divulguées par le MPO en raison de politiques internes de protection de la vie privée; par conséquent, elles peuvent ne pas refléter toutes les pêches qui ont lieu dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador.

Tableau 9.3 Espèces dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, récolte nationale par valeur ($ CAN), de 2011 à 2017

Espèce	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total	Pourcentage du total
Crevette nordique, *Pandalus borealis*	135 536 669	163 161 990	169 950 432	160 227 877	214 912 817	164 723 245	150 833 565	1 159 346 595	87,12
Crabe des neiges	9 027 976	6 836 990	5 704 396	8 464 529	9 318 831	11 144 932	4 020 030	54 517 684	4,10
Turbot/flétan du Groenland	6 638 027	14 247 876	16 849 216	4 286 970	4 626 533	3 239 868	3 044 698	52 933 188	3,98
Crevette rose, *Pandalus montagui*	7 617 841	12 812 269	7 737 650	6 399 731	9 081 871	2 209 690	15 986 246	61 845 298	4,65
Morue de l'Atlantique	50 294	67 693	114 392	109 035	155 286	266 669	39 427	802 796	0,06
Buccin	98 988	86 736	201 760	101 985	135 155	95 184	190 813	910 621	0,07
Omble chevalier	42 255	19 676	41 411	37 369	43 251	58 398	40 948	283 308	0,02
Pétoncle d'Islande	31 437	30 704	-	-	-	-	-	ND	0,00
Total	159 043 486	197 263 933	200 599 259	179 627 498	238 273 745	181 737 985	174 155 728	1 330 701 634	

Source : MPO, 2019
Remarque : Les renseignements présentés ci-dessus sont basés sur les données publiquement fournies par le MPO. Certaines données n'ont pas été divulguées par le MPO en raison de politiques internes de protection de la vie privée; par conséquent, elles peuvent ne pas refléter toutes les pêches qui ont lieu dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador.

9.2.2.1 Pêche communautaire commerciale autochtone

Il y a trois groupes autochtones au Labrador qui pêchent dans la zone du plateau continental du Labrador : le gouvernement du Nunatsiavut (Inuits), le Conseil communautaire de NunatuKavut et la Nation innue. Les groupes Mi'kmaq de l'île de Terre-Neuve ont également un accès commercial communautaire à certaines espèces de poissons dans les zones situées dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Les groupes autochtones reçoivent des permis de pêche commerciale communautaire qui leur permettent d'effectuer des récoltes commerciales afin de générer un développement économique pour la communauté. Ces permis sont gérés par une opération de pêche détenue par le groupe, ou par des entreprises de pêche désignées, pour effectuer des récoltes au nom du groupe. Les sections suivantes présentent les connaissances actuelles sur les activités de pêche commerciale communautaire entreprises par les groupes autochtones du Labrador.

La récolte commerciale communautaire est pratiquée dans toute la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador pour plusieurs espèces. Il s'agit principalement de la crevette nordique, du crabe des neiges et du flétan du Groenland. Cependant, d'autres pêches d'espèces pélagiques et de mollusques et de crustacés ont lieu à plus petite échelle (section 9.2.6).

Gouvernement du Nunatsiavut

Le gouvernement du Nunatsiavut détient des permis de pêche commerciale communautaire pour le poisson de fond, le phoque, le pétoncle, le crabe des neiges, la crevette et l'omble chevalier. Il s'agit notamment de permis de pêche au poisson de fond pour les zones 2GHJ3KL de l'OPANO et au flétan du Groenland dans les divisions 2GHJ de l'OPANO. Des permis de pêche au crabe des neiges sont détenus pour les zones de gestion 2HJn et 2Js. Le crabe des neiges est l'une des espèces les plus importantes sur le plan commercial pour le Nunatsiavut. Des permis de pêche à la crevette nordique sont détenus pour les ZPC 4 et 5 (divisions 2G et 2H de l'OPANO) et des permis de pêche au pétoncle sont détenus pour la zone de gestion du pétoncle 1 (Cap-Rouge — Cap Chidley). Des permis de chasse au phoque sont détenus pour les zones de chasse au phoque 4 à 33 (Chevron Canada, 2020). Bien que le buccin ne fasse pas l'objet d'une récolte commerciale au Nunatsiavut, des pêches exploratoires historiques ont permis de découvrir la présence de cette ressource dans l'ensemble du Nunatsiavut.

Le gouvernement du Nunatsiavut (2018) a indiqué que la pêche commerciale de l'omble est en cours depuis la fin des années 1970. Il y a trois zones de pêche commerciale : la zone d'Okak, celle de la baie Nain et celle de la baie Voisey. À la fin des années 1980 et dans les années 1990, lorsque la pêche au saumon était encore ouverte, la majorité des pêcheurs pêchaient dans la zone d'Okak parce qu'ils récoltaient à la fois l'omble et le saumon. Cependant, à cette époque, l'omble était considéré comme étant une prise accessoire et le saumon était la prise principale. Il était donc financièrement possible de parcourir de plus longues distances pour obtenir le poisson. Après la fermeture de la pêche au saumon, la plupart des pêcheurs sont restés plus près de Nain en raison du coût du carburant et de la moindre valeur de l'omble (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). Le gouvernement du Nunatsiavut rapporte qu'actuellement, 99 % à 100 % des ombles capturés dans le cadre de la pêche commerciale se trouvent dans la zone de la baie Nain (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). Un endroit populaire pour la pêche à l'omble dans le passé était le lac Saltwater Pond; toutefois, une diminution de l'abondance de l'omble due

à la pêche a été signalée et cette zone n'est donc plus utilisée pour la pêche à l'omble (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018).

Le gouvernement du Nunatsiavut (2018) a également signalé que la pêche commerciale a exercé une pression énorme sur les populations de poissons de la baie Nain à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Les filets n'étaient soumis à aucune restriction de taille et des poissons de toutes tailles étaient capturés, ce qui a entraîné la présence de poissons plus petits au fil du temps (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). De nombreux Inuits du Labrador s'inquiétaient du fait que sans le moratoire, la baie Nain ne se serait pas rétablie, ce qui aurait eu des effets négatifs importants sur de nombreux membres de la communauté puisque la baie Nain est l'une de ses principales sources de nourriture (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018).

Le gouvernement du Nunatsiavut a observé un déclin des stocks de saumons pendant la pêche commerciale du saumon, mais a depuis constaté un rétablissement substantiel dans de nombreux endroits du Labrador (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). La surpêche du saumon, avant la mise en place du moratoire, a également entraîné la chute de la pêche au phoque, une source de revenus dont beaucoup de personnes dépendaient (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). Cependant, la population de phoques s'est également rétablie (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018).

De nombreux Inuits du Labrador étaient des pêcheurs commerciaux avant la mise en place du moratoire (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). En plus de fournir un revenu à de nombreux pêcheurs commerciaux, la pêche a également fourni des emplois à ceux qui travaillent dans l'usine de traitement du poisson (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). À l'heure actuelle, de nombreuses personnes qui pêchent à des fins récréatives ou ASR ont acquis de l'expérience de pêche en aidant ou en prenant part à la pêche commerciale dans le passé (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018).

Nation innue

La Nation innue détient plusieurs permis de pêche commerciale communautaire pour le poisson de fond, le maquereau, le capelan, la crevette et le flétan. La Nation innue détient des permis de pêche au poisson de fond dans les divisions 0, 2GHJ et 3KLMNO de l'OPANO, au maquereau et au capelan dans les zones de pêche 1 à 11 et à la crevette dans les ZPC 4 à 6. Ueushuk Fisheries Limited, une entreprise appartenant à 100 % à des Innus, détient un permis de pêche semi-hauturière au poisson de fond pour différentes zones pour la récolte de diverses espèces (y compris le flétan du Groenland, les raies, la merluche blanche, le flétan de l'Atlantique et l'aiglefin), couvrant une vaste superficie des zones de l'OPANO, et un permis de pêche à la crevette pour les ZPC 6 et 7.

Conseil communautaire de NunatuKavut

Le Conseil communautaire de NunatuKavut détient plusieurs permis de pêche commerciale communautaire (soit directement, soit par l'intermédiaire de NDC Fisheries, propriété du Conseil communautaire de NunatuKavut) pour le poisson de fond, la crevette, le crabe des neiges, le capelan, le hareng, le phoque, les pétoncles et le crabe araignée. NDC Fisheries détient également plusieurs permis de pêche commerciale communautaire et exploite des entreprises pour la pêche au poisson de fond dans les zones 2GHJ, 3KL et 4RS de l'OPANO, au pétoncle dans les zones de pêche du pétoncle 1 et 2, à la crevette dans les ZPC 4 et 6 ainsi qu'au buccin, au crabe des neiges, au capelan,

au hareng et au crabe araignée dans le sud du Labrador. Le Conseil communautaire de NunatuKavut détient également deux permis de chasse au phoque dans les zones de chasse au phoque 4 à 33 (pour l'ensemble de l'Atlantique) (Chevron Canada, 2020). En 2017, le Conseil communautaire de NunatuKavut s'est associé à Labrador Fishermen's Union Shrimp Company Ltd pour former Imakpik Fisheries Inc, qui détient une part de l'allocation de crevettes de la ZPC5. La pêche au saumon atlantique fait également partie intégrante du mode de vie du peuple du NunatuKavut, et comme les agents provinciaux responsables des pêches et de la faune réglementent et assurent le respect des règlements relatifs à la pêche au filet du saumon, le gouvernement fédéral a établi un permis de pêche communautaire pour les membres du NunatuKavut en vertu de la *Loi sur les pêches*, avec une limite de six saumons atlantiques autorisés par filet (Martin, 2009, cité dans Nalcor Energy, 2010).

Plusieurs membres du Conseil communautaire de NunatuKavut possèdent actuellement, ou possédaient auparavant, des permis de pêche commerciale pour diverses espèces marines, notamment la morue, le saumon, le crabe, la crevette, les moules, le hareng et le maquereau (Conseil communautaire de NunatuKavut, 2019). Certaines activités de pêche cartographiées en tant que pêche à des fins ASR peuvent également inclure des zones de pêche commerciale qui n'ont pas été désignées comme telles.

9.2.3 Lieu et moment de la récolte

Le lieu et la saisonnalité de la récolte nationale des espèces de poissons commerciales coïncident avec les périodes de l'année où les espèces sont présentes et/ou les plus actives. La figure 9-5 illustre les lieux de récolte nationale dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador pour toutes les espèces de 2011 à 2017. Les couleurs représentées dans les figures correspondent à une certaine année d'activités de pêche, une couleur représentant une zone dans laquelle la pêche a eu historiquement lieu pendant plusieurs années, comme c'est le cas dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Bien que ça ne signifie pas que la pêche a eu lieu régulièrement dans une certaine zone année après année, il est possible d'interpréter les zones historiquement populaires dans lesquelles des activités de pêche commerciale ont eu lieu. Comme l'illustre la figure, l'effort de pêche est généralement concentré le long du plateau continental, ce qui inclut les talus le long du plateau continental du Labrador. Les concentrations de pêche sont plus importantes dans les parties les plus au sud de la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, ce qui peut être attribué à la répartition des espèces et au fait que certaines espèces ne se trouvent pas plus au nord en raison de la température plus froide de l'eau. La figure 9-6 présente les lieux de récolte nationale de 2007 à 2017 afin de mieux illustrer les tendances qui se sont manifestées sur une plus longue période. Pour la période de 2007 à 2017, il semble que les activités de pêche aient atteint un sommet en 2009 et en 2010.

La figure 9-7 illustre davantage l'emplacement de la récolte de poissons en comparant le poids total des débarquements dans les subdivisions 2GHJ de l'OPANO. D'après les statistiques accessibles au public concernant le poids des débarquements, c'est dans la zone 2J que la majorité des récoltes nationales ont eu lieu entre 2011 et 2012, représentant environ 39 % du poids total.

La figure 9-8 illustre les tendances saisonnières de la récolte nationale entre 2011 et 2017 dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. La majorité des activités de récolte

commerciale ont lieu pendant les mois d'été (juin à août); des activités de récolte modérées ont également lieu en septembre et en octobre. C'est à ce moment que les espèces sont les plus abondantes en raison du réchauffement des températures de l'eau et de la migration des espèces. Cette période coïncide également avec celle des pêches saisonnières, comme celle du crabe des neiges.

Les figures 9-9 à 9-11 décortiquent davantage la récolte commerciale des mollusques et des crustacés, des poissons de fond et des espèces pélagiques, respectivement, et en montrent la saisonnalité. La saisonnalité est décortiquée sur une base trimestrielle afin de pouvoir identifier les tendances dans la saisonnalité de ces pêches. Les mollusques et les crustacés sont généralement actifs toute l'année, avec un plus haut niveau d'activité de juillet à septembre, ce qui est probablement dû aux activités de pêche au crabe des neiges qui ont lieu en juillet et en août. Le poisson de fond est également une espèce présente à l'année, mais son niveau d'activité est plus élevé d'avril à septembre qu'en hiver et en automne. La figure 9-11 montre qu'il y a peu d'activités de récolte commerciale pour les espèces pélagiques. Un certain niveau d'activité est observé de juillet à décembre dans les parties sud de la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador.

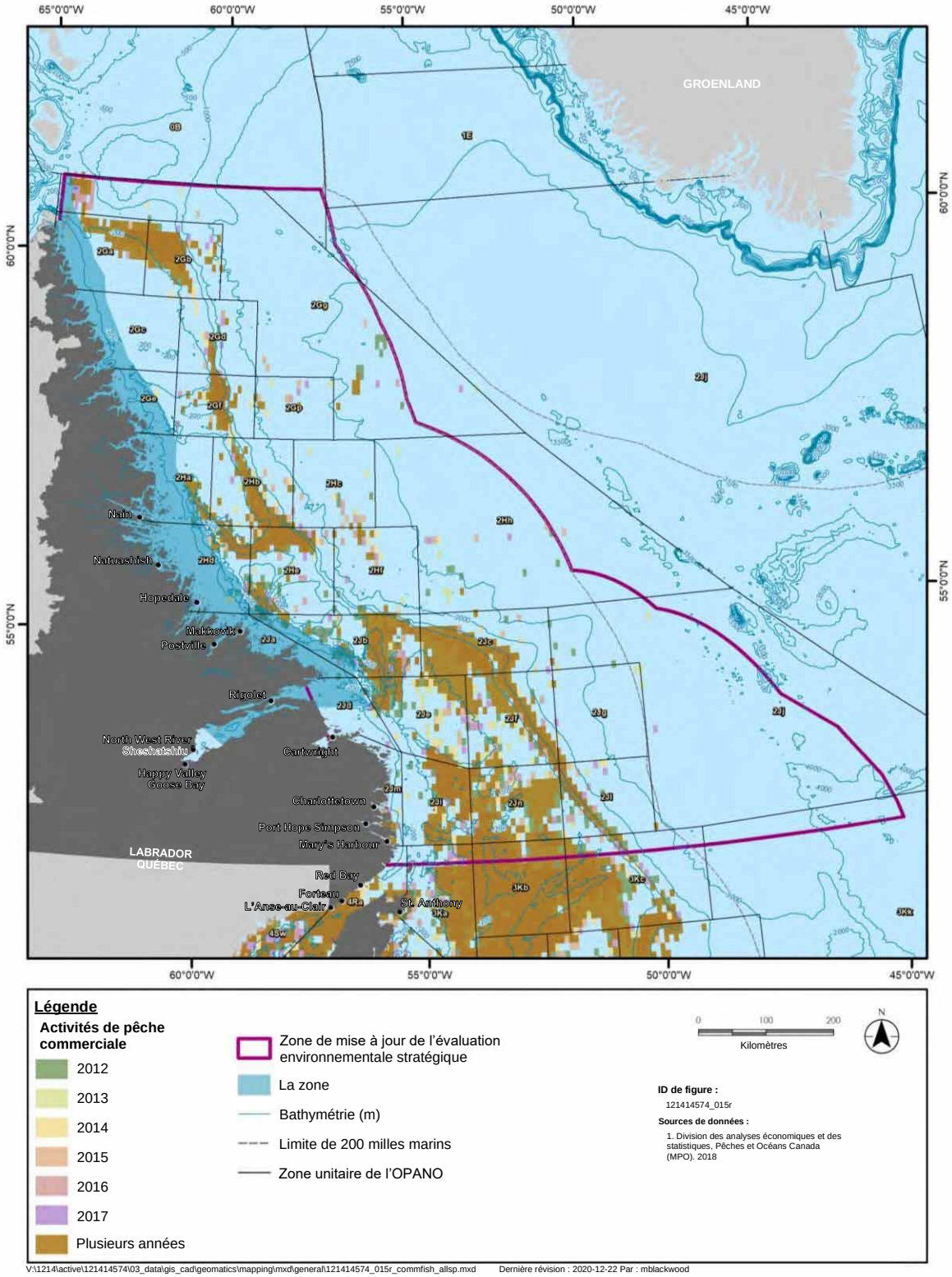

Figure 9-5 Lieux de récolte nationale, toutes les espèces, tous les mois, 2012 à 2017

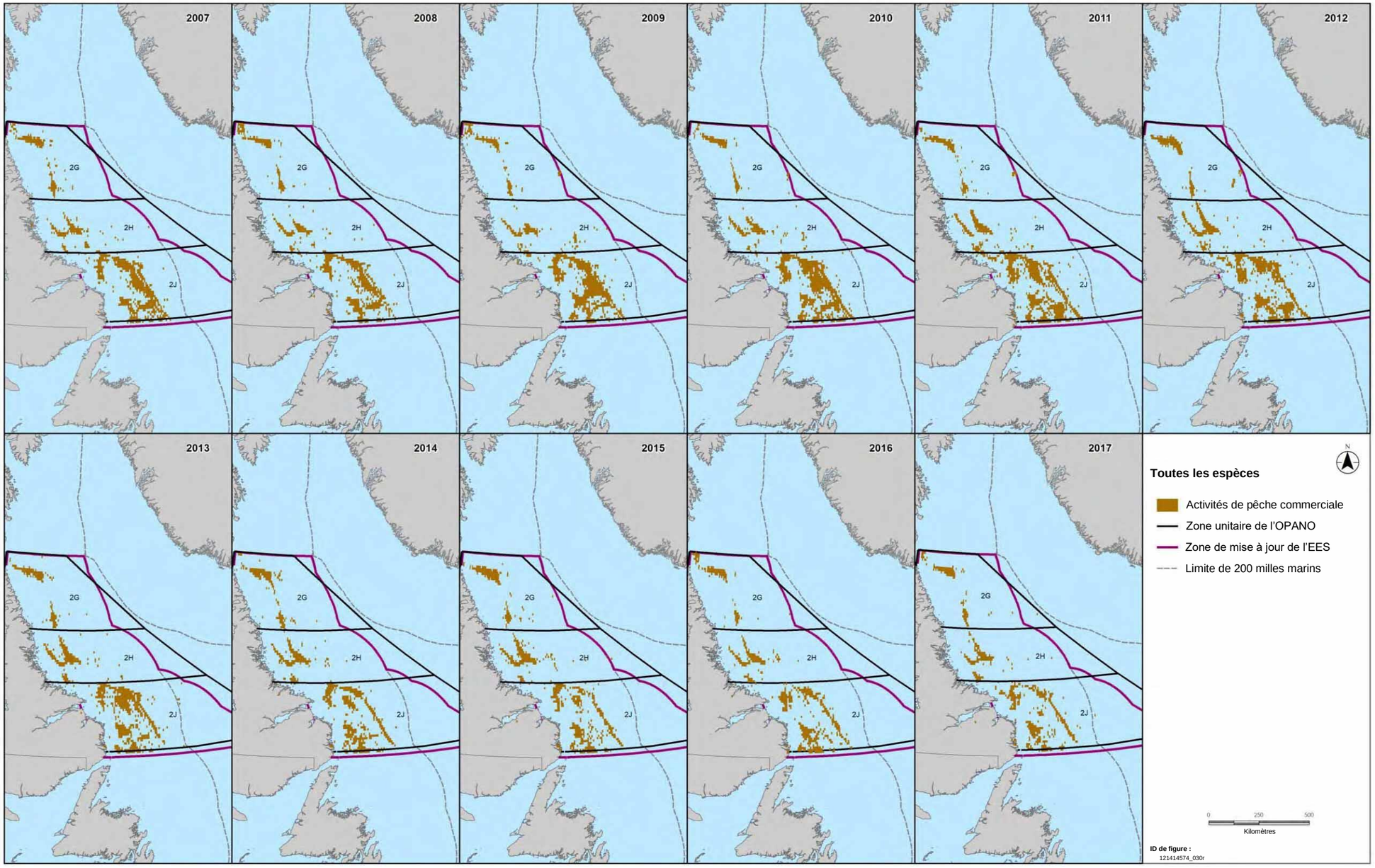

Figure 9-6 Lieux de récolte nationale, toutes les espèces, 2007 à 2017

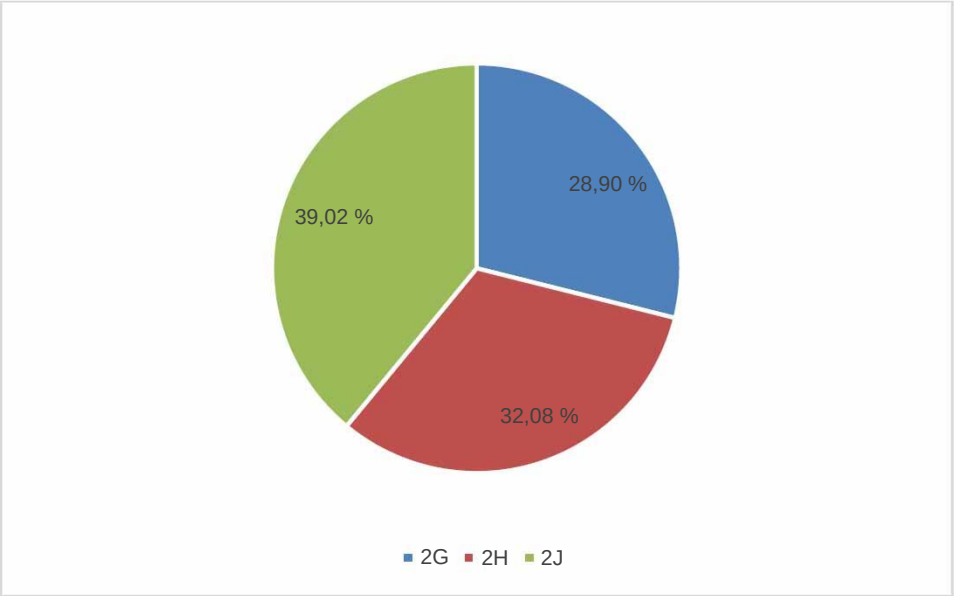

Source : MPO, 2019

Figure 9-7 Récolte nationale totale, par poids (t), subdivisions 2GHJ de l'OPANO, 2011 à 2017

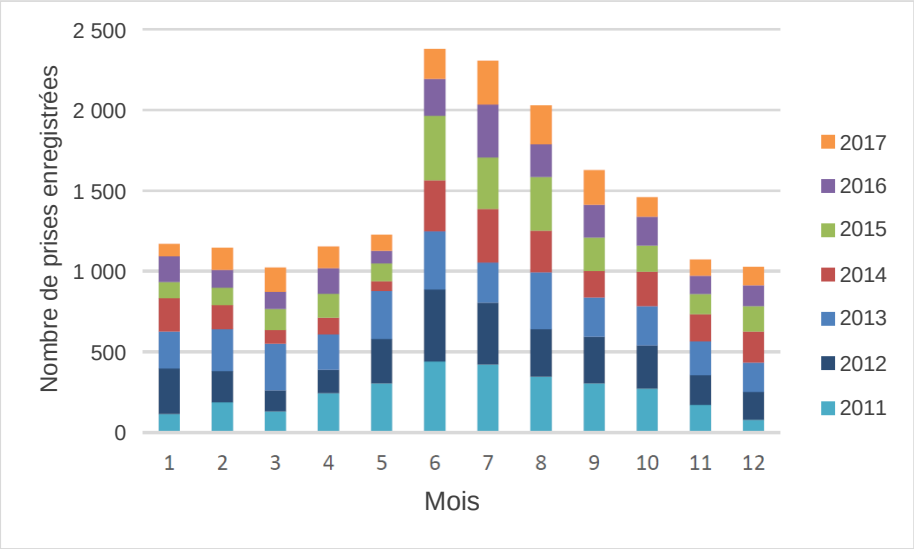

Source : MPO, 2019
Remarque : Dans ce contexte, les prises enregistrées font référence aux données géospatiales et indiquent quand une prise pour une espèce a été enregistrée dans une cellule de grille définie de six milles marins par quatre milles marins, indépendamment de l'espèce.

Figure 9-8 Saisonnalité de la récolte nationale dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, 2011 à 2017

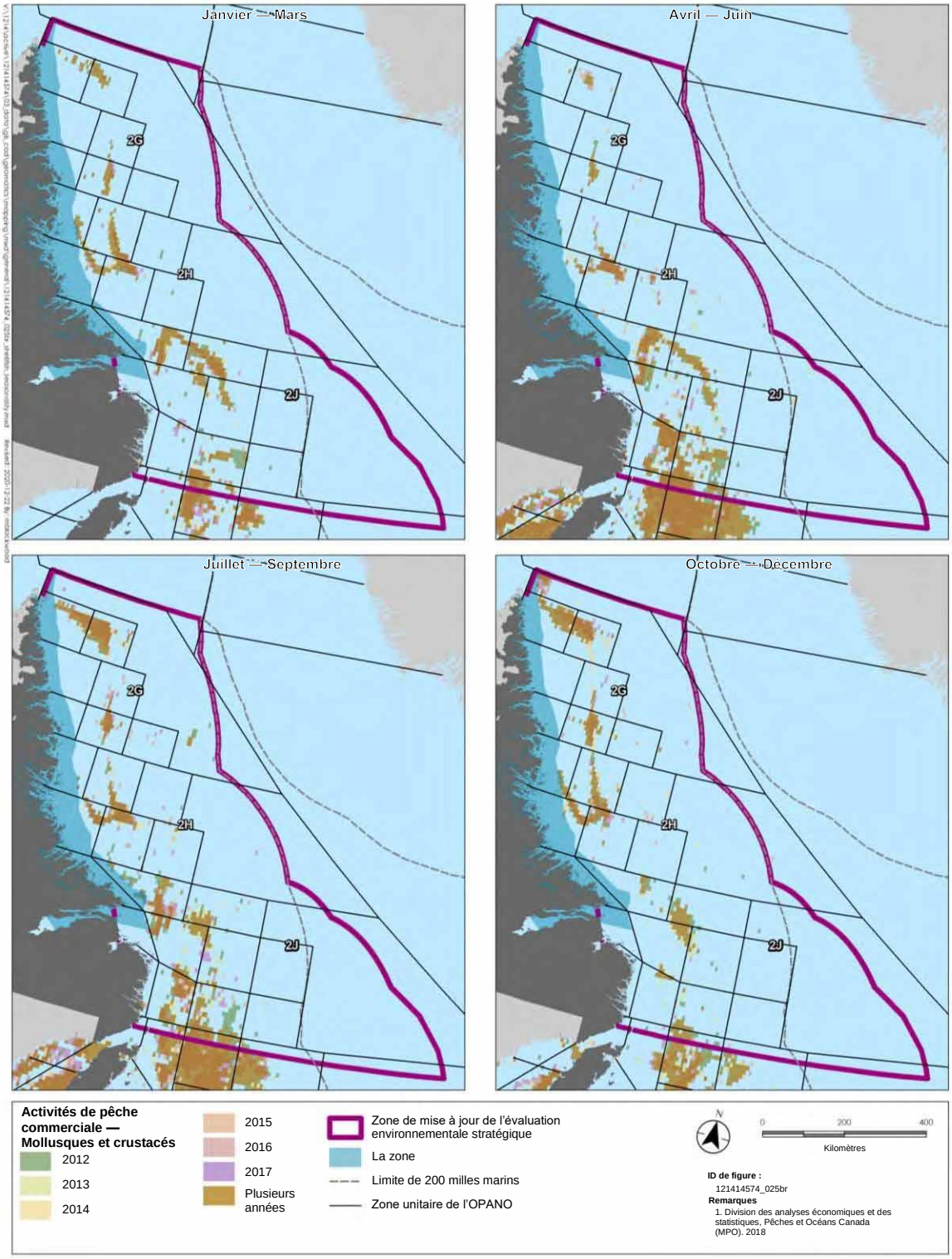

Figure 9-9 Saisonnalités de la récolte nationale, trimestrielle, mollusques et crustacés, 2011 à 2017

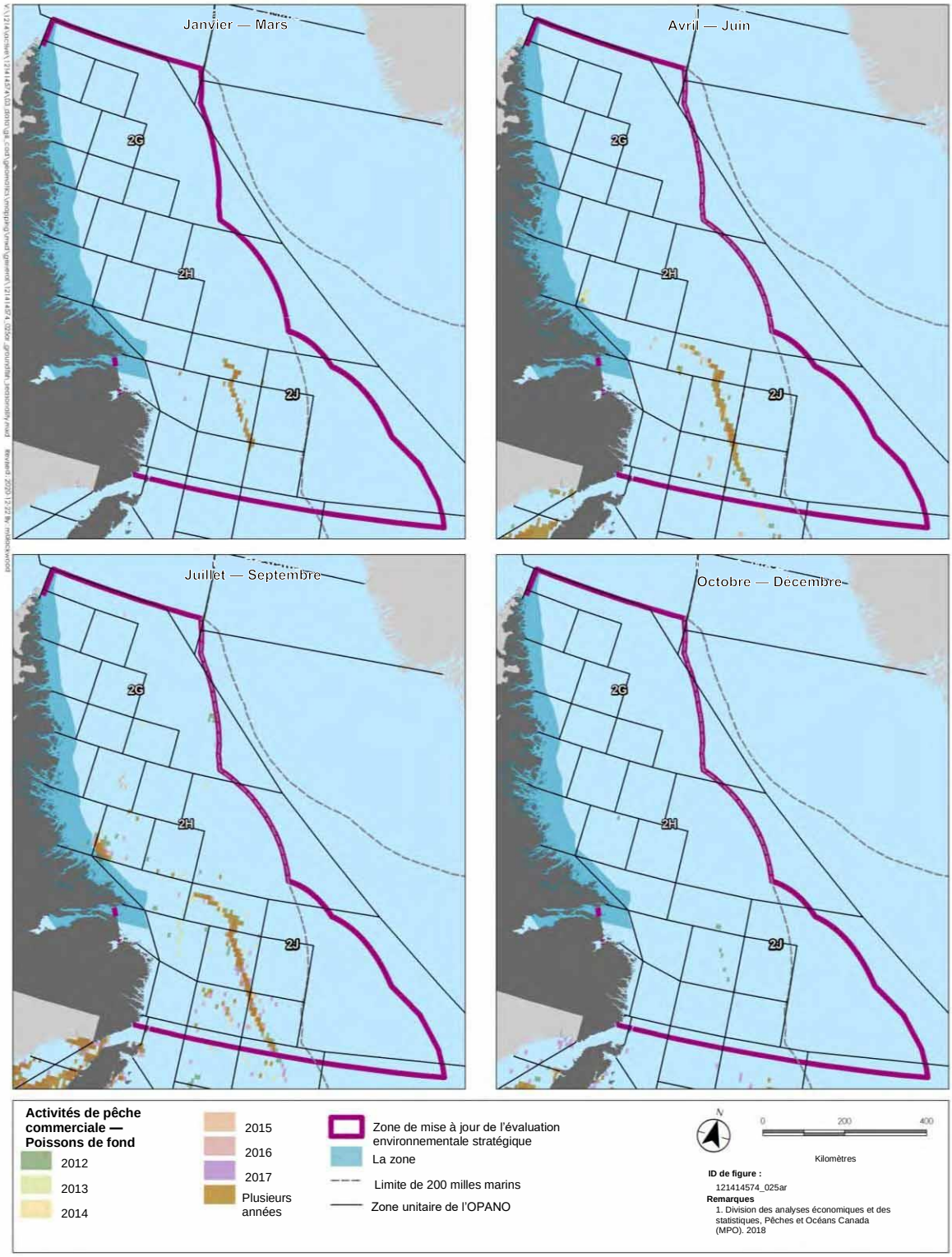

Figure 9-10 Saisonnalités de la récolte nationale, trimestrielle, poissons de fond, 2011 à 2017

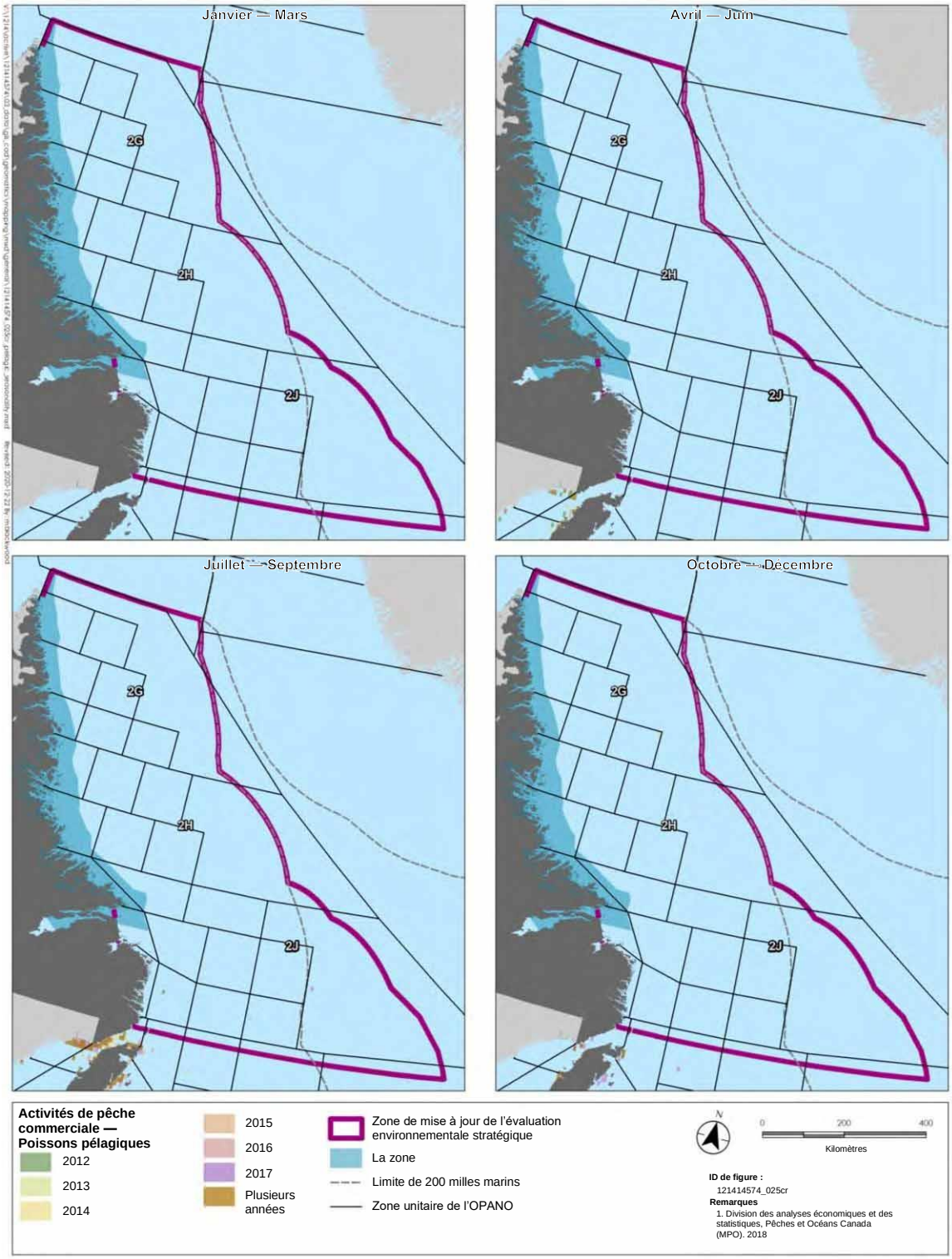

Figure 9-11 Saisonnalités de la récolte nationale sur le plateau continental du Labrador, trimestrielles, poissons pélagiques, 2011 à 2017

9.2.4 Engins de pêche

Au sein de l'industrie de la pêche commerciale dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, un éventail d'engins de pêche est utilisé pour capturer les espèces cibles. Il peut s'agir de l'utilisation d'engins fixes, comme les casiers à crabe et des variantes de filets maillants et de pièges à poissons, ainsi que d'engins mobiles, comme les sennes, les filets, les palangres, les dragues et les chaluts. La pêche au crabe des neiges se fait à l'aide de casiers à crabe installés à des endroits fixes pour recueillir les espèces tandis que la pêche à la crevette nordique utilise des chaluts à panneaux à pêche arrière modifiés pour capturer les crevettes et réduire la quantité de prises accessoires. La récolte des poissons de fond se fait à l'aide d'une grande variété de filets, de pièges et de chaluts, en fonction de l'espèce ciblée et de la profondeur de l'eau. Les dragues peuvent être utilisées pour pêcher des palourdes et des bivalves en eau profonde alors que des palangres, des sennes, des filets et des pièges permettent de pêcher les poissons pélagiques. Les figures 9-12 et 9-13 montrent les emplacements des activités de récolte commerciale à engins fixes et à engins mobiles, respectivement, dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Les engins fixes sont surtout utilisés dans la partie sud de la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador et ne sont pas courants dans les parties nord, ce qui est probablement dû à l'absence d'activités de récolte du crabe des neiges dans cette zone. Des engins mobiles sont présents dans toute la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, principalement en raison de la répartition de la crevette nordique dans l'ensemble de cette zone, ainsi que des espèces de poissons de fond.

Une description des engins de pêche couramment utilisés dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, y compris dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, est présentée ci-dessous.

9.2.4.1 Chaluts à panneaux à pêche arrière

Cet engin mobile est utilisé pour la récolte de plusieurs espèces de poissons de fond dans la zone. Il s'agit d'un grand filet de forme conique remorqué au fond de l'océan. De grandes « portes » rectangulaires (panneaux) sont fixées à des câbles entre le navire et le filet pour maintenir le filet ouvert (horizontalement) pendant la traînée. Des flotteurs sur la partie supérieure et des poids sur la partie inférieure maintiennent l'ouverture verticale du chalut à panneaux. Le filet est tiré le long du fond marin sur des « sphères » en forme de roue. Les poissons entrent par la grande ouverture et sont dirigés vers l'extrémité du filet, une partie en forme de sac appelée « cul de chalut ». La taille des mailles du filet permet aux poissons plus petits de s'échapper.

9.2.4.2 Chaluts à crevettes

Les chaluts à crevettes sont des chaluts à panneaux modifiés qui englobent un large éventail de modèles et de tailles. Les chaluts à crevettes sont généralement dotés de mailles relativement petites, de 20 à 60 mm dans le cul de chalut, tandis que le maillage dans le ventre de chalut dépasse rarement 80 mm. L'ouverture verticale des chaluts à crevettes est généralement d'entre moins d'un mètre et 20 mètres.

9.2.4.3 Filets maillants

Cet engin de pêche est utilisé pour plusieurs espèces de poissons de fond (principalement le turbot)

dans la zone. Les filets maillants fixes ou calés sont ancrés au fond marin pour que l'engin demeure en place et sont équipés de bouées à chaque extrémité qui flottent à la surface. Le filet lui-même est maintenu ouvert ou plein grâce à des poids fixés au fond du filet. Une bouée de pêche marque généralement une extrémité du filet maillant calé (généralement l'extrémité nord), mais ce n'est pas toujours le cas. Il peut y avoir 50 filets dans un jeu de filets; chaque filet mesure environ 91 mètres (300 pieds) de long, soit une longueur de 4 550 mètres (15 000 pieds) par jeu de filets. Les pêcheurs peuvent utiliser de huit à dix jeux de filets à la fois. Les filets sont généralement constitués de maillage en monofilament.

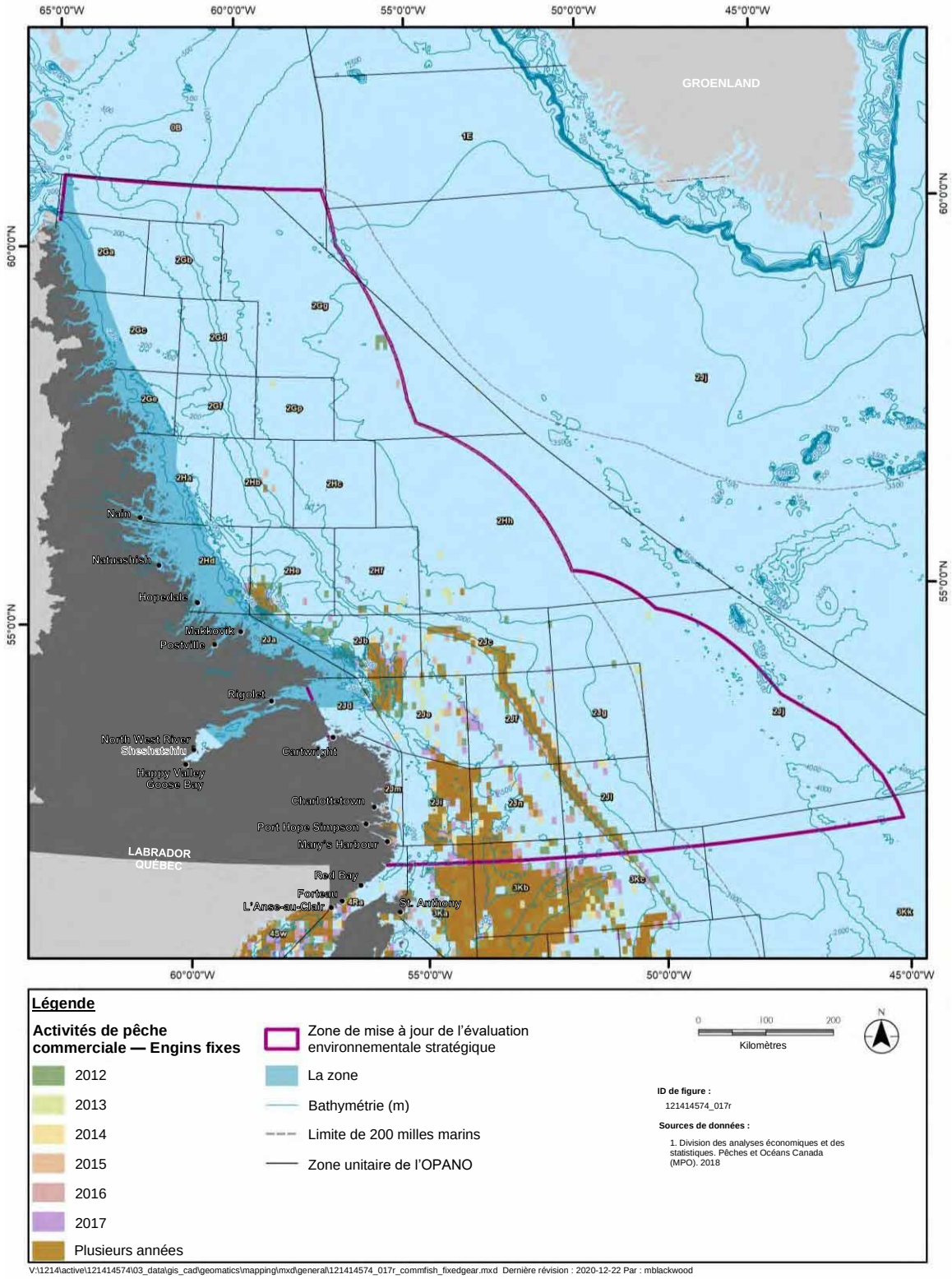

Figure 9-12 Lieux de récolte nationale avec engins fixes, toutes les espèces, 2011 à 2017

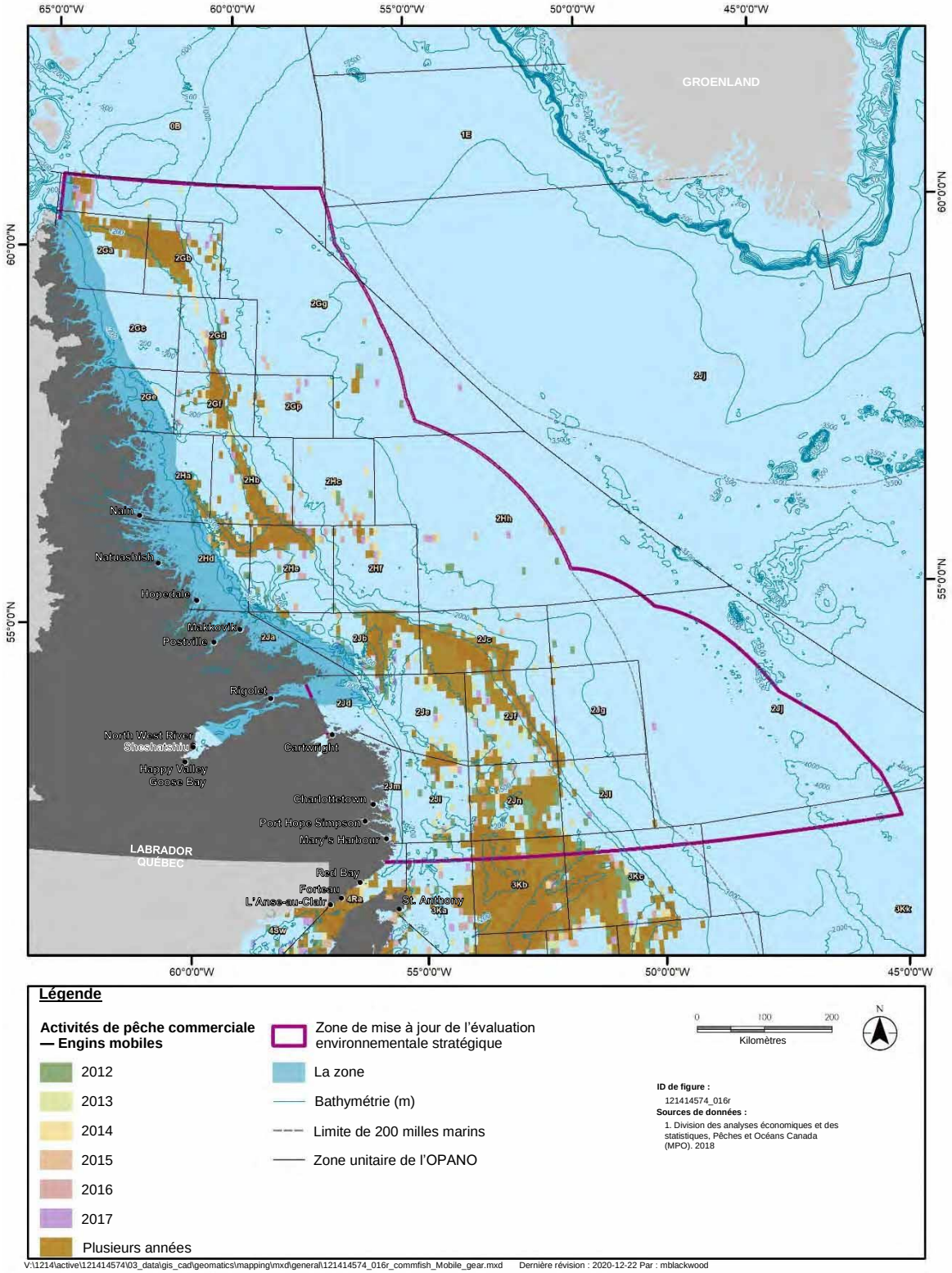

Figure 9-13 Lieux de récolte nationale avec engins mobiles, toutes les espèces, 2011 à 2017

9.2.4.4 Palangres

Les palangres de fond (également appelées chaluts d'appâtement) consistent en une ligne balisée à laquelle est suspendue une série d'hameçons. Des bouées plus grandes sont généralement attachées à chaque extrémité de la palangre. Les palangres peuvent être ancrées et balisées. Les engins sont placés derrière le navire et laissés pour la pêche. Ils sont ensuite remontés pour récupérer les prises, réappâtés et remis en place. Cependant, dans certains cas, les palangres ne sont pas ancrées, mais simplement mises à dériver pendant un certain temps et sont suspendues par des bouées à chaque extrémité (lorsque les palangres sont posées de cette manière, certains pêcheurs parlent de « fly and set »). La longueur de la palangre varie en fonction de la préférence du pêcheur ou d'autres facteurs.

Les palangres à flétan consistent en une ligne de fond lourde à laquelle sont fixées des lignes latérales (avançons) à des intervalles de plusieurs mètres. Un grand hameçon appâté pour le flétan se situe à l'extrémité de chaque avançon. La palangre, composée de plusieurs parties, peut mesurer un mille ou plus et est généralement ancrée au fond à ses deux extrémités, avec une bouée repère à une extrémité. La ligne peut être laissée pour la pêche pendant plusieurs heures ou jusqu'à quelques jours (selon la température).

9.2.4.5 Dragues

Les dragues, qui servent généralement à récolter des espèces de mollusques et de crustacés comme les pétoncles et les palourdes, sont généralement utilisées par des navires de taille moyenne conçus pour tirer l'équipement lourd sur le fond marin (p. ex. sur les fonds de pétoncles). Les dragues sont dotées d'une armature présentant une ouverture qui mène à un grand sac ou filet fait d'anneaux métalliques ou de mailles. Les navires peuvent tirer une ou plusieurs dragues derrière le navire et/ou à partir de mâts de charge latéraux.

9.2.4.6 Casiers à crabes

La quantité d'engins que les pêcheurs sont autorisés à utiliser varie en fonction de la catégorie de permis et de la zone dans laquelle le titulaire du permis peut pêcher. Les casiers à crabes sont posés sur le fond marin dans des cordages balisés à la surface. Les engins de pêche au crabe comportent généralement une bouée de pêche (réflecteur radar) à une extrémité et une grande bouée à l'autre. Certains pêcheurs utilisent des bouées de pêche aux deux extrémités. Selon la température, ils peuvent être laissés sans surveillance pendant plusieurs jours, voire plus longtemps.

Les pêcheurs essaient généralement de laisser environ 36,5 mètres (20 brasses ou 120 pieds) sur le fond marin entre chaque casier, ce qui permet aux cordes d'ancrage de chaque extrémité de la filière de s'étendre vers le haut en formant un angle. La distance entre la bouée de pêche typique et la bouée d'extrémité d'une filière de 50 à 60 casiers à crabes, par exemple, serait de 6 000 pieds à 7 500 pieds, soit environ 1,8 à 2,3 km.

9.2.5 Pêche internationale

La zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador a été étendue depuis le rapport d'EES original pour inclure une partie des eaux internationales à l'extérieur de la zone d'exclusion économique de 200 milles marins, y compris des parties des divisions 2H, 2J et 3K de l'OPANO. La division 2K n'est pas incluse puisque les données de l'OPANO ne sont disponibles que pour l'ensemble de la zone unitaire. La zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador ne chevauche qu'environ 4 % de la superficie totale de la division 3K. La division 2G n'est pas incluse puisque la partie de cette zone qui se trouve dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador est entièrement située dans la zone d'exclusion économique canadienne et aucune pêche internationale n'y aurait donc lieu. Par conséquent, les activités de pêche internationale sont incluses dans cette mise à jour. Dans les eaux internationales, les activités de récolte commerciale pour de multiples espèces relèvent de l'OPANO, qui fournit des données sur les activités de récolte à l'extérieur de la zone d'exclusion économique pour ces espèces. Cette section reflète les dates utilisées dans la section 9.2.2 (Pêches nationales actuelles) pour permettre la comparaison des pêches nationales et internationales entre 2011 et 2017. Bien que des données datant d'avant 2011 soient disponibles, elles ne sont pas présentées dans cette section.

Le tableau 9.4 illustre le poids total des débarquements récoltés dans les divisions 2HJ de l'OPANO entre 2011 et 2017. La division 2G n'est pas incluse dans le tableau puisque la partie de cette division qui se trouve dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador se trouve entièrement dans la zone d'exclusion économique canadienne; par conséquent, il n'y a pas de pêche internationale. Les débarquements dans les deux divisions ont diminué au fil des ans. Cependant, le niveau d'activité de la division 2J a été historiquement plus élevé que celui de la division 2H. Le tableau 9.5 présente la quantité de prises capturées par le Canada, comparativement aux autres pays dans la zone 2HJ, de 2011 à 2017. Historiquement, le Canada a effectué la majorité des récoltes, avec environ 99,7 % des débarquements totaux.

Tableau 9.4 Récolte internationale par poids (t), divisions 2HJ de l'OPANO, 2011 à 2017

Division de l'OPANO	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
2H	18 407	14 363	15 564	14 310	21 195	13 161	11 440	108 440
2J	31 872	32 683	31 644	19 251	16 018	10 782	7 691	149 941
Source : OPANO 2018a								

Tableau 9.5 Récolte internationale en poids (t), Canada et autres pays, subdivision 2HJ de l'OPANO, 2011 à 2017

Pays	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Canada	50 019	46 865	47 087	33 561	37 058	23 824	19 014	257 428
Autres pays	260	181	121	-	155	119	111	947
Source : OPANO 2018a								

En ce qui concerne les espèces récoltées internationalement dans les divisions 2HJ, le tableau 9.6 énumère les 15 principales espèces dont les débarquements ont été enregistrés dans les divisions 2HJ de l'OPANO de 2011 à 2017. La crevette, le crabe et le flétan du Groenland figurent parmi les principales espèces récoltées dans la zone, de même que les espèces de poissons de fond et certaines espèces pélagiques comme le hareng et le maquereau. L'oursin fait également l'objet d'une récolte internationale.

Tableau 9.6 Principales espèces récoltées internationalement par poids (t), subdivisions 2HJ de l'OPANO, de 2011 à 2017

Espèce	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Crevette nordique	33 856	30 272	19 094	31 183	19 723	13 501	147 629
Crevette rose/ésope	7 628	10 379	9 060	0	0	0	27 067
Flétan du Groenland	3 245	4 028	2 820	3 270	2 108	3 174	18 645
Crabe des neiges	1 604	1 394	1 740	1 769	1 751	1 757	10 015
Crevette ésope	318	353	492	475	243	180	2 061
Morue de l'Atlantique	60	113	100	142	69	313	797
Buccins (N.-É.)	74	202	95	111	2	99	583
Hareng	0	146	44	111	0	18	319
Plie grise	66	90	68	13	43	43	323
Oursin vert	3	26	33	70	0	18	150
Plie canadienne	8	98	8	1	0	0	115
Sébaste acadien (N.-É.)	40	61	0	0	0	0	101
Maquereau bleu	77	4	0	0	0	0	81
Sébaste atlantique (eaux profondes)	32	1	0	34	0	0	67
Omble (N.-É.)	11	20	0	25	0	16	72
Source : OPANO 2018a							

La saisonnalité des activités de récolte internationale est similaire à celle de la récolte dans la zone d'exclusion économique de 200 milles marins. La figure 9-14 illustre le caractère saisonnier des activités de récolte qui ont eu lieu par mois dans les subdivisions 2HJ de l'OPANO de 2010 à 2015. Les données sont similaires à celles de la récolte nationale et montrent que les activités ont lieu toute l'année, mais qu'elles sont plus actives pendant l'été en raison des pêches saisonnières et de la présence importante d'espèces.

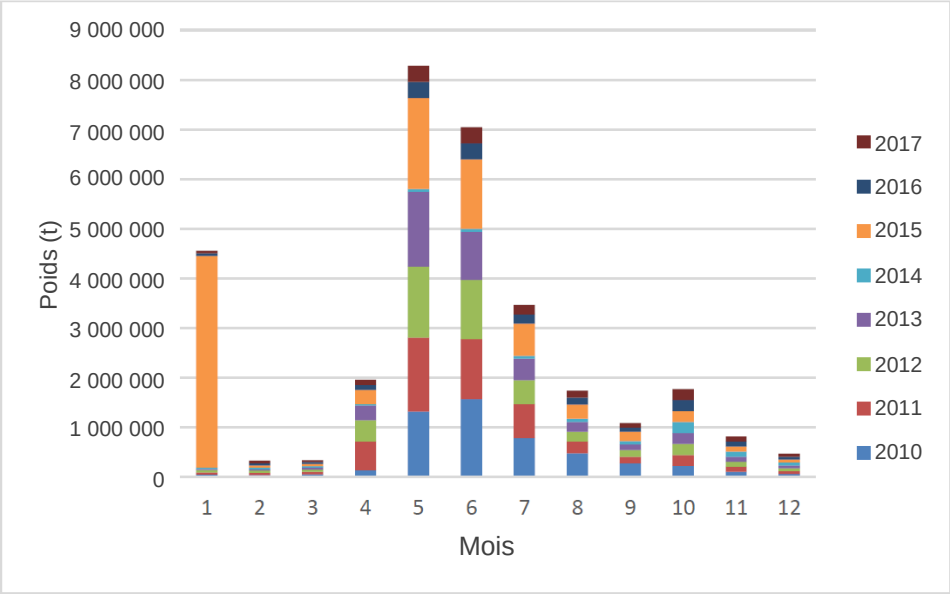

Source : OPANO 2018a

Figure 9-14 Récolte internationale par mois, en poids (t), 2010 à 2017

Des engins fixes et mobiles sont également utilisés pour la récolte internationale, comme pour les activités de récolte nationale. L'utilisation d'engins fixes est plus importante d'avril à août, ce qui correspond à la saison de pêche du crabe des neiges à l'aide de casiers à crabes (Figure 9-15). Les engins mobiles sont plus couramment utilisés tout au long de l'année puisque les pêches de poissons de fond et pélagiques ont tendance à se dérouler tout au long de l'année. Cependant, les mois de juin à août sont ceux où l'utilisation d'engins mobiles est la plus courante.

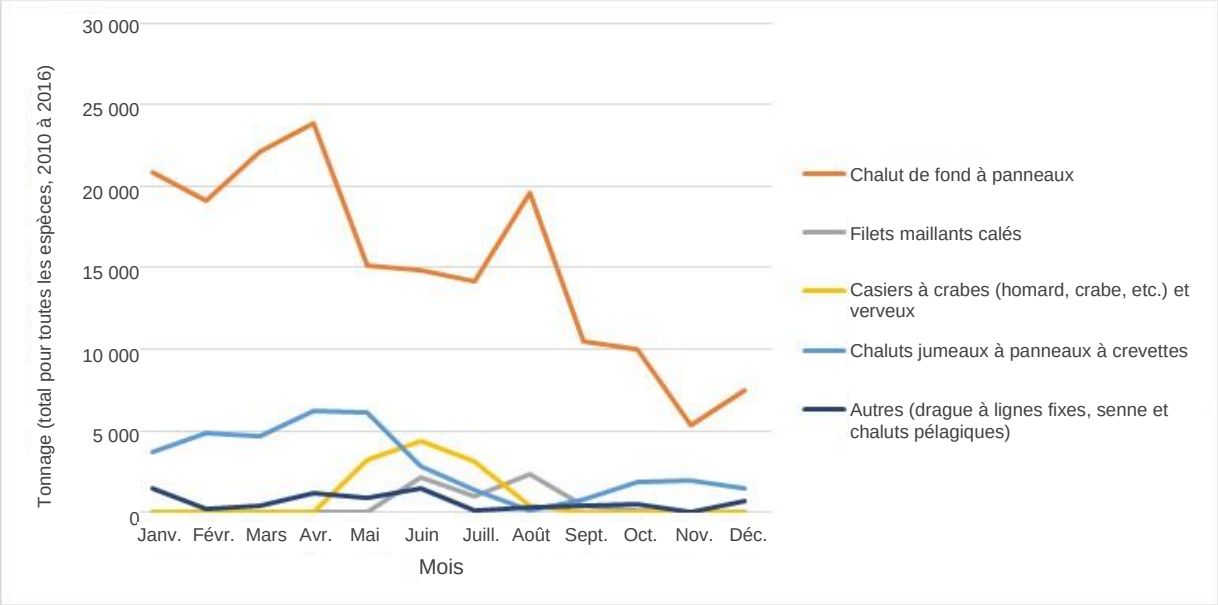

Figure 9-15 Utilisation saisonnière internationale d'engins fixes

9.2.6 Description des principales pêches par espèce

9.2.6.1 Crevette nordique

La pêche à la crevette nordique a débuté au large des côtes du Labrador dans les années 1970. Cette pêche existe encore aujourd'hui et, depuis la chute des stocks de poisson de fond dans les années 1990, est devenue l'une des principales pêches pratiquées dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. La pêche nationale de la crevette nordique fait appel à des flottes côtière et extracôtière et les activités de pêche commerciale se déroulent dans des ZPC désignées (Figure 9-16). La zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador chevauche les ZPC 4, 5 et 6. Ces zones sont gérées par le MPO, qui fixe les quotas de chaque ZPC pour les saisons de pêche. La zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador chevauche également l'unité de gestion de la pêche à la crevette nordique de la zone d'évaluation est du détroit de Davis. Cette unité de gestion de la pêche est ouverte toute l'année, du 1er avril au 31 mars, sous réserve des limites du total autorisé des prises précisées par le MPO (MPO, 2021a). Les crevettes nordiques sont principalement pêchées à l'aide de chaluts modifiés, conçus pour réduire les prises accessoires d'autres espèces. Les lieux des activités de pêche nationale de la crevette nordique de 2011 à 2016 dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador sont indiqués dans la figure 9-17.

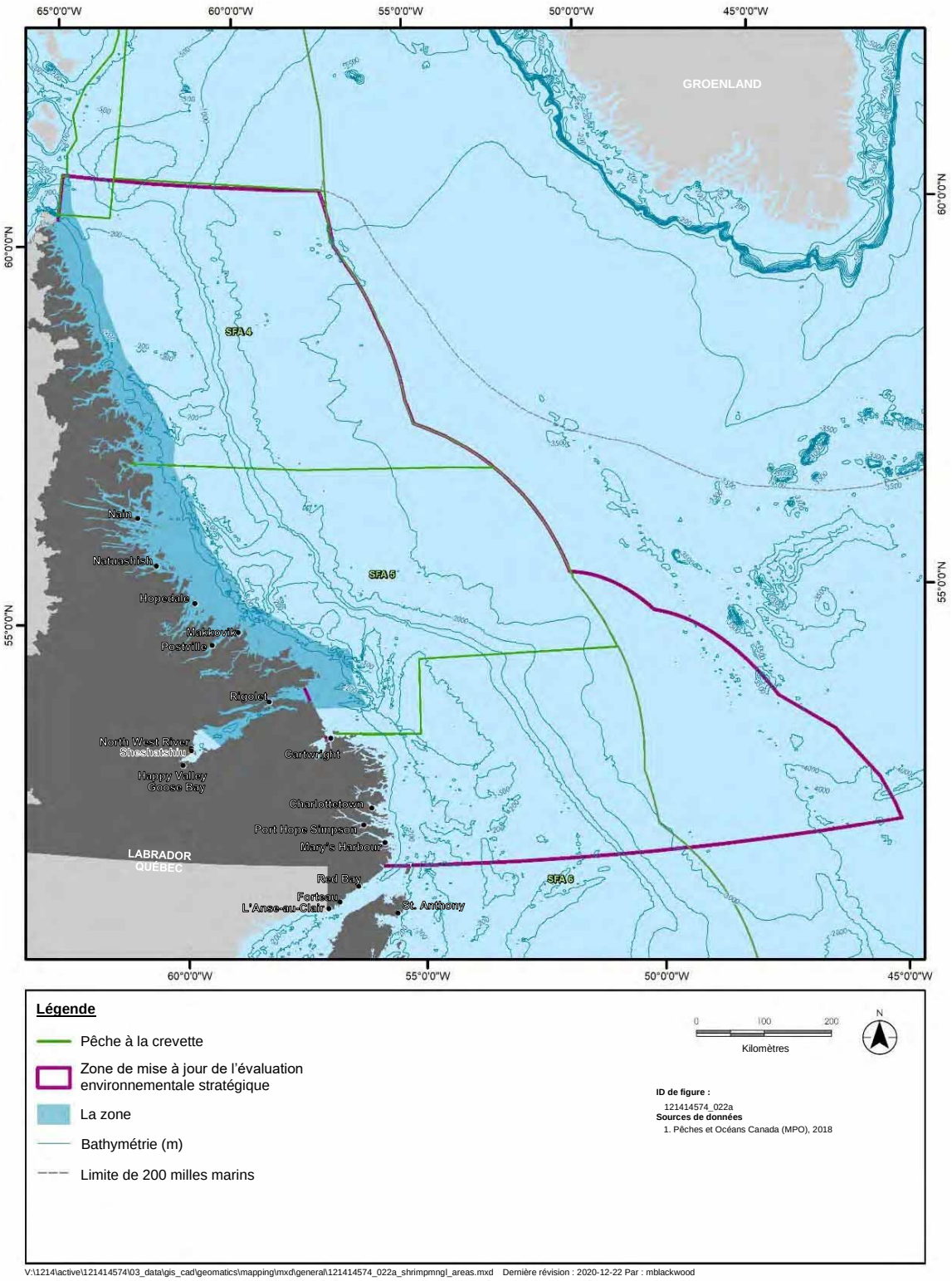

Source : MPO, 2018a

Figure 9-16 Zones de pêche à la crevette dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador

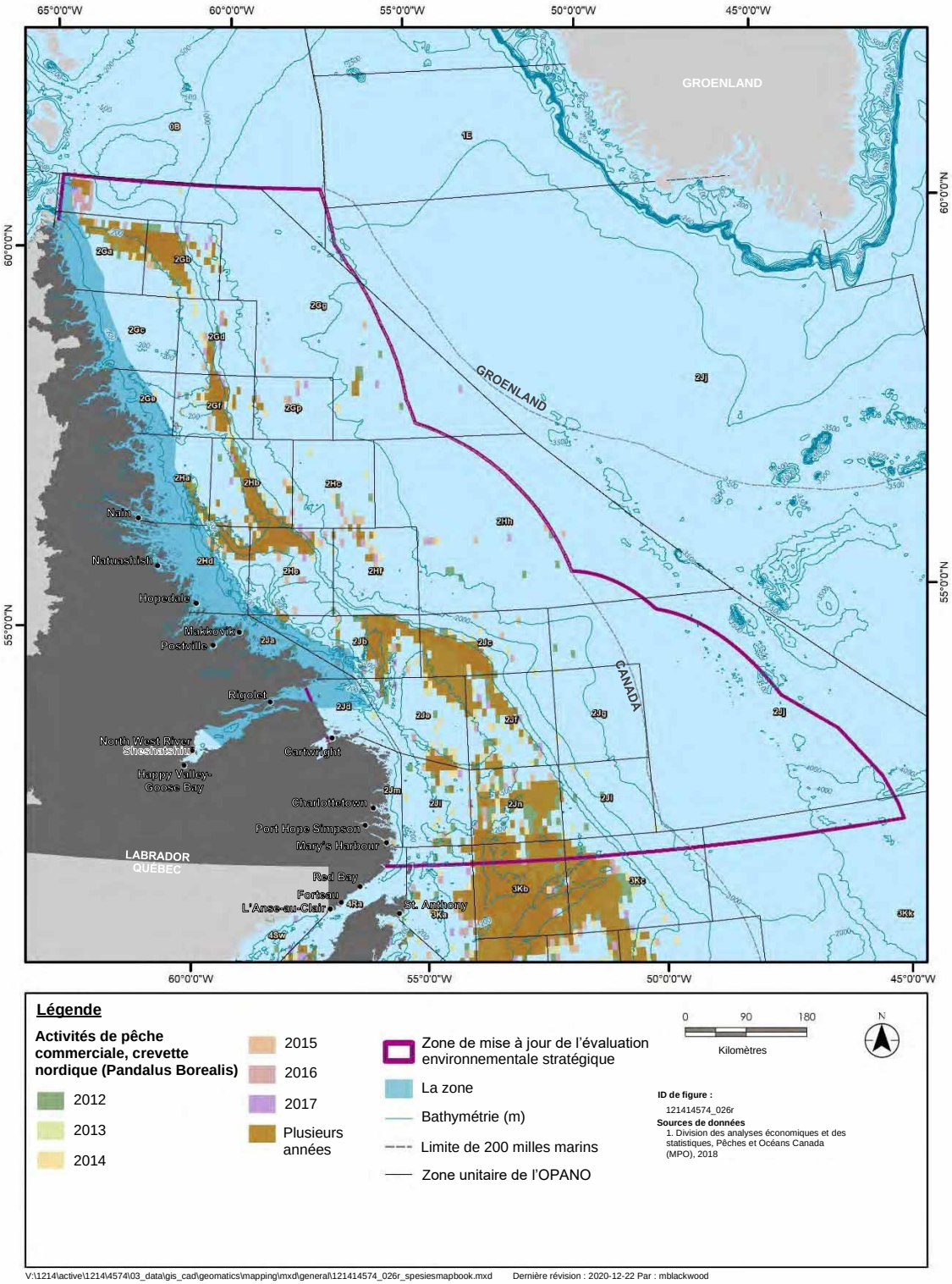

Légende

Activités de pêche commerciale, crevette nordique (Pandalus Borealis)

- 2012
- 2013
- 2014
- 2015
- 2016
- 2017
- Plusieurs années

- Zone de mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique
- La zone
- Bathymétrie (m)
- Limite de 200 milles marins
- Zone unitaire de l'OPANO

0 90 180 Kilomètres

N

ID de figure :
121414574_026r

Sources de données
1. Division des analyses économiques et des statistiques, Pêches et Océans Canada (MPO), 2018

V:\1214\active\1214\4574\03_data\gis_cad\geomatics\mapping\mxd\general\121414574_026r_spesiesmapbook.mxd Dernière révision : 2020-12-22 Par : mblackwood

Source : MPO, 2019

Figure 9-17 Lieux de récolte nationale, crevette nordique, 2011 à 2017

La figure 9-18 montre les activités de récolte de crevettes nordiques par mois entre 2011 et 2017. La crevette nordique est généralement pêchée toute l'année dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador par de grands chalutiers, mais les mois d'été (juillet, août et septembre) sont généralement ceux où les niveaux de récolte sont les plus élevés.

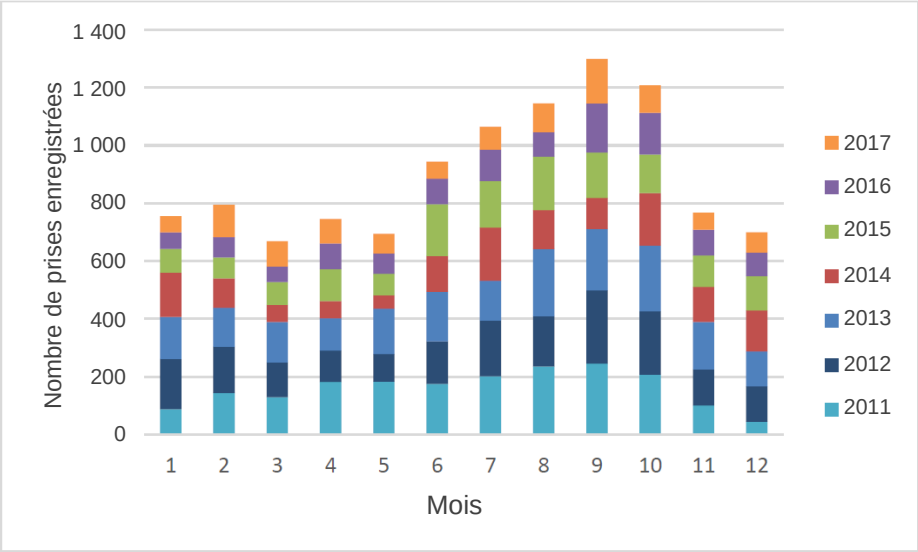

Source : MPO, 2019
Remarque : Pour des raisons de confidentialité, les prises enregistrées sont généralisées à une cellule de grille de six miles marins par quatre miles marins; une prise peut donc indiquer les activités de plusieurs navires de pêche.

Figure 9-18 Récolte de crevettes nordiques dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, par mois, 2011 à 2017

La figure 9-19 illustre le niveau d'activités de pêche commerciale de la crevette nordique entre 2007 et 2017 afin de mettre en évidence les tendances qui peuvent exister quant aux niveaux ou aux lieux de récolte. Dans l'ensemble, les tendances relatives à la pêche de la crevette nordique sont demeurées relativement constantes au fil du temps. Il semble qu'au cours des dernières années, le niveau de récolte dans la subdivision 2J de l'OPANO ait diminué par rapport à 2009 et 2010. Cette baisse est également constatée dans la figure 9-20.

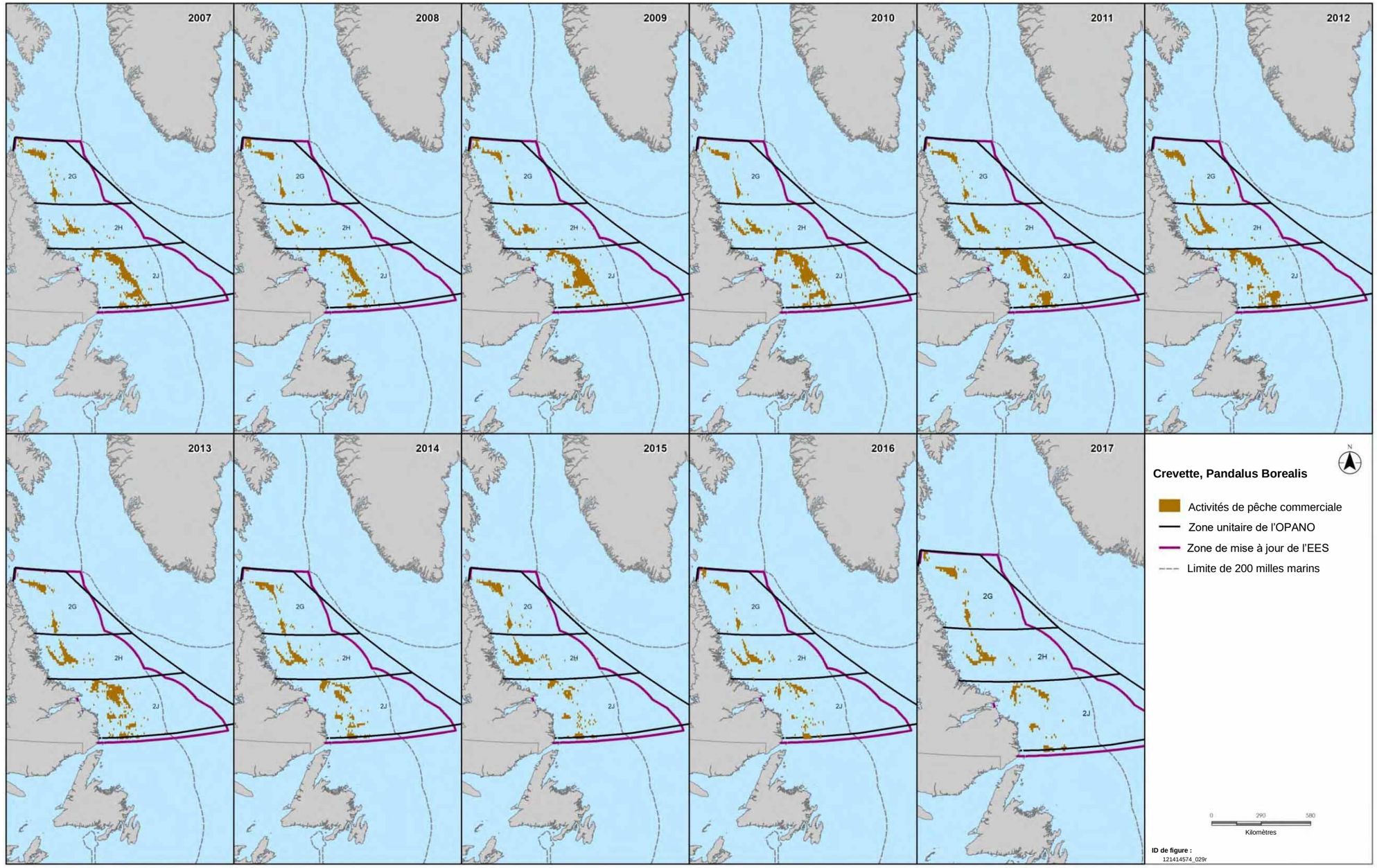

Figure 9-19 Lieux de récolte nationale, crevette nordique, 2007 à 2017

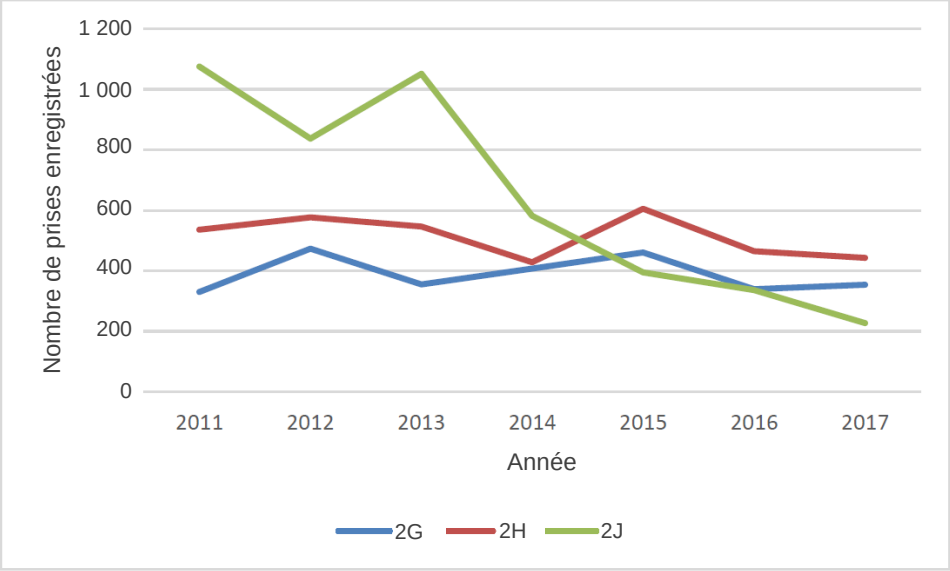

Source : MPO, 2019

Figure 9-20 Prises enregistrées de crevettes nordiques dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, 2011 à 2017

Depuis la rédaction du rapport d'EES original, les stocks de crevettes nordiques ont subi des changements en raison de l'évolution de la santé et de la stabilité des stocks dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Les stocks de crevettes nordiques sont en déclin depuis 2010, l'évaluation la plus récente publiée par le MPO (2018 b) pour la crevette nordique dans les ZPC 4, 5 et 6 montrant des tendances variables. Dans la ZPC 6, où se déroulent plusieurs activités de pêche commerciale de la crevette nordique, la biomasse exploitable a diminué de 8 % par rapport à 2018 pour atteindre 82 900 tonnes en 2019. Il s'agit des niveaux les plus bas observés entre 1996 et 2019, où la biomasse totale exploitable était en moyenne de 380 000 tonnes (MPO, 2021b). De même, la biomasse du stock reproducteur femelle a également diminué de 25 % par rapport à 2018 pour atteindre 49 000 tonnes en 2019. Il s'agit également des niveaux les plus bas observés de 1996 à 2019, où la biomasse moyenne du stock reproducteur femelle était de 238 000 tonnes (MPO, 2021b), ce qui place la biomasse du stock reproducteur femelle frayant dans la « zone critique » du MPO.

Dans les ZPC 4 et 5, les stocks de crevettes ont été relativement sains. La biomasse totale exploitable dans la ZPC 5 a diminué de 20 % par rapport à 2018 pour atteindre 129 000 tonnes en 2019 alors que la biomasse du stock reproducteur femelle a augmenté de 3 % par rapport à 2018 pour atteindre 44 500 tonnes en 2019 (MPO, 2021b). Dans la ZPC 4, la biomasse totale exploitable a augmenté de 29 % en 2018 pour atteindre 54 100 tonnes en 2019 alors que la biomasse totale du stock reproducteur femelle a augmenté de 23 % en 2018 pour atteindre 39 600 tonnes en 2019. La biomasse du stock reproducteur femelle des ZPC 4 et 5 se situait dans la « zone saine » (MPO, 2021b).

En raison de ces changements dans la santé de la crevette nordique, les TAC et les quotas de pêche pour la crevette nordique ont également changé au fil du temps. Le TAC de la ZPC a augmenté de 15 %, atteignant 9 957 tonnes pour la saison 2020-2021 pour la crevette nordique (MPO, 2020b). La limite de prises accessoires de crevettes roses est restée la même, soit 4 033 tonnes. Dans la ZPC 5

pour la saison 2020-2021, le TAC a augmenté de 11,3 % pour atteindre 16 080 tonnes (MPO, 2020b). Dans la ZPC 6, la décision la plus récente du MPO a fixé le TAC à 27 825 tonnes pour la saison de pêche 2016-2017. Ce TAC a baissé à nouveau, d'environ 63 %, à 10 400 tonnes pour la pêche de 2017-2018 et a depuis encore baissé à 8 730 tonnes pour la saison de pêche 2018-2019 (MPO, 2018c). Au cours de la saison 2020-2021, le TAC a augmenté de 15 % pour atteindre 9 534 tonnes (MPO, 2020b). En raison de ces changements de TAC, les efforts de pêche de crevettes pourraient être moins intenses dans des zones comme la ZPC 6, où la récolte commerciale a été historiquement la plus active.

En termes de récolte internationale, la pêche de la crevette nordique est dans une situation similaire. Un moratoire sur la pêche à la crevette nordique a été imposé dans la zone 3M en 2011 en raison des faibles niveaux de recrutement. La dernière évaluation de l'OPANO indique que le stock connaît toujours de faibles niveaux de recrutement et qu'il est donc susceptible de rester faible avec le moratoire en place. La dernière évaluation du stock effectuée par l'OPANO en 2017 préconise l'absence de pêche dirigée pour 2018 et 2019 (OPANO, 2018b). Le stock de 3LNO est également placé sous moratoire depuis 2015, aucune pêche dirigée n'ayant eu lieu en 2015 ou en 2016 (OPANO, 2018b). La dernière évaluation de la crevette nordique de 3LNO a été effectuée en 2017 et préconise également l'absence d'activités de pêche dirigée pour 2018 et 2019 (OPANO, 2018b).

9.2.6.2 Crabe des neiges

Comme pour la crevette nordique, après la chute des stocks de poissons de fond dans les années 1990, le crabe des neiges est devenu l'objet d'une pêche importante à T.-N.-L., ce qu'il est toujours. La pêche de cette espèce représente une grande partie des débarquements, tant en poids qu'en valeur, dans les efforts de récolte nationaux et internationaux.

Le crabe des neiges est récolté à l'aide de casiers à crabes, qui sont posés le long du fond marin à l'aide de bouées et de repères pour indiquer leurs emplacements aux navires. La pêche utilise un système de quotas et l'environnement au large est divisé en zones de gestion du crabe (Figure 9-21) pour la gestion des quotas. Dans chaque division de l'OPANO, il y a plusieurs zones de gestion du crabe, chacune ayant ses propres secteurs de flottes en fonction de la taille des navires, des quotas et des dates de début et de fin de la saison. Le gouvernement du Canada exerce sa compétence sur les espèces de poissons commerciales à l'intérieur de la zone d'exclusion économique de 200 milles marins du Canada et sur toutes les espèces sédentaires qui se trouvent sur l'étendue du plateau continental du Canada, ce qui comprend la gestion des stocks de crabe des neiges à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'exclusion économique. Les lieux de récolte nationale du crabe des neiges de 2011 à 2017 sont illustrés dans la figure 9-22. La figure 9-23 illustre la saisonnalité du crabe des neiges dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Le crabe des neiges est une pêche saisonnière qui a lieu principalement de mai à août.

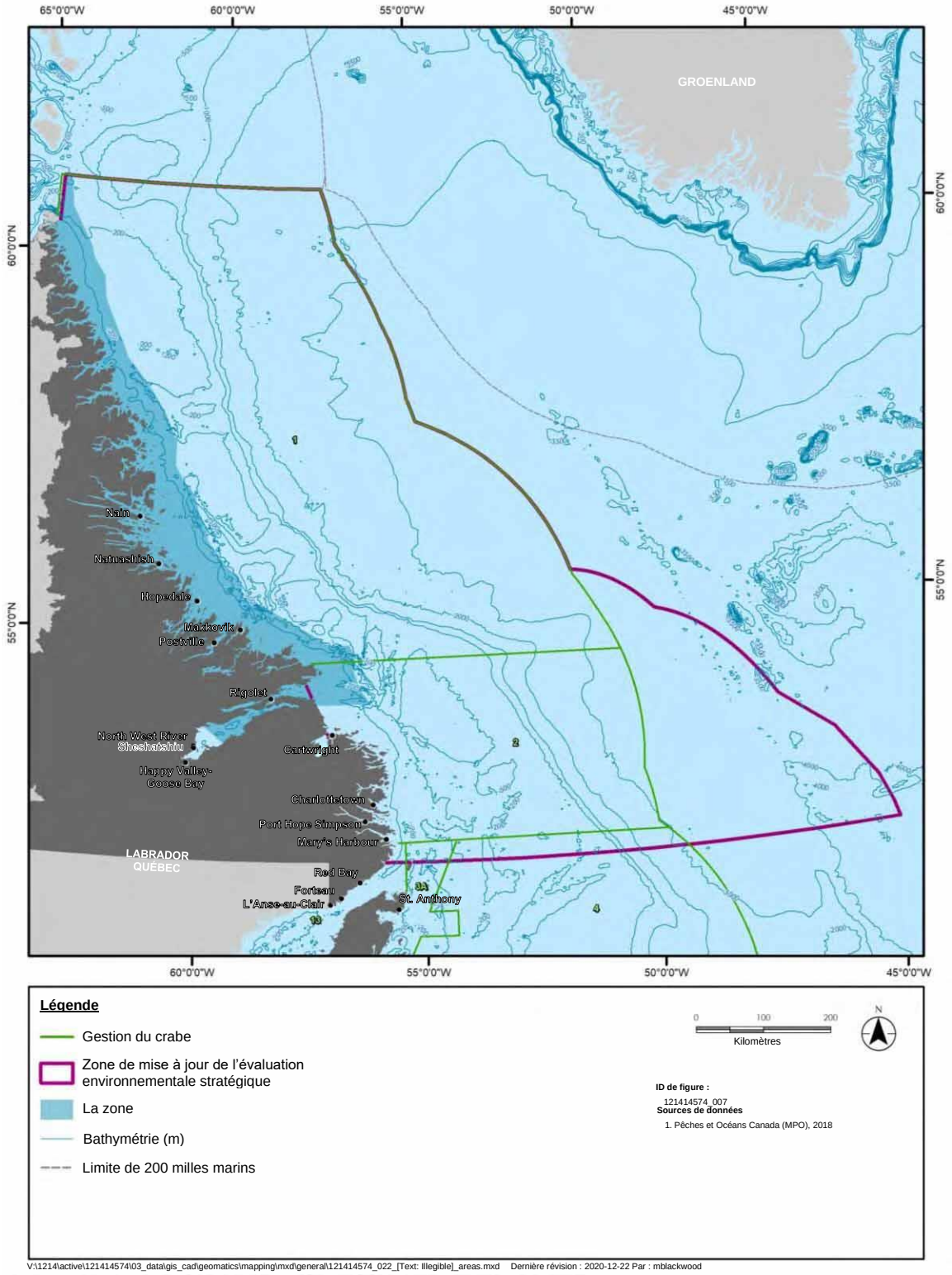

Source : MPO, 2019

Figure 9-21 Zones de gestion du crabe dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador

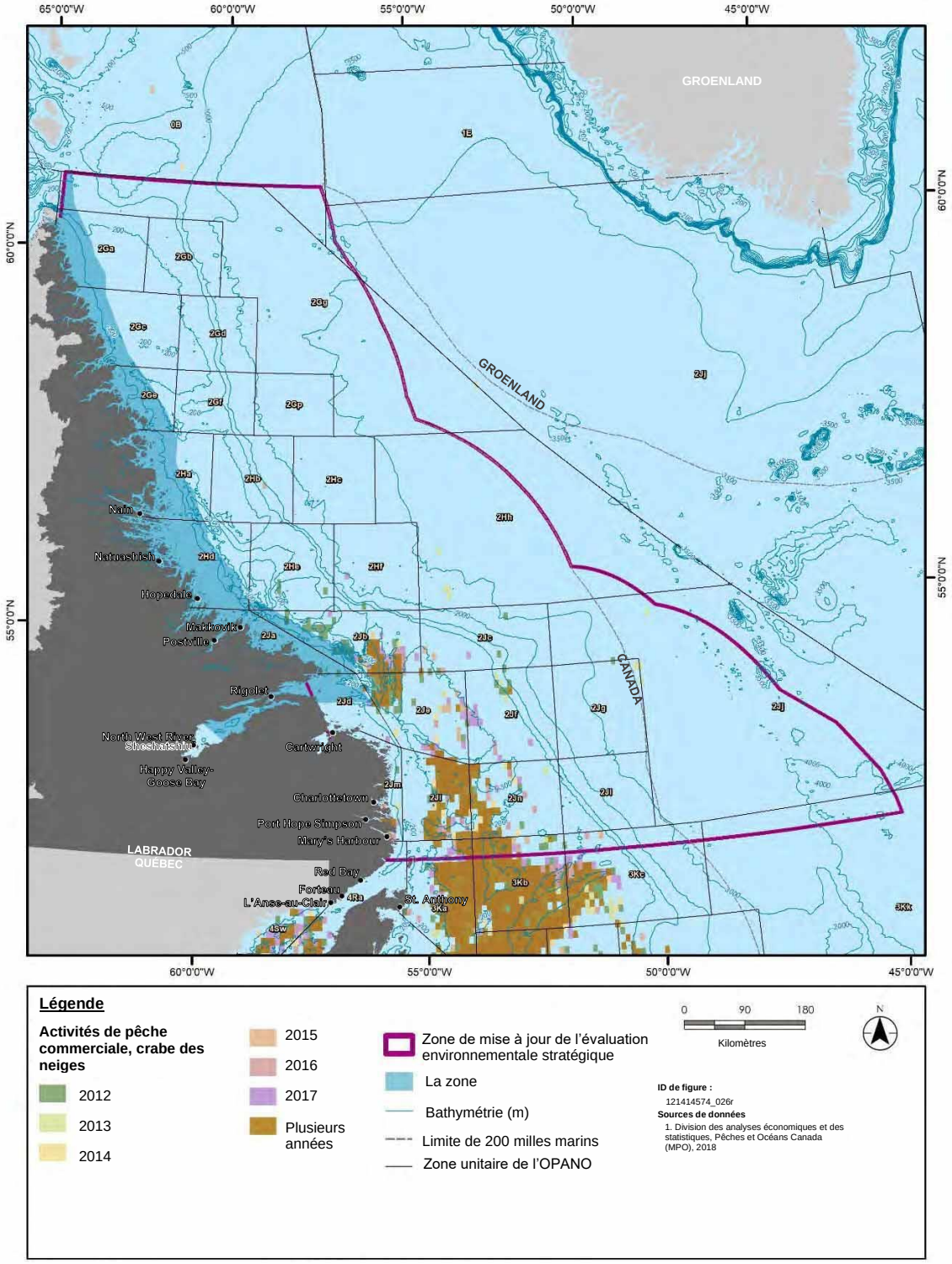

Source : MPO, 2019

Figure 9-22 Lieux de récolte nationale, crabe des neiges, de 2011 à 2017

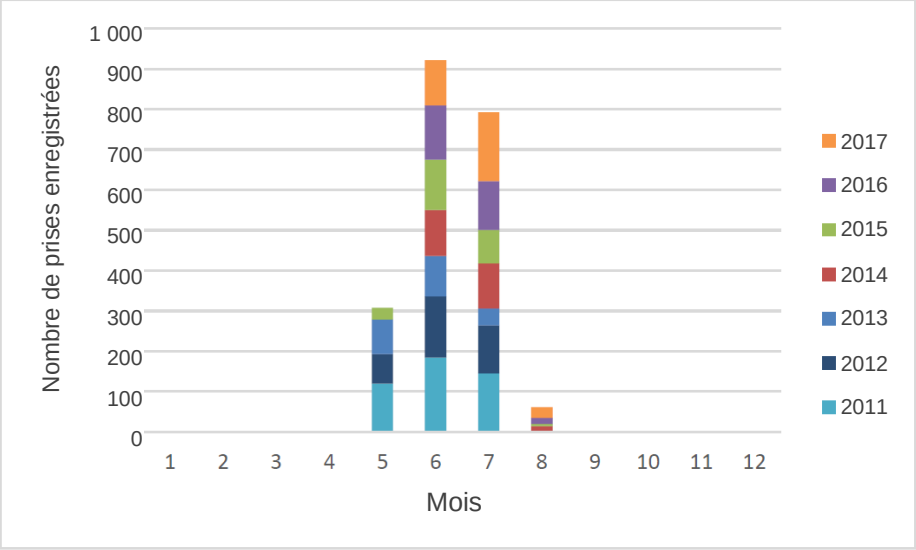

Source : MPO, 2019
Remarque : Pour des raisons de confidentialité, les prises enregistrées sont généralisées à une cellule de grille de six miles marins par quatre miles marins; une prise peut donc indiquer les activités de plusieurs navires de pêche.

Figure 9-23 Récolte de crabe des neiges par mois, 2011 à 2017

La figure 9-24 illustre le niveau d'activités de pêche commerciale du crabe des neiges entre 2007 et 2017 afin de mettre en évidence les tendances qui peuvent exister quant aux niveaux ou aux lieux de récolte. Dans l'ensemble, les tendances relatives à la pêche du crabe des neiges sont demeurées relativement constantes au fil du temps. Il semble que la subdivision 2H de l'OPANO ait connu un certain niveau d'activité pour la pêche du crabe des neiges de 2007 à 2011, mais que l'activité de pêche de cette espèce se déroule maintenant presque exclusivement dans la subdivision 2J. Cette tendance est également notée sur la figure 9-25. Bien que les activités de pêche commerciale du crabe des neiges se déroulent principalement dans une zone concentrée, la répartition totale du crabe des neiges n'est pas connue et des pêches exploratoires commerciales ont lieu chaque année.

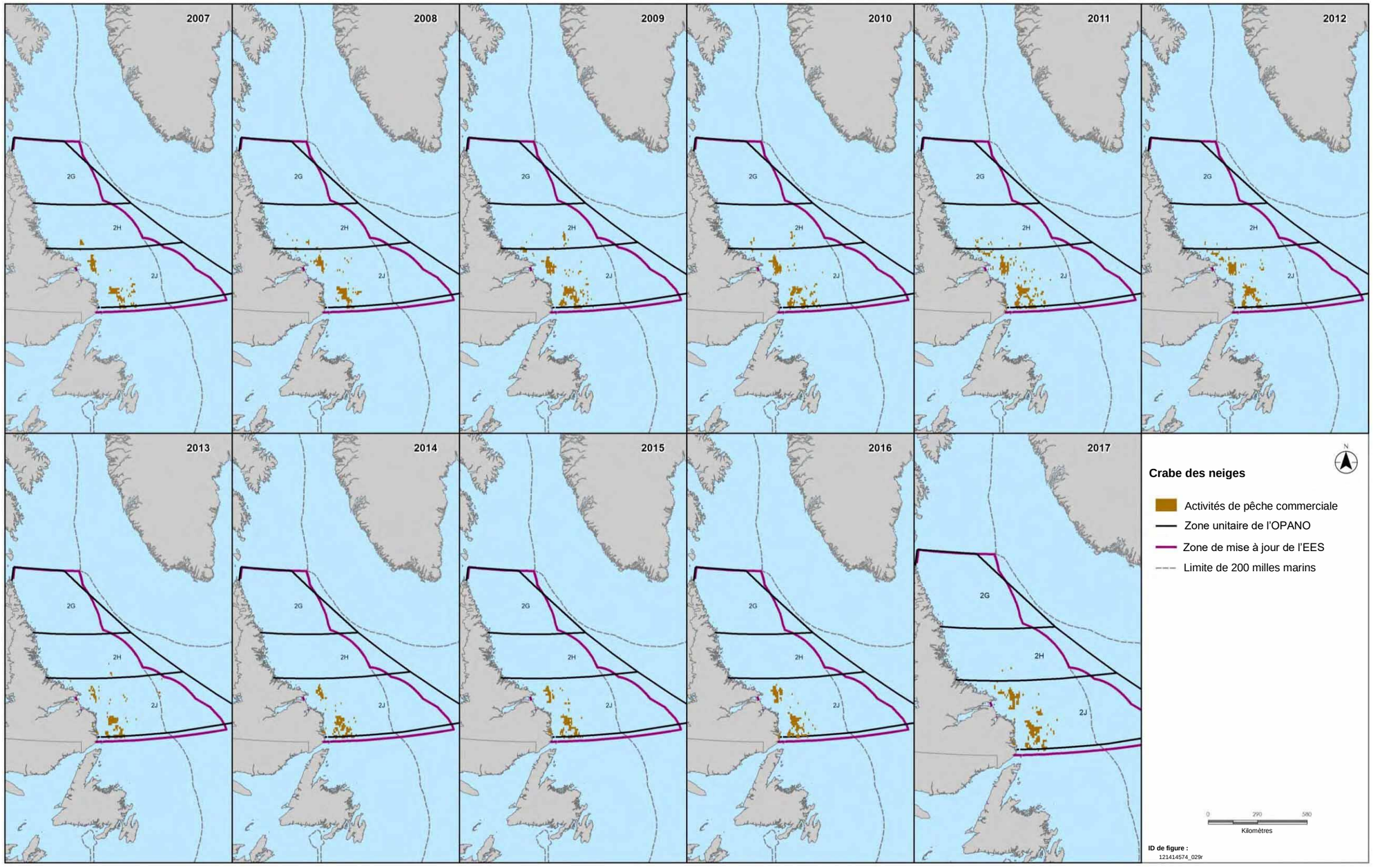

Figure 9-24 Lieu de récolte nationale, crabe des neiges, 2007 à 2017

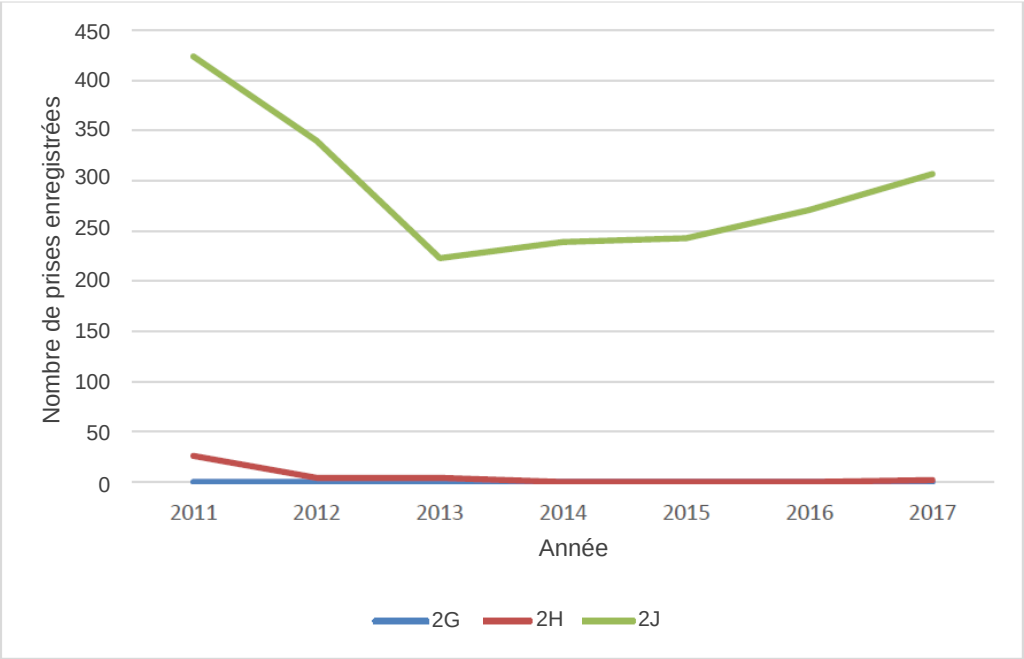

Source : MPO, 2019

Figure 9-25 Prises enregistrées de crabes des neiges dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, 2007 à 2017

Tout comme la crevette nordique, le crabe des neiges a également subi des changements en termes de santé et de durabilité de l'espèce. Dans la plus récente évaluation du crabe des neiges, on aborde le fait que les débarquements totaux de crabe des neiges dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador (2HJ3KLNOP4R) ont atteint un sommet de 53 500 tonnes en 2009, puis ont diminué à 34 000 tonnes en 2017. La biomasse exploitable totale du crabe des neiges est en déclin depuis 2013 et se trouve maintenant à ses plus bas niveaux observés (MPO, 2018d). Les débarquements dans les divisions 2HJ de l'OPANO sont restés faibles, à moins de 2 000 tonnes pour les quatre dernières années, ce qui correspond à leurs plus bas niveaux en deux décennies (MPO, 2018c), ce qui peut s'expliquer en partie par l'amplitude et la répartition naturelles du crabe des neiges. Toutefois, la mortalité totale du crabe exploitable a atteint ou avoisiné ses niveaux les plus élevés au cours des dernières années (MPO, 2018c).

En raison de ces changements en biomasse dans certaines zones, les TAC et les quotas ont également changé. En 2016, le TAC pour la pêche au crabe des neiges à T.-N.-L. dans les zones 2HJ, 3KLNO, 3Ps et 4R3Pn était d'environ 45 667 tonnes. Ce nombre a diminué de 22 % en 2017 à 35 419 tonnes et de 17 % en 2018 à 29 390 tonnes (MPO, 2018c). Le quota des pêcheurs de crabe des neiges des subdivisions 2GHJ de l'OPANO pour la saison 2018 a été fixé à 1 865 tonnes par le MPO (MPO, 2018c); il s'agit du même nombre que pour la saison de pêche 2017.

9.2.6.3 Espèces de poissons de fond

Depuis la chute des stocks de poisson de fond dans les années 1990 et les moratoires subséquents qui ont été mis en œuvre pour certaines espèces, la récolte de poissons de fond dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador a historiquement constitué des quantités modestes de débarquements en termes de poids et de valeur. La plupart des espèces de poissons de fond sont associées à une pêche dirigée limitée ou capturées comme prises accessoires dans le cadre d'autres pêches. Historiquement, la morue de l'Atlantique était la principale espèce récoltée, en plus d'autres espèces comme la plie canadienne. Depuis la chute des stocks, le flétan du Groenland et le sébaste constituent la majorité des débarquements de poissons de fond dans les eaux extracôtières. La morue de l'Atlantique est toujours considérée comme étant une espèce clé en raison de sa valeur culturelle et historique pour T.-N.-L.; des efforts ont été accomplis pour essayer de reconstituer les stocks afin de permettre la récolte commerciale.

À l'échelle internationale, les espèces de poissons de fond sont les principales espèces gérées par l'OPANO et les débarquements de poissons de fond représentent une plus grande partie des débarquements internationaux. L'OPANO gère les stocks de poisson de fond à l'aide d'un système de quotas similaire à celui utilisé par la MPO en attribuant des portions de TAC aux nations membres, dont le Canada.

Les figures 9-26 à 9-39 montrent les lieux de pêche nationale des espèces de poissons de fond de 2011 à 2017 ainsi que les lieux de 2007 à 2017. Ces espèces ont été sélectionnées en fonction des espèces notées dans le tableau 9.1. La plupart des débarquements de poissons de fond se font le long du talus du plateau continental, où les remontées d'eau offrent un milieu marin productif et où l'on peut trouver de nombreuses espèces.

Comme le montrent les figures, l'étendue spatiale des activités de pêche du poisson de fond dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador est faible par rapport à d'autres zones de la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador et à d'autres espèces comme le crabe des neiges ou la crevette nordique. La figure 9-40 résume le calendrier des pêches de poisson de fond de 2011 à 2017. Alors que la pêche au crabe se limite généralement aux mois d'été, la pêche à la crevette et au poisson de fond est répartie sur toute l'année.

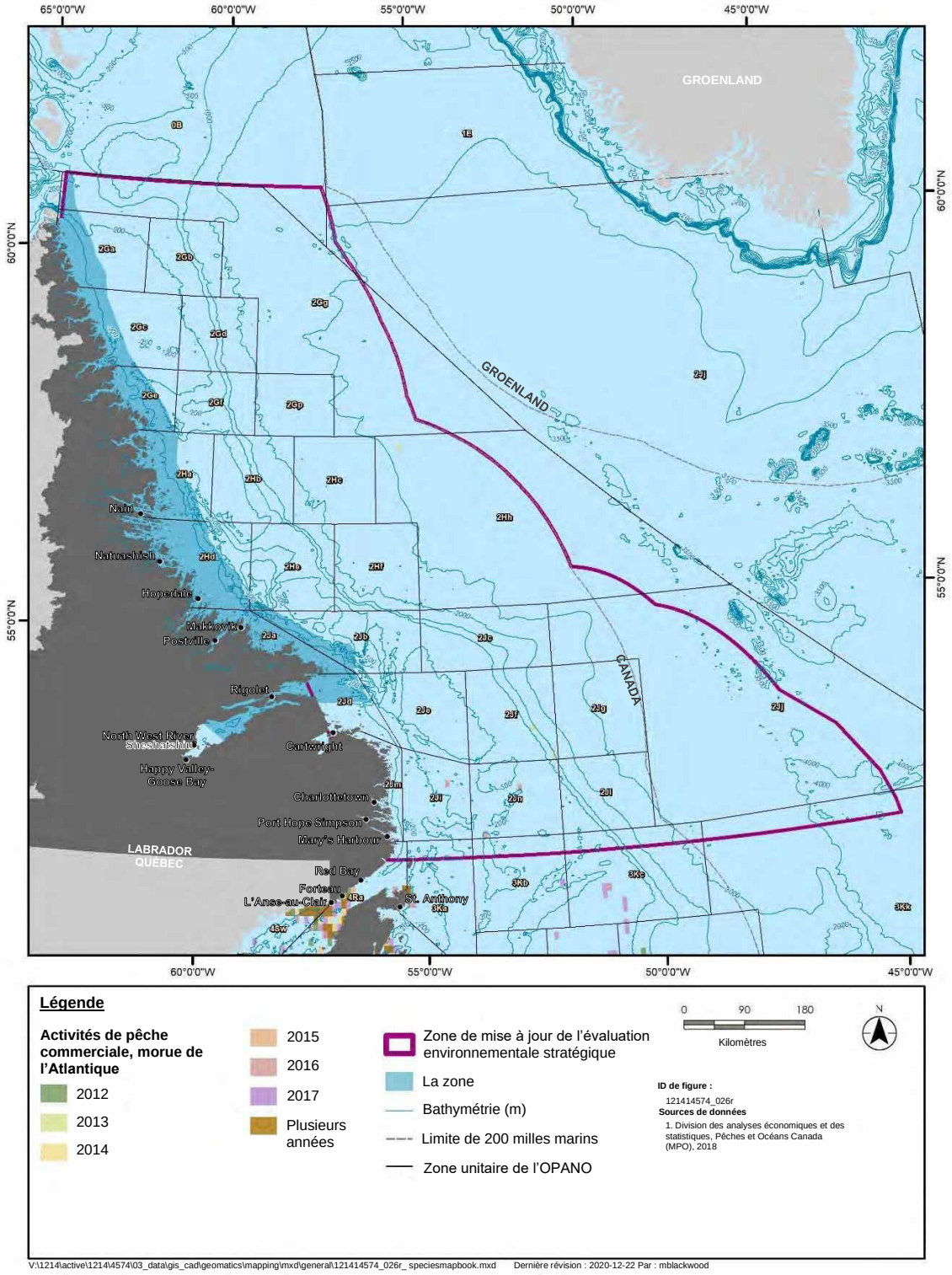

Source : MPO, 2019

Figure 9-26 Lieux de récolte nationale, morue de l'Atlantique, 2011 à 2017

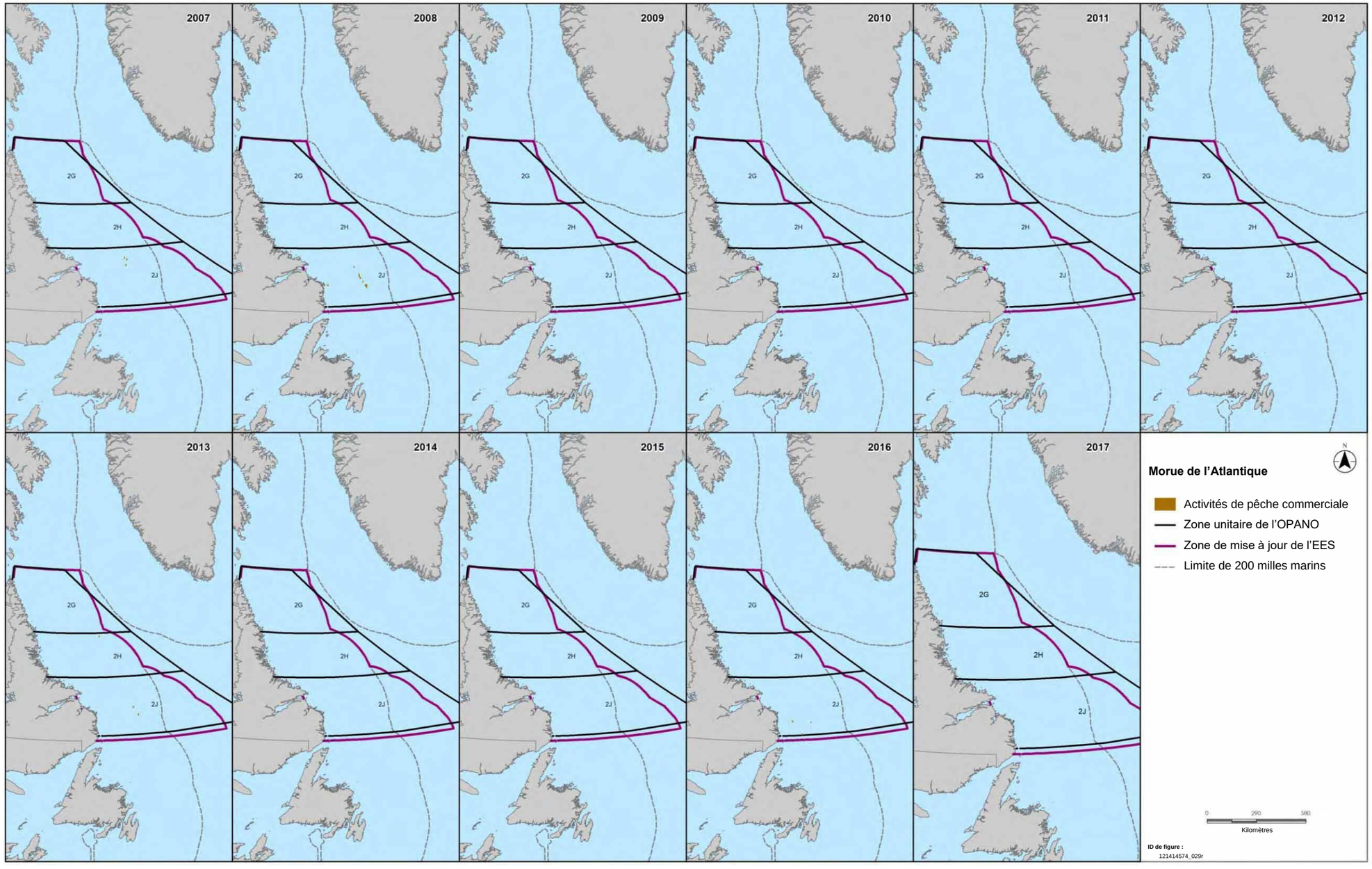

Figure 9-27 Lieux de récolte nationale, morue de l'Atlantique, 2007 à 2017

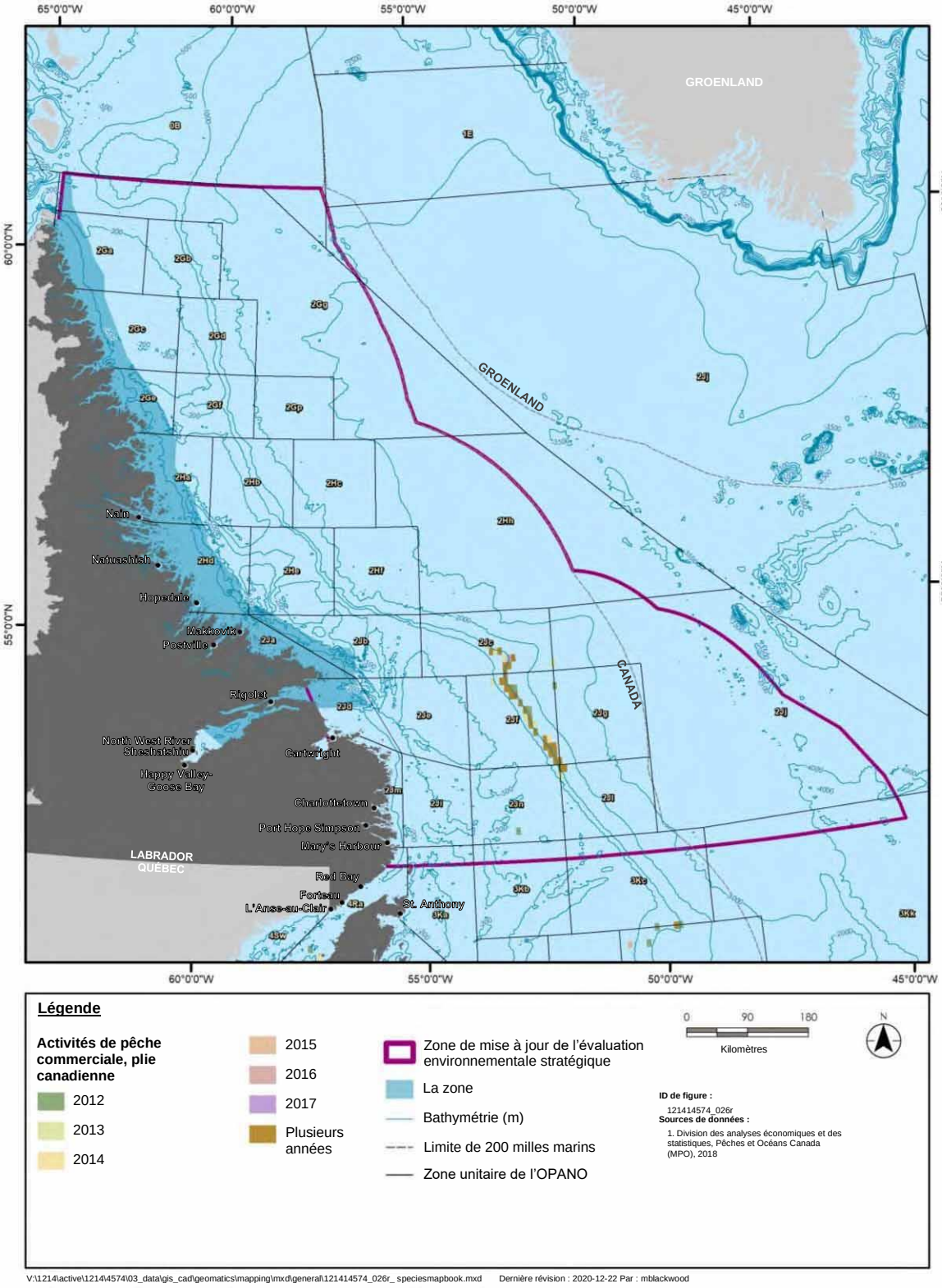

Source : MPO, 2019

Figure 9-28 Lieux de récolte nationale, plie canadienne, 2011 à 2017

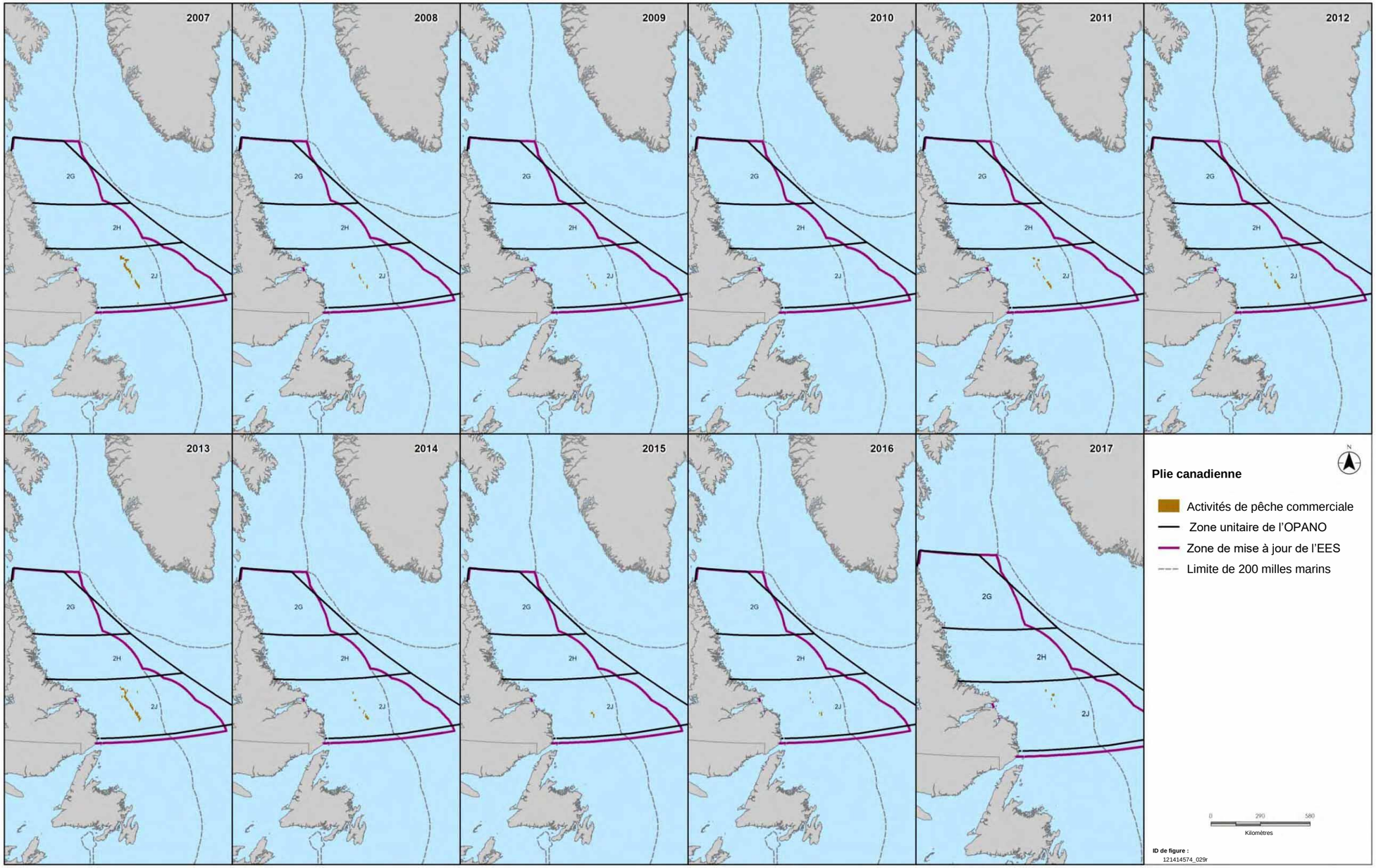

Figure 9-29 Lieux de récolte nationale, plie canadienne, 2007 à 2017

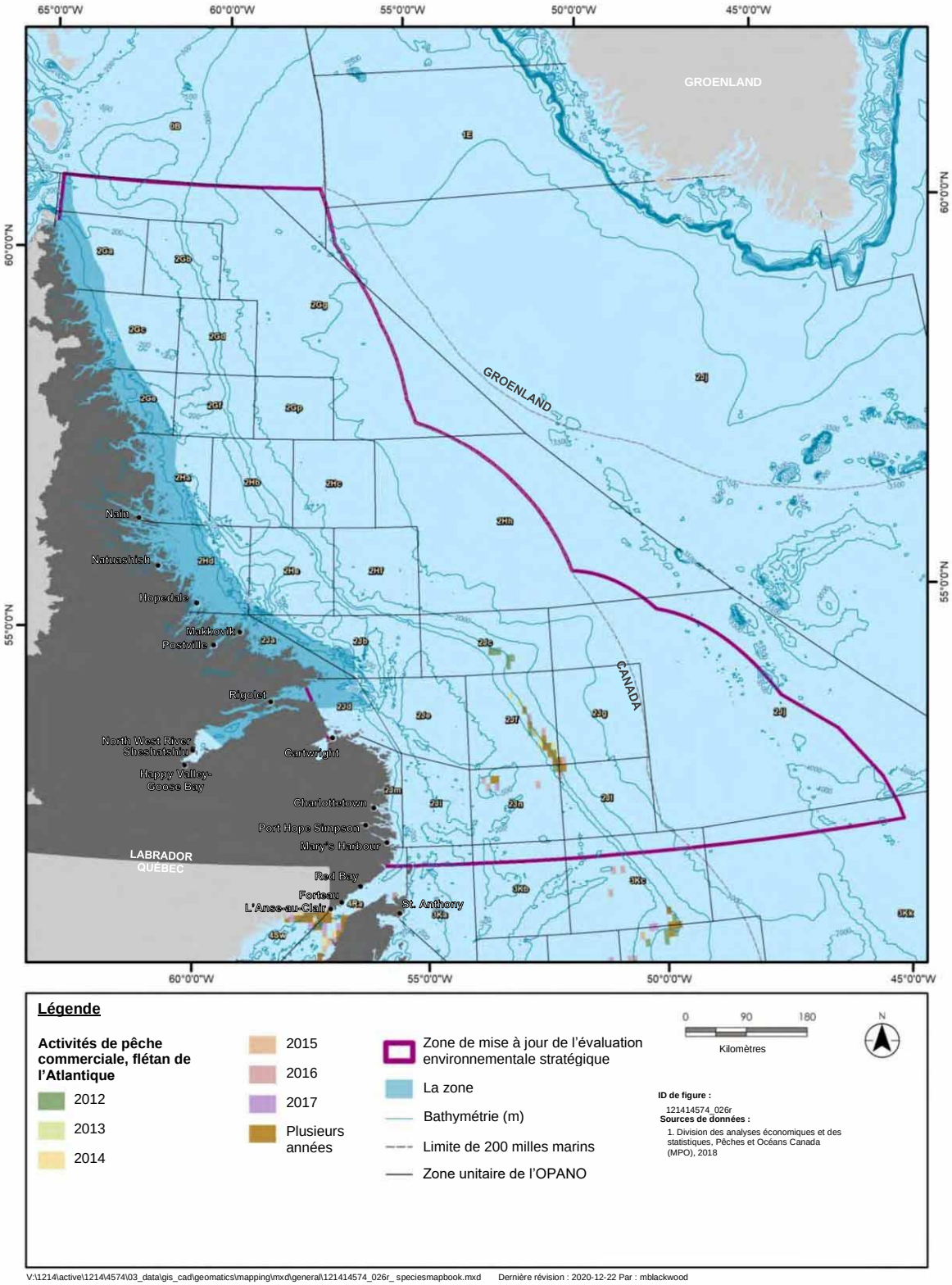

Source : MPO, 2019

Figure 9-30 Lieux de récolte nationale, flétan de l'Atlantique, 2011 à 2017

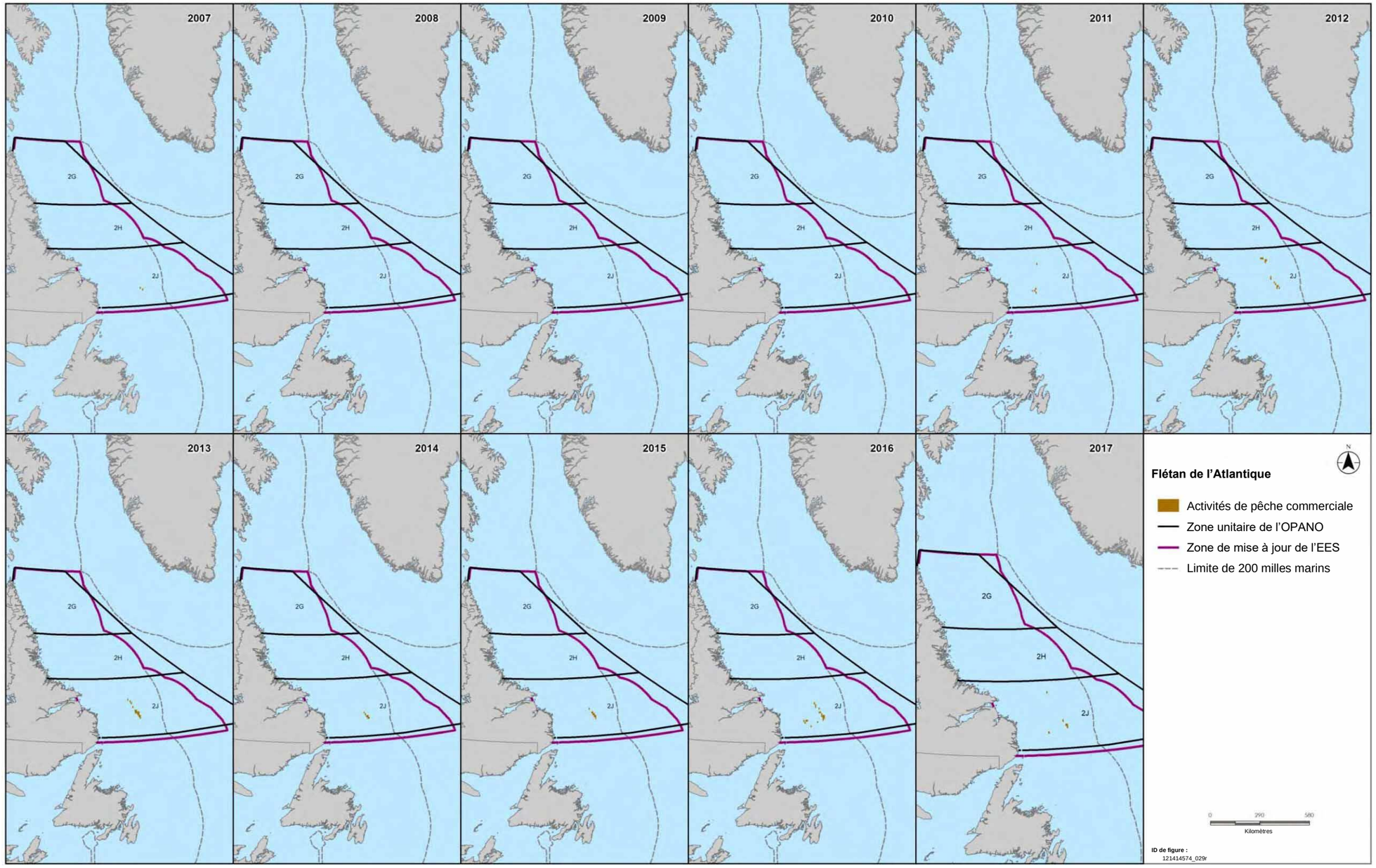

Figure 9-31 Lieux de récolte nationale, flétan de l'Atlantique, 2007 à 2017

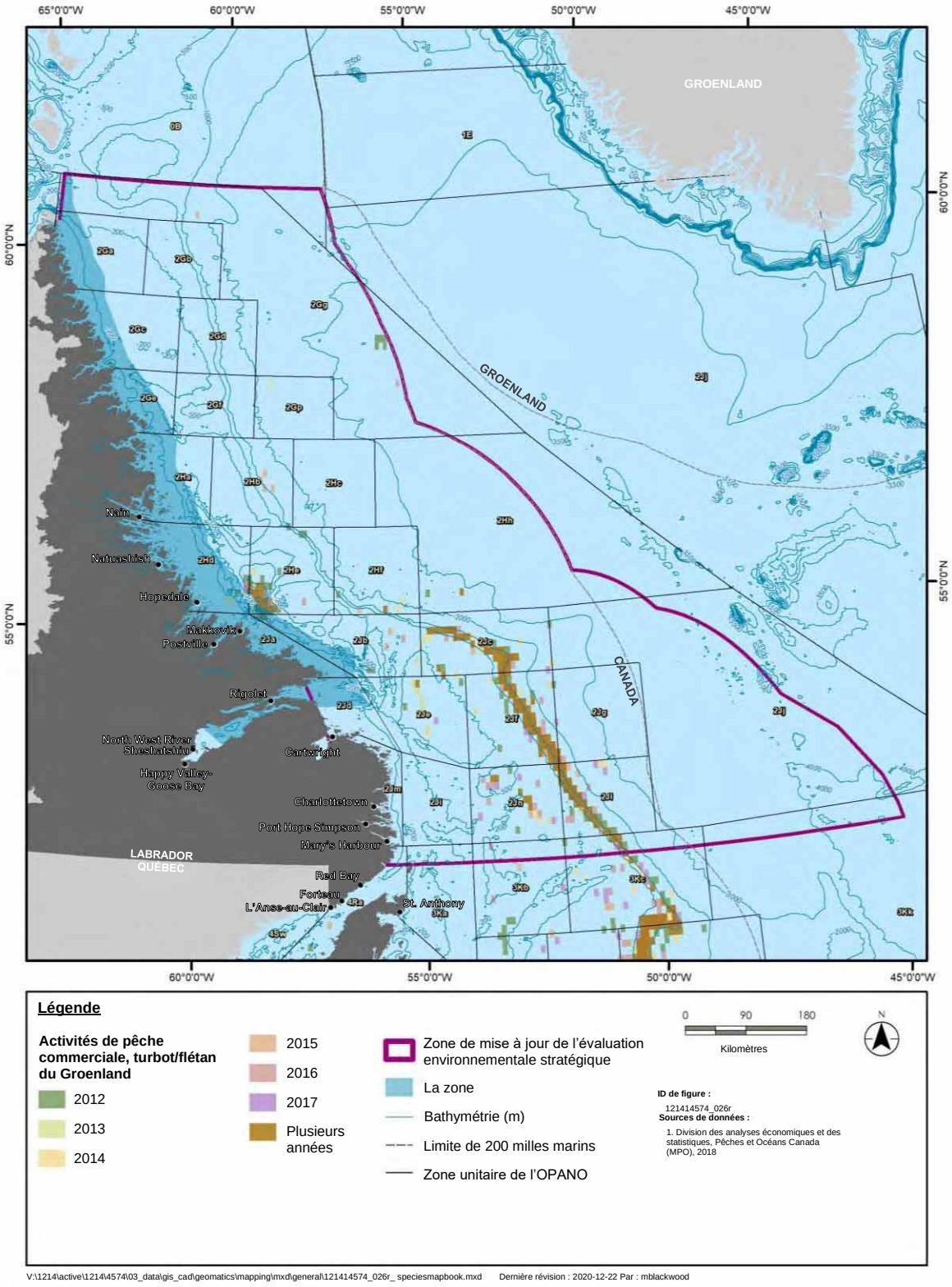

Source : MPO, 2019

Figure 9-32 Lieux de récolte nationale, flétan du Groenland, 2011 à 2017

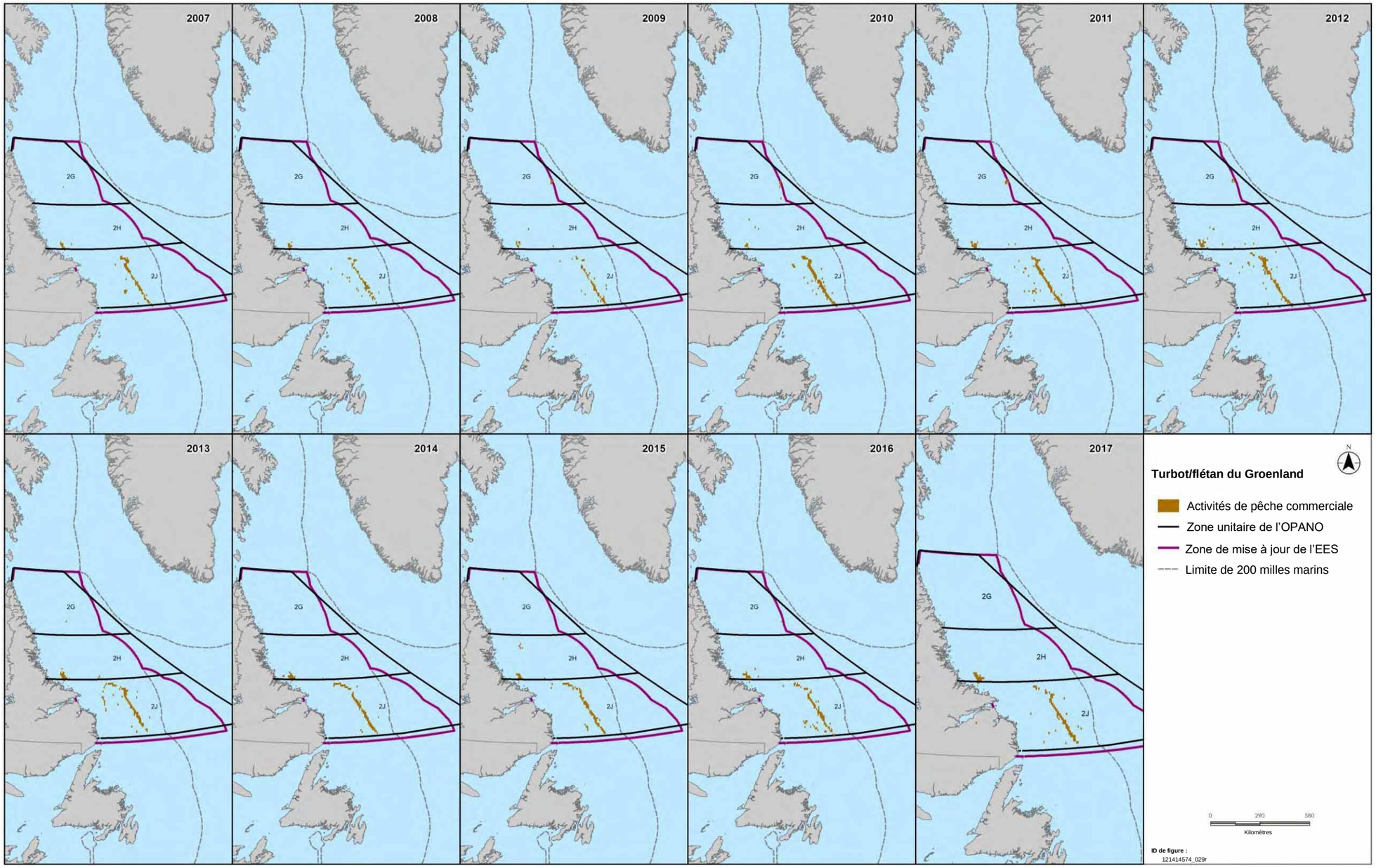

Figure 9-33 Lieux de récolte nationale, flétan du Groenland, 2007 à 2017

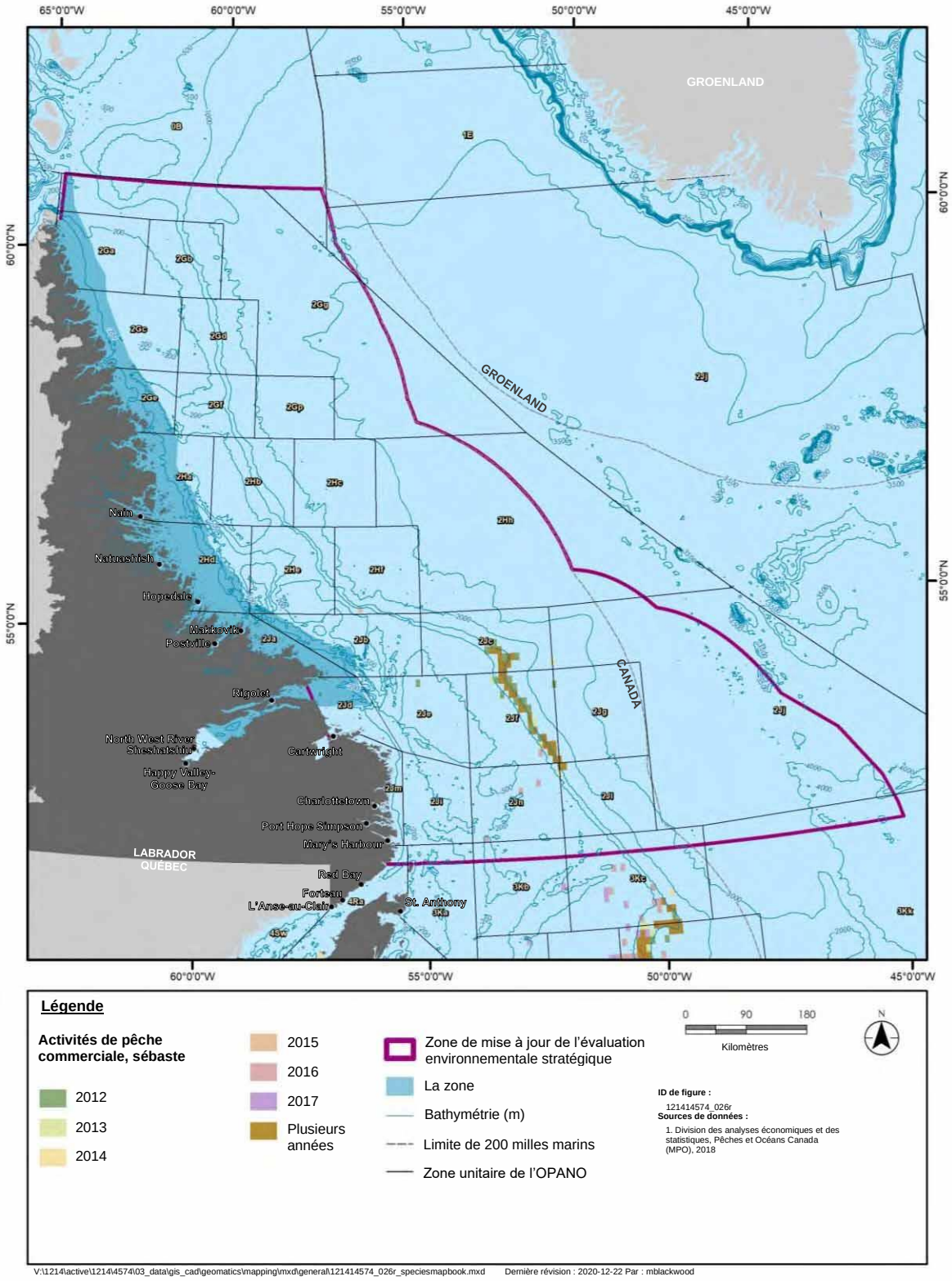

Source : MPO, 2019

Figure 9-34 Lieux de récolte nationale, sébaste, de 2011 à 2017

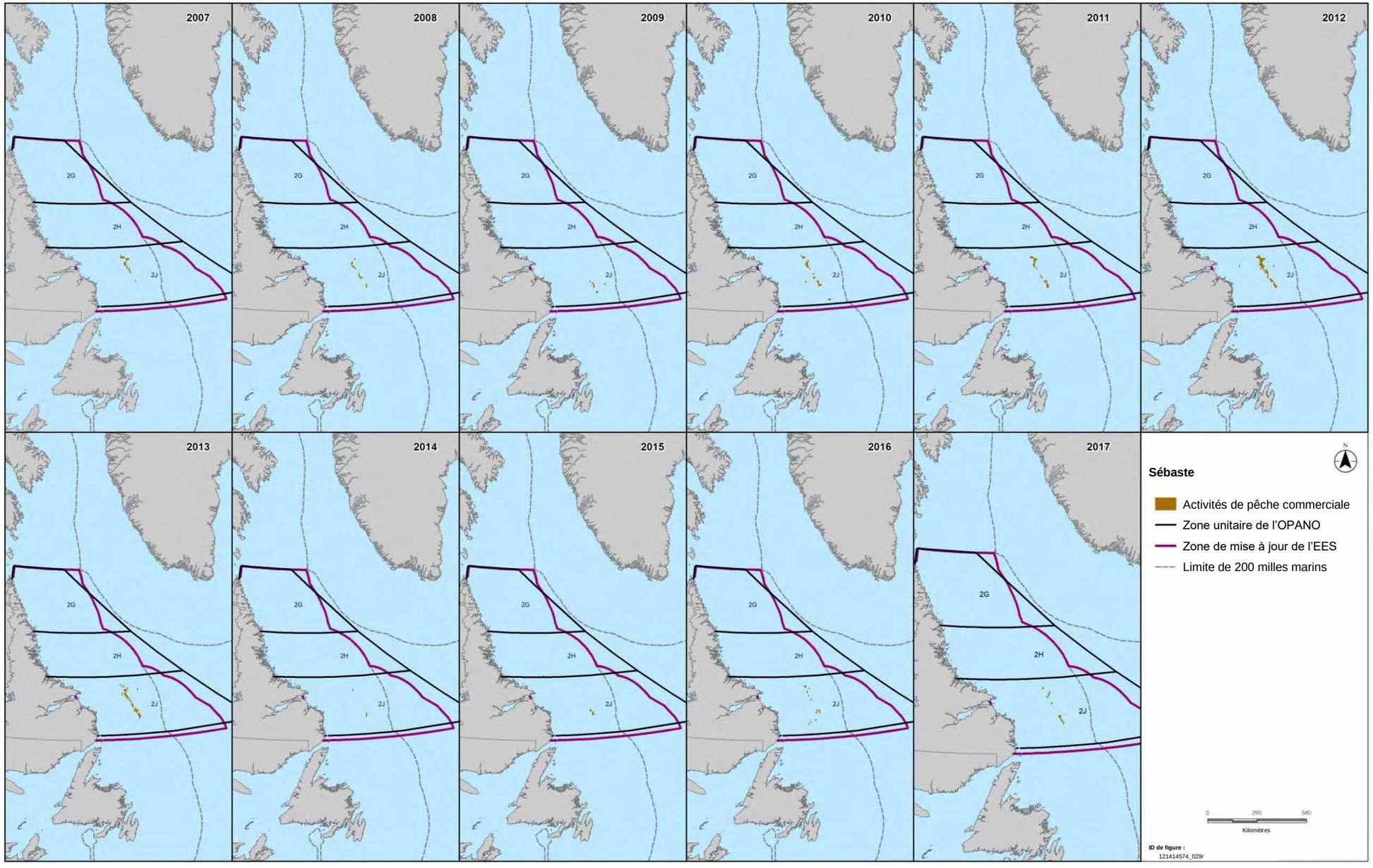

Figure 9-35 Lieu de récolte nationale, sébaste, de 2007 à 2017

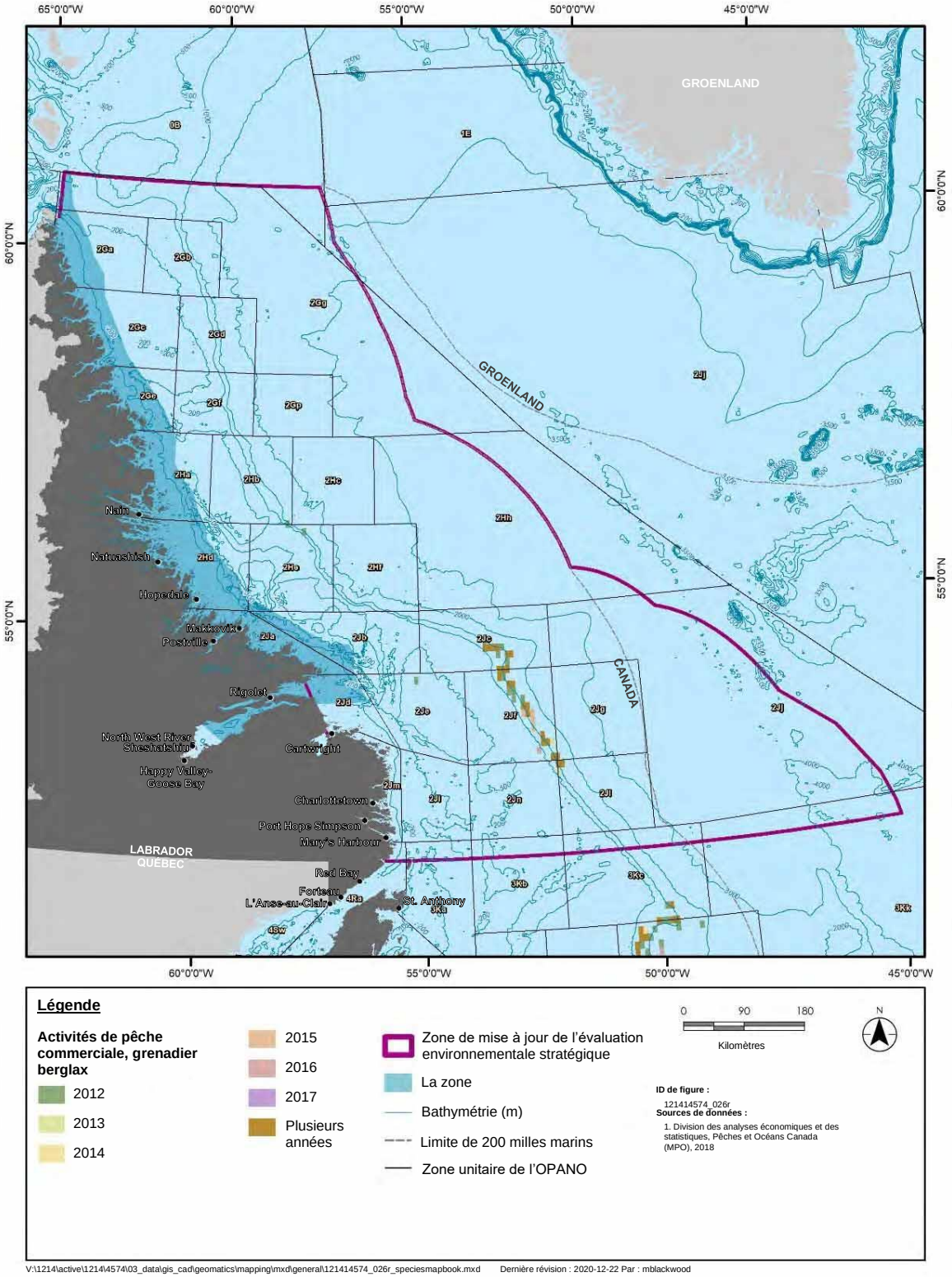

Source : MPO, 2019

Figure 9-36 Lieux de récolte nationale, grenadier berglax, 2011 à 2017

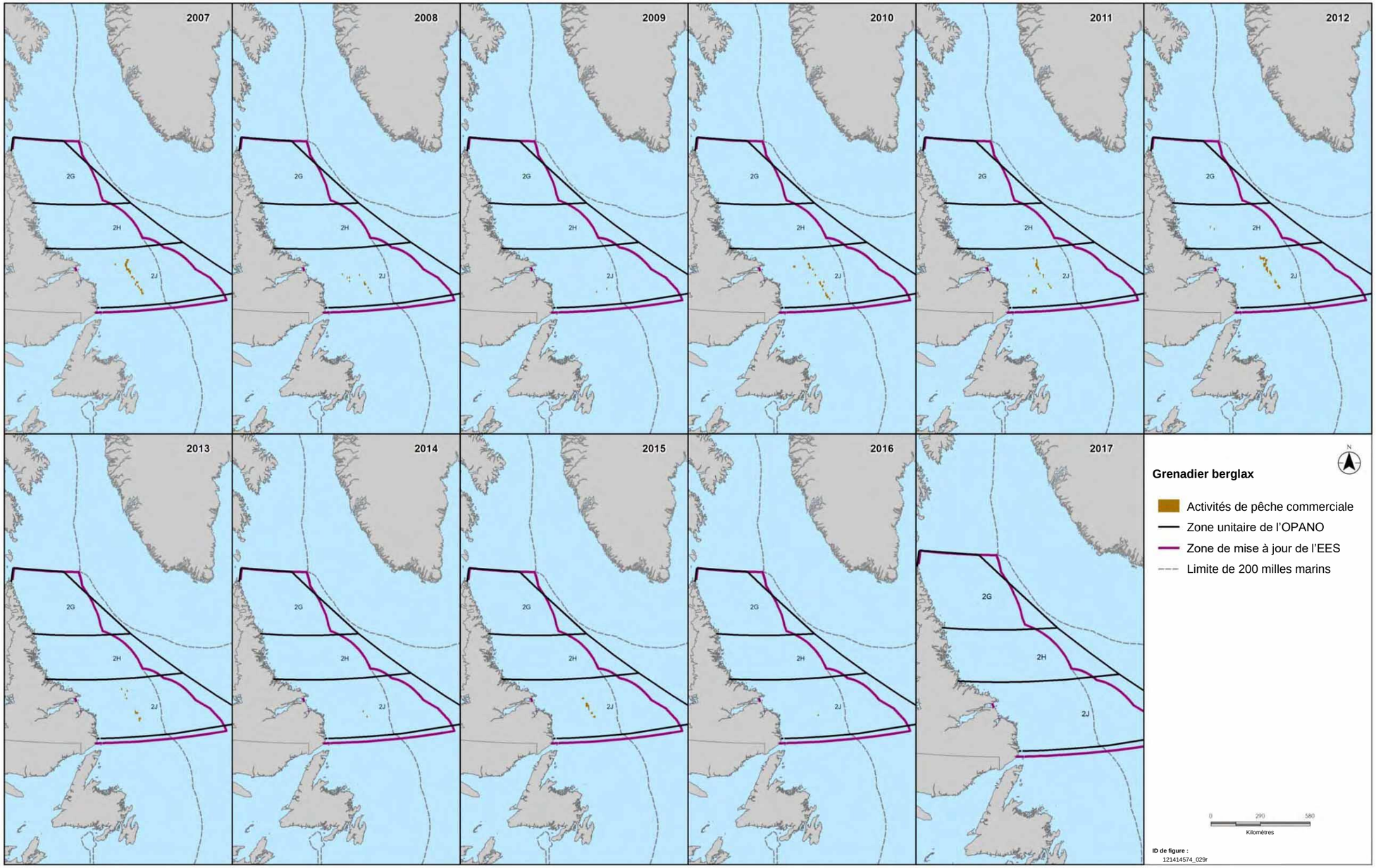

Figure 9-37 Lieux de récolte nationale, grenadier berglax, 2007 à 2017

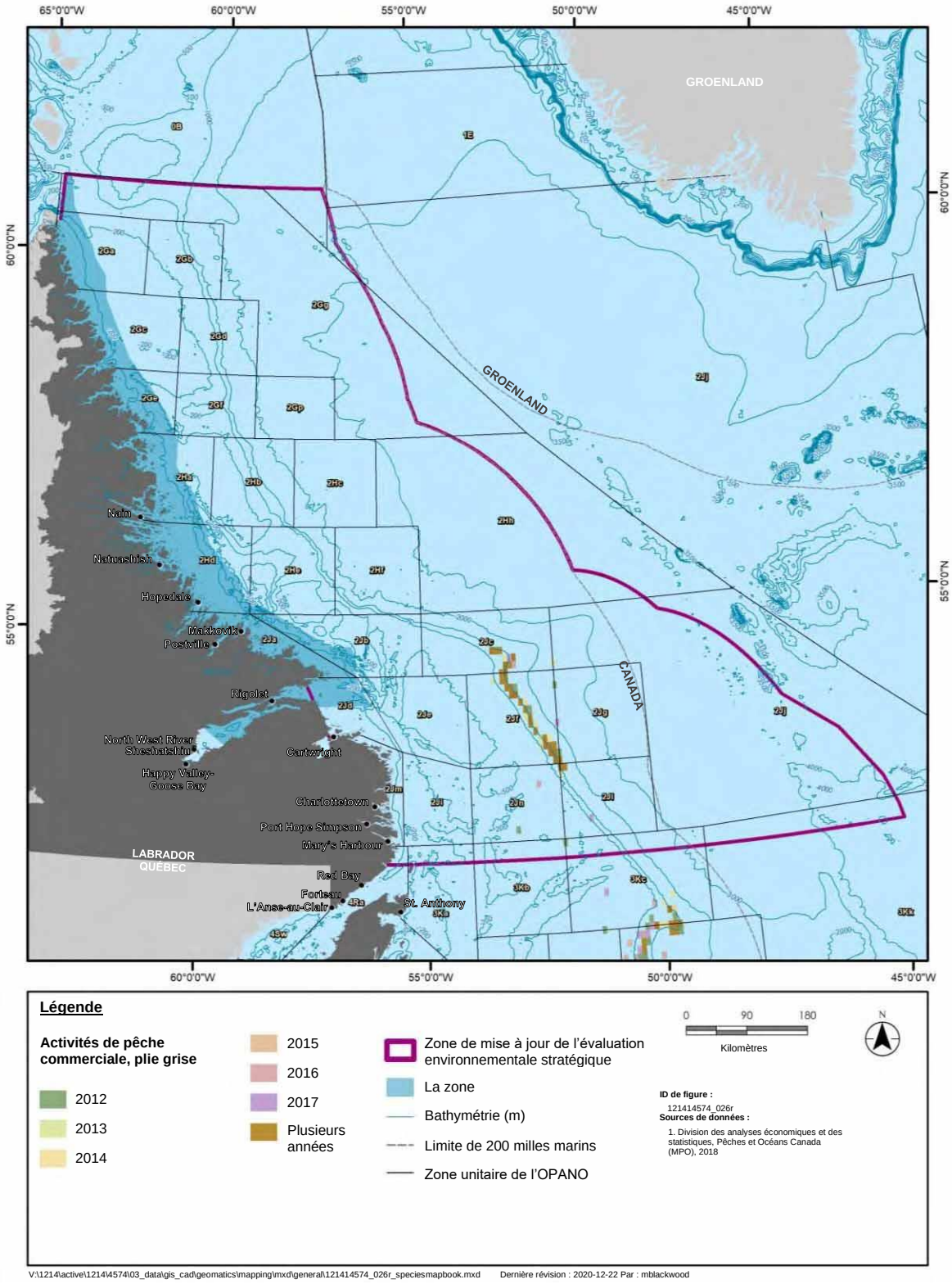

Source : MPO, 2019

Figure 9-38 Lieux de récolte nationale, plie grise, 2011 à 2017

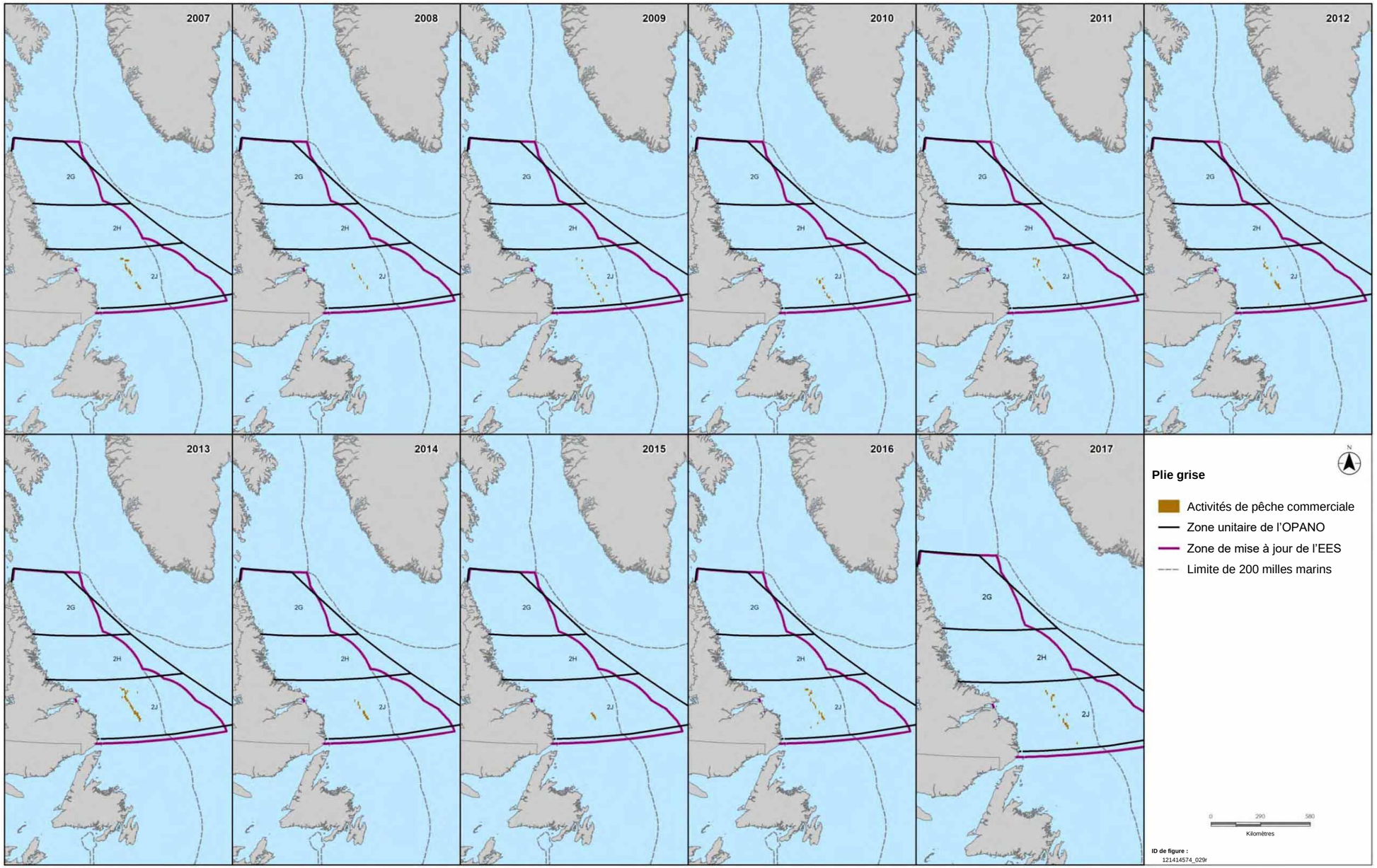

Figure 9-39 Lieux de récolte nationale, plie grise, 2007 à 2017

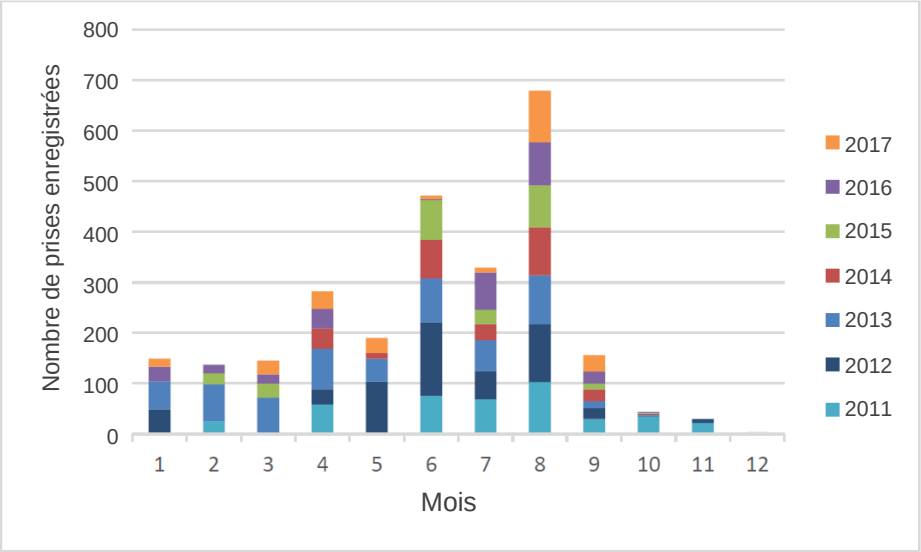

Source : MPO, 2019
Remarque : Pour des raisons de confidentialité, les prises enregistrées sont généralisées à une cellule de grille de six miles marins par quatre miles marins; une prise peut donc indiquer les activités de plusieurs navires de pêche.

Figure 9-40 Récolte de poissons de fond par mois, 2011 à 2017

La plie canadienne est soumise à un moratoire sur la pêche commerciale dirigée depuis la chute des stocks de poissons de fond dans les années 1990. Aucune pêche commerciale nationale dirigée n'a lieu pour cette espèce et les prises de plie canadienne sont généralement enregistrées en tant que prises accessoires lors d'activités de pêche d'autres espèces de poissons de fond.

La morue de l'Atlantique est également soumise à un moratoire au Canada depuis la chute des stocks de poissons de fond au début des années 1990. La plus récente évaluation du stock de morues de l'Atlantique des divisions 2J3KL de l'OPANO par le MPO indique que bien que le stock ait augmenté au cours de la dernière décennie, il demeure dans la zone critique de rétablissement (MPO, 2018e). L'incertitude plane toujours sur le rétablissement du stock et sur le rétablissement éventuel d'une pêche commerciale pour cette espèce. Une pêche commerciale nationale de poissons de fond a lieu dans la division 3Ps de l'OPANO, avec un quota de 5 980 tonnes pour la morue de l'Atlantique. La pêche d'intendance de la morue du Nord a également lieu dans les divisions 2J et 3KL. Dans la dernière décision du MPO, le TAC pour la pêche de 2018 a été annoncé comme étant de 9 500 tonnes, soit une baisse de 25 % par rapport au TAC de 2017 (MPO, 2018c).

Le flétan de l'Atlantique est géré par le MPO comme un seul stock qui s'étend sur le plateau néo-écossais et la partie sud des Grands Bancs (3NOPs4VWX5Zc). La plus récente évaluation du stock a été effectuée en 2014 par le MPO et a indiqué que le stock de flétans de l'Atlantique était sain. Le rétablissement des stocks au fil du temps a permis un accès accru des flottes nationales et internationales (MPO, 2015). L'OPANO ne gère pas les stocks de flétans de l'Atlantique. La pêche du flétan de l'Atlantique dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador semble se faire près de la partie sud de la zone et en petite concentration le long du rebord continental.

Le flétan du Groenland est géré par le MPO et l'OPANO pour les stocks des divisions 2 et 3KLMNO. En

2010, l'OPANO a adopté une évaluation de la stratégie de gestion de la pêche, qui envisageait une règle de contrôle des récoltes fondée sur des levés (évalués chaque année) pour fixer les quotas de l'espèce. Le TAC pour 2017 était de 10 966 tonnes. Toutefois, au cours de la 39e réunion annuelle de l'OPANO, les membres de l'OPANO ont convenu d'un TAC pour le flétan du Groenland dans les divisions 2 et 3KLMNO d'environ 16 500 tonnes pour 2018, ce qui représente une augmentation de 11 % (OPANO, 2017). De cette quantité, environ 12 227 tonnes (74 %) ont été allouées aux pêches des zones 3LMNO. La pêche commerciale du flétan du Groenland semble la plus active des espèces de poissons de fond (Figures 9-32 et 9-33), s'étendant le long du plateau continental.

Trois espèces de sébastes (acadien, orangé et atlantique) sont présentes dans les eaux de la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador et sont gérées ensemble comme étant une seule unité dans chaque zone de gestion. Le sébaste se trouve généralement à des profondeurs d'eau au-dessous de 200 mètres et se trouve le long du rebord du plateau continental. L'OPANO gère collectivement les stocks des trois espèces de sébastes dans les divisions 3KLMNO. Le stock de la division 3K est géré conjointement avec la commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (OPANO, 2018b).
La pêche commerciale du sébaste dans la sous-zone 2 et la division 3K de l'OPANO fait l'objet d'un moratoire depuis 1997, de sorte qu'il y a peu de renseignements disponibles sur les débarquements autres que les enregistrements des prises accessoires. Au moment de la rédaction du présent document, ce moratoire était toujours en vigueur.

La pêche dirigée du grenadier berglax dans les eaux canadiennes fait l'objet d'un moratoire depuis 1997. Les grenadiers sont capturés comme prises accessoires lors d'autres pêches, principalement celle du flétan du Groenland. Les figures 9-35 et 9-36 illustrent le lieu de pêche nationale du grenadier berglax. La répartition de la pêche montre qu'elle suit le rebord continental et qu'elle est demeurée constante chaque année.

La plie grise est partiellement gérée par l'OPANO et est divisée en deux stocks distincts, soit un stock dans les subdivisions 3NO et un stock largement réparti dans les subdivisions 2J et 3KL. Un moratoire a été imposé sur les deux stocks de plie grise en 1995 en raison du faible nombre de prises alors que les débarquements de plie grise ont principalement été des prises accessoires capturées dans le cadre d'autres pêches. Le moratoire a été levé pour la plie grise dans la subdivision 3NO en 2015, avec un quota initial de 1 000 tonnes. L'évaluation la plus récente du stock de plie grise dans les subdivisions 2J et 3KL remonte à 2016 et a mené à la recommandation du maintien du moratoire pour une pêche commerciale de la plie grise de 2017 à 2019 (OPANO, 2018b).

9.2.6.4 Omble chevalier

L'omble chevalier est considéré comme étant une espèce importante sur le plan culturel, récréatif et commercial pour les résidents du Labrador, ce qui a été souligné dans le rapport d'EES original. Peu de données sur l'omble chevalier sont disponibles depuis la rédaction du rapport d'EES original. Le tableau 9.7 illustre les débarquements enregistrés pour les récoltes commerciales d'omble chevalier de 2011 à 2017. La majeure partie de la pêche semble avoir lieu dans la subdivision 2H de l'OPANO et est effectuée principalement au moyen de filets maillants. La récolte a généralement lieu pendant l'été.

Tableau 9.7 Débarquements enregistrés d'omble chevalier, 2011 à 2017

Année	Subdivision de l'OPANO	Type d'engin	Poids (t)	Valeur ($ CAN)
2011	2H	Filet maillant (calé ou fixe)	24	42 255
2012	2H	Filet maillant (calé ou fixe)	11	19 676
2013	2H	Filet maillant (calé ou fixe)	20	41 411
2014	2H	Filet maillant (calé ou fixe)	22	37 369
2015	2H	Filet maillant (calé ou fixe)	25	43 251
2016	2H, 2G	Filet maillant (calé ou fixe)	28	58 398
2017	2H, 2G	Filet maillant (calé ou fixe)	16	40 947
Source : MPO, 2019				

Bien que l'omble chevalier soit pêché à des fins commerciales, il est également pêché à des fins de subsistance le long de toute la côte du Labrador. Par exemple, il y a des pêches d'omble chevalier dans les zones de la baie Sandwich et de Black Tickle (SEM, 2008). Cette pêche est de nature commerciale communautaire. Un permis est négocié et délivré annuellement au gouvernement du Nuanatsiavut en vertu du *Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones*. La figure 9-41 présente la répartition saisonnière de la pêche de l'omble chevalier.

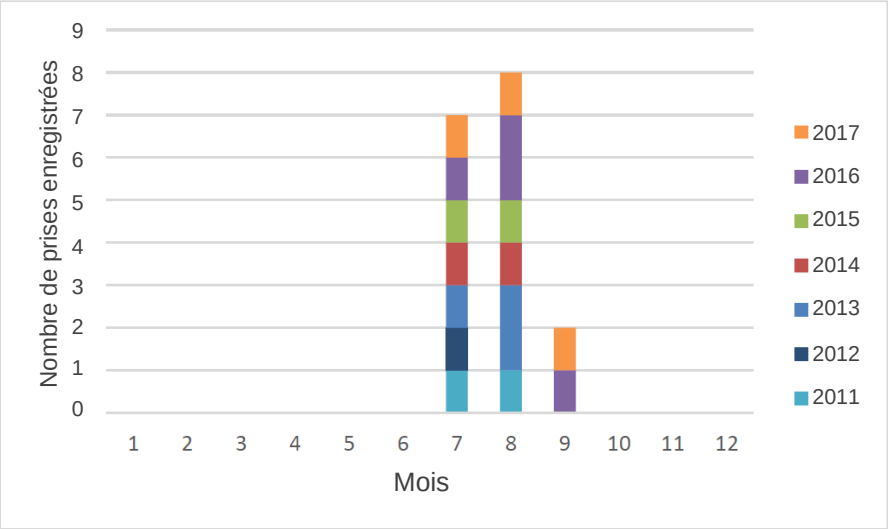

Source : MPO, 2019
Remarque : Pour des raisons de confidentialité, les prises enregistrées sont généralisées à une cellule de grille de six miles marins par quatre miles marins; une prise peut donc indiquer les activités de plusieurs navires de pêche.

Figure 9-41 Récolte nationale d'ombles chevaliers, par mois, 2011 à 2017

9.2.6.5 Buccin

Dans le rapport d'EES original, la pêche au buccin a été désignée en tant que pêche émergente et des activités de pêche au buccin ont lieu le long de la côte du Labrador depuis les années 1990. Peu de données sur les activités de récolte commerciale des buccins ont été fournies depuis le rapport d'EES original et le tableau 9.8 illustre les débarquements de buccins de 2011 à 2017. La pêche semble avoir lieu dans la subdivision 2J de l'OPANO et se fait à l'aide de casiers à crabes.

Tableau 9.8 Débarquements enregistrés de buccins, 2011 à 2017

Année	Subdivision de l'OPANO	Espèce	Type d'engin	Poids	Valeur ($ CAN)
2011	2J	Buccin	Casiers à crabes	-	
2011	2J	Buccin	Casiers à crabes	99	98 988
2012	2J	Buccin	Casiers à crabes	22	29 433
2012	2J	Buccin	Casiers à crabes	52	57 303
2013	2J	Buccin	Casiers à crabes	-	-
2013	2J	Buccin	Casiers à crabes	182	201 760
2014	2J	Buccin	Casiers à crabes	-	-
2014	2J	Buccin	Casiers à crabes	84	101 985
2015	2J	Buccin	Casiers à crabes	22	26 368
2015	2J	Buccin	Casiers à crabes	89	108 787
2016	2J	Buccin	Casiers à crabes	-	-
2016	2J	Buccin	Casiers à crabes	66	95 184
2017	2J	Buccin	Casiers à crabes	99	190 813

Source : MPO, 2019
Remarque : — indique que les nombres n'ont pas été divulgués en raison des politiques de confidentialité du MPO.

La figure 9-42 illustre la saisonnalité de la pêche de buccins dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador et indique que la plus grande partie de la pêche de buccins a lieu en été, ce qui semble suivre la même saisonnalité que la pêche au crabe des neiges, qui exige également l'utilisation de casiers à crabes.

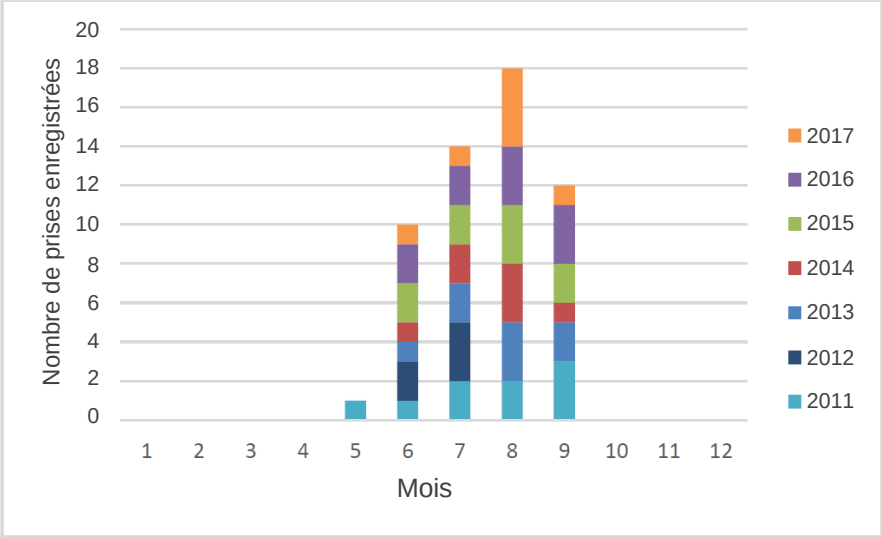

Source : MPO, 2019
Remarque : Pour des raisons de confidentialité, les prises enregistrées sont généralisées à une cellule de grille de six miles marins par quatre miles marins; une prise peut donc indiquer les activités de plusieurs navires de pêche.

Figure 9-42 Récolte nationale de buccins, par mois, 2011 à 2017

9.2.6.6 Pétoncle d'Islande

Le pétoncle d'Islande a été désigné dans le rapport d'EES original comme étant une espèce faisant l'objet d'une pêche commerciale et certains lieux de pêche mis en évidence comprenaient des zones allant de la baie Big à la baie Saglek et Shoal Tickle. Les récoltes de pétoncles d'Islande de 2011 à 2017 ont été enregistrées dans la division 2J de l'OPANO et ont été effectuées à l'aide d'une drague à partir d'un bateau (tableau 9.9); les données sur le poids et la valeur n'étaient pas toutes disponibles auprès du MPO. En ce qui concerne la saisonnalité, les informations disponibles dans le rapport d'EES original et les données fournies par le MPO indiquent que les mois de juin à septembre sont les principaux mois de pêche du pétoncle d'Islande (figure 9-43).

Tableau 9.9 Type d'engin utilisé pour la récolte nationale de pétoncle d'Islande, zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, 2011 à 2017

Espèce	Division de l'OPANO	Engin	Poids	Valeur
2011	2J	Drague (bateau)	18 739	31 437
2012	2J	Drague (bateau)	16 017	30 704
2013	2J	Drague (bateau)	x	x
2014	2J	Drague (bateau)	x	x
2015	2J	Drague (bateau)	x	x
2016	2J	Drague (bateau)	x	x
2017	2J	Drague (bateau)	x	x
Source : MPO, 2019				

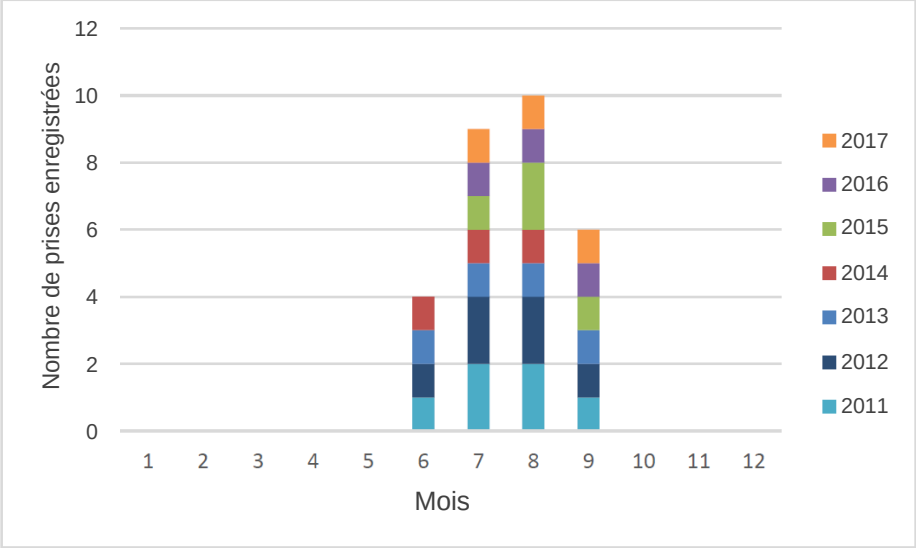

Source : MPO, 2019

Remarque : Pour des raisons de confidentialité, les prises enregistrées sont généralisées à une cellule de grille de six miles marins par quatre miles marins; une prise peut donc indiquer les activités de plusieurs navires de pêche.

Figure 9-43 Récolte nationale, pétoncles d'Islande, mensuelle, 2011 à 2017

Bien que certains fonds de pétoncles aient été ciblés au Nunatsiavut, leur abondance potentielle n'est pas bien comprise. Cependant, on sait qu'il existe des fonds de pétoncles dans les zones de Hopedale et de Rigolet, où la pêche commerciale est susceptible d'avoir lieu.

9.2.7 Pêches commerciales potentielles

En ce qui concerne les pêches potentielles, les pêches les plus susceptibles d'avoir lieu à l'avenir sont celles au poisson de fond, à la morue de l'Atlantique et à la plie canadienne, dont les stocks ont augmenté. Un moratoire a été décrété sur ces stocks après la chute des stocks de poissons de fond dans les années 1990; ces pêches ont été limitées ou interdites depuis. Bien que la dernière évaluation du stock de morues de l'Atlantique dans les divisions 2J et 3KL de l'OPANO ait révélé une augmentation considérable du stock au cours de la dernière décennie, l'espèce demeure en deçà des niveaux antérieurs au moratoire et se trouve toujours dans la zone de rétablissement critique (MPO, 2021c). Les représentants de l'industrie sont également prudents quant au retour de la pêche commerciale de la morue de l'Atlantique et indiquent que malgré l'augmentation des stocks, l'espèce doit encore se rétablir avant que la pêche commerciale puisse être envisagée (CBC, 2016). La plus récente évaluation du stock de morues de l'Atlantique a eu lieu en mars 2021 (MPO, 2021c). Ces évaluations se poursuivront chaque année pendant cinq ans dans le but de surveiller de plus près le rétablissement et le statut de l'espèce et de déterminer si une future pêche commerciale de l'espèce est viable.

Les effets potentiels du changement climatique sur le milieu marin (p. ex. le réchauffement des eaux) peuvent influencer les espèces qui pourront être pêchées dans un but commercial à l'avenir. Le réchauffement des températures pourrait entraîner une augmentation de l'abondance et de la présence de poissons migrateurs de plus grande taille tels que le thon et l'espadon. Les changements de température pourraient également entraîner une modification de la répartition des espèces de poissons,

ce qui pourrait causer une diminution ou une augmentation de certaines pêches et ainsi entraîner des changements dans les espèces récoltées, les lieux où elles sont récoltées et la saisonnalité de la récolte. Ces changements pourraient avoir lieu dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador.

L'ajout de nouvelles zones de refuge marin dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, y compris des zones qui chevauchent la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, pourrait également influencer la façon dont les pêches commerciales seront menées à l'avenir. Par exemple, les activités de pêche au poisson de fond sont actuellement interdites dans les limites des nouveaux refuges marins, comme la fermeture du talus nord-est de Terre-Neuve. Les zones de fermeture peuvent contraindre les pêcheurs à se déplacer vers d'autres zones où ces pêches seraient permises. Par conséquent, les activités de pêche aux engins de contact de fond (p. ex. casiers à crabes ou chaluts) devront être relocalisées. Bien que ça n'ait pas nécessairement d'effet sur le mélange global d'espèces pêchées, les pêcheurs peuvent être contraints de se déplacer vers de nouvelles zones pour récolter les espèces ciblées et, dans des cas extrêmes, peuvent cibler d'autres espèces qu'ils ne pêcheraient pas habituellement.

Le crabe porc-épic n'est pas actuellement pêché commercialement par les communautés du Nunatsiavut. Cependant, des pêches exploratoires ont permis de déterminer la présence de crabes porcs-épics dans les eaux du Nunatsiavut, avec de plus importantes concentrations dans les zones septentrionales.

Bien que le buccin ne fasse pas l'objet d'une pêche commerciale au Nunatsiavut, des pêches exploratoires historiques ont permis de découvrir la présence de cette ressource dans l'ensemble du Nunatsiavut. Le buccin et le crabe araignée étaient deux espèces ciblées dans le rapport d'EES original comme faisant l'objet de pêches émergentes potentielles. Les pêches émergentes sont menées en vertu de la Politique sur les nouvelles pêches du MPO (MPO, 2008). En vertu de cette politique, les pêches émergentes sont déterminées par un processus de demande et passent par trois étapes. La première est une étape de faisabilité visant à déterminer si des quantités exploitables de l'espèce ou du stock en question existent dans certaines zones extracôtières. La deuxième est une étape exploratoire dont l'objectif est de déterminer si une espèce peut supporter des activités de pêche viables sur le plan commercial et de recueillir des données pour l'élaboration d'une base de données sur l'abondance et la répartition des stocks. La dernière étape est commerciale et est entreprise lorsqu'il a été établi qu'une espèce peut supporter des activités de pêche commerciale. À cette étape, un plan officiel de gestion intégrée de la pêche est élaboré pour la gestion des quotas de la pêche.

Un relevé exploratoire pour le crabe des neiges dans la subdivision 2H de l'OPANO a été effectué par le secrétariat de la faune, de la flore et des pêches de Torngat en 2009 et 2010 dans le cadre du processus de pêche exploratoire visant à déterminer la viabilité potentielle d'un stock commercial dans la zone (Brothers et coll., 2012). Bien que le crabe des neiges ait été pêché dans la zone, la quantité récoltée n'était pas suffisante pour y déclarer l'existence d'un stock commercial potentiel (Brothers et coll., 2012).

La même année, Whalen et coll. (2012) ont également entrepris un relevé exploratoire pour le flétan du Groenland afin de déterminer la présence potentielle du flétan dans la zone et une occasion de développement économique potentielle pour les pêcheurs inuits locaux (Whalen et coll., 2012). Les résultats de ce relevé ont permis d'établir que le flétan du Groenland était présent dans les eaux de la

zone, en particulier dans les régions de Rigolet, et ont recommandé que d'autres relevés soient effectués pour déterminer l'abondance du flétan dans la région (Brothers et coll., 2012).

Il n'y a actuellement aucune pêche émergente dans les divisions 2 GH de l'OPANO. Une pêche émergente de concombres de mer dans la division 4R (péninsule Northern) a fait l'objet d'un relevé de 2005 à 2009 et était active en 2020 avec un titulaire de permis de pêche émergente pour la division 4R. Une nouvelle pêche émergente de concombres de mer débutera en 2021 dans la zone de pêche au crabe 3A (dans la division 3K de l'OPANO) et sera ouverte aux pêcheurs côtiers dont le port d'attache se trouve dans la zone de pêche au crabe 3A, avec cinq nouveaux permis (MPO, comm. pers., 2021). L'évolution des marchés mondiaux, le déclin des récoltes d'espèces traditionnelles et la fluctuation des prix peuvent jouer un rôle dans les pêches qui pourraient émerger à l'avenir dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador.

9.2.8 Chasse au phoque

La chasse au phoque est pratiquée dans un but commercial à T.-N.-L., y compris dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Les espèces principalement visées par la chasse au phoque sont le phoque du Groenland et le phoque à capuchon. La pêche commerciale est généralement ouverte de janvier à décembre et la plupart des captures ont lieu au printemps selon l'état des glaces (avril à mai). En 2016, il y avait environ 9 710 titulaires de permis de chasse commerciale du phoque et on estime que moins de 1 000 d'entre eux pêchaient activement. La pêche a lieu le long de la côte de T.-N.-L. et les phoques du Groenland sont les principales espèces visées. La partie 6(3) du *Règlement sur les mammifères marins* permet à toute personne qui réside à proximité immédiate des zones de chasse au phoque 1 à 4 de chasser le phoque sans permis à des fins alimentaires. De plus, de la pêche autochtone a lieu dans les zones de chasse au phoque 4 et 5, qui couvrent exactement la côte du Labrador. Ces chasses peuvent avoir lieu à tout moment de l'année. Le tableau 9.10 présente des données sur la récolte de phoques de 2008 à 2016.

Tableau 9.10 Total des récoltes de phoques à T.-N.-L., 2008 à 2016

Année	Phoques du Groenland	Phoques gris	Phoques à capuchon
2017	80 924	1 417	
2016	66 800	1 612	
2015	35 000	1 145	
2014	60 000	82	
2013	98 000	111	
2012	71 000	8	1
2011	38 000	195	0
2010	69 000	7	10
2009	77 000	254	
2008	218 000	1 472	<400
2007	242 745	887	<400
Source : MPO, 2016; Harpseals.org, 2021			

Le TAC pour la chasse commerciale du phoque à capuchon dans le Canada atlantique en 2016 était de 8 200 individus et le quota pour le phoque du Groenland était de 400 000 individus (MPO, 2018c).

Les phoques du Groenland, gris, à capuchon et annelés sont chassés par les groupes autochtones de T.-N.-L. Le phoque annelé est la principale espèce de phoque chassée par les Inuits (MPO, 2011).

9.2.9 Aquaculture

L'aquaculture est une industrie en pleine croissance à T.-N.-L. et est devenue, par le passé, un important contributeur pour le secteur de la pêche et l'économie de la province. L'industrie a connu une baisse en 2017, avec une production totale d'environ 21 700 tonnes. Il s'agit d'une diminution d'environ 24 % par rapport aux 28 600 tonnes de 2016. La valeur marchande a également connu une baisse (environ 20 %), passant de 276 millions de dollars en 2016 à 221 millions de dollars en 2017 (Ministère des Finances de T.-N.-L., 2018). Les principales espèces pour l'industrie de l'aquaculture dans la province comprennent le saumon atlantique, le saumon arc-en-ciel et les moules bleues. Les exploitations situées sur la côte est de Terre-Neuve (en dehors de la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador) comprennent des fermes d'élevage de moules bleues, de morues de l'Atlantique, de truites et d'huîtres. À l'heure actuelle, il n'y a aucun site d'aquaculture exploité ou approuvé dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador (Ministère des Pêches et des Ressources terrestres de Terre-Neuve-et-Labrador, comm. pers., 2018).

9.3 ACTIVITÉS DE PÊCHE RÉCRÉATIVE

La pêche récréative est pratiquée dans toutes les eaux côtières et intérieures de T.-N.-L., y compris dans les eaux côtières de la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Pendant les périodes désignées de l'été et de l'automne, les particuliers peuvent participer à la pêche récréative de la morue de l'Atlantique. Aucun permis ni aucune étiquette ne sont actuellement exigés pour cette pêche, mais les activités de pêche commerciale et la vente des prises de la pêche récréative ne sont pas autorisées (MPO, 2018c). La pêche récréative alimentaire sera ouverte pendant 39 jours en 2018, contre 46 jours en 2017 (CBC, 2018). La pêche récréative au poisson de fond de l'est de Terre-Neuve de 2018 est résumée dans le tableau 9.11.

Tableau 9.11 Dates de récolte récréative du poisson de fond, 2018

Saison	Dates (2021)	Limite de conservation	Restrictions
Été	Du 3 au 5 juillet	• Cinq poissons de fond (y compris la morue de l'Atlantique) par personne; • La limite de conservation par bateau, si plus de trois personnes pêchent, est de 15 poissons de fond; • Les exploitants de bateaux d'excursion pourront demander un permis afin d'allonger leur limite de sortie en mer. Ce permis sera assorti d'exigences en matière de rapports sur les récoltes.	• Il est interdit de conserver le flétan de l'Atlantique, le loup tacheté et le loup à tête large ainsi que les espèces de requins; • Seuls les engins de pêche récréative et les lignes à main avec un maximum de trois hameçons sont autorisés. Les lignes à main comprennent des leurres artificiels, des hameçons appâtés et des hameçons à plumes. Les leurres artificiels avec hameçon triple pesant moins de cinq onces ou 142 grammes sont acceptés. Les turluttes traditionnelles ne sont pas autorisées, sauf si elles sont modifiées et n'ont qu'un seul hameçon; • La pêche n'est autorisée que d'une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après le coucher du soleil.
	Du 10 au 12 juillet		
	Du 17 au 19 juillet		
	Du 24 au 26 juillet		
	Du 31 juillet au 2 août		
	Du 7 au 9 août		
	Du 14 au 16 août		
	Du 21 au 23 août		
	Du 28 au 30 août		
	Du 4 au 6 septembre		
Automne	Du 25 septembre au 3 octobre		
Source : MPO, 2021c			

La pêche récréative est également pratiquée à T.-N.-L. pour d'autres espèces telles que l'éperlan, le saumon atlantique et la truite. La pêche récréative de l'éperlan dans les eaux côtières est autorisée toute l'année; il n'y a pas de limites de prises fixée pour un pêcheur individuel. La pêche récréative au saumon et à la truite est autorisée à certaines périodes de l'année en fonction de l'emplacement de la rivière et de la période de l'année. T.-N.-L. compte environ 186 rivières à saumon répertoriées, divisées en différentes catégories et/ou zones. Ces différentes zones/catégories sont assorties de règlements et d'exigences en matière de pêche, y compris des limites de prises et des saisons de pêche (MPO, 2018e). Historiquement, les pêcheurs récréatifs ont été autorisés à conserver un certain nombre de prises lors de la pêche récréative du saumon atlantique à T.-N.-L.

9.4 Activités de pêche autochtone à des fins alimentaires, sociales et rituelles

La section suivante présente un aperçu des activités de pêche autochtone à des fins ASR qui pourraient avoir lieu dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Plusieurs espèces sont récoltées par des groupes autochtones au Labrador à des fins ASR. Ces espèces et leur récolte constituent une activité sociale et culturelle importante pour les peuples autochtones afin de maintenir un lien avec la terre ferme et de pratiquer leurs modes de vie traditionnels. Les sections ci-dessous présentent un aperçu des permis à des fins ASR actuellement détenus par les trois communautés autochtones du Labrador. Les groupes autochtones peuvent chasser des phoques tout au long de l'année à des fins ASR.

9.4.1 Gouvernement du Nunatsiavut

Le gouvernement du Nunatsiavut détient deux permis à des fins ASR, notamment pour la truite, le saumon, l'omble chevalier, le phoque et l'éperlan (Tableau 7.10 dans Equinor Canada, 2020). Ces espèces peuvent être récoltées dans la région supérieure du lac Melville et dans la zone visée par l'entente avec les Inuits du Labrador. Conformément à l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador (Chapitre 13 — Chapitre sur la pêche de l'Accord), les bénéficiaires ont le droit de récolter dans la zone visée par l'entente avec les Inuits du Labrador, tout au long de l'année, des poissons ou des plantes aquatiques, jusqu'à la quantité nécessaire à leurs fins ASR. De plus, malgré la fermeture de la pêche commerciale du saumon au Labrador, la pêche communautaire du saumon atlantique a toujours lieu (Tableau 7.10 dans Equinor Canada, 2020). Le gouvernement du Nunatsiavut détient des permis à des fins ASR pour les espèces qui peuvent migrer dans toute la zone visée par l'entente avec les Inuits du Labrador et dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Les permis de pêche au saumon autorisent un quota de sept saumons par ménage (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). Le gouvernement du Nunatsiavut a signalé qu'il faut souvent moins de 24 heures avant que les filets à saumon soient suffisamment remplis pour atteindre leur quota (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018).

York et coll. (2015) ont mené des entretiens avec des chasseurs inuits du nord du Labrador, qui ont noté que les zones situées entre Makkovik et Rigolet ont été des zones populaires pour la chasse au phoque chez les Inuits du Labrador et continuent de l'être. Les détails concernant la chasse aux phoques, y compris les cartes des chasses aux phoques, sont présentés dans la partie 10.2. Les membres du Nunatsiavut ont indiqué que le saumon atlantique, l'omble chevalier et l'omble de fontaine sont pêchés dans les zones de la baie Ouest et de Fish Cove (SEM, 2008). D'autres régions telles que la baie Sandwich, l'île Georges, la baie Groswater, la baie Big, la baie Saglek, Shoal Tickle, Horse Rocks, les chutes Muskrat, l'aire en aval du canal de fuite des chutes Churchill, l'île Gull, le lac Mud, l'embouchure de la rivière Churchill, les rivières Kenamu, Kenemich et Traverspine ainsi que le lac Wilson et le Grand Lac, le bras Hamilton, le lac Melville, Fish Point, Winter's Cove, les îles Three Sisters, Fly Cove, la rivière Main, la rivière English, Back Bay, la baie Ouest, le bras Double Mer, Ivilik et les bancs Aillik sont des zones populaires pour les activités de pêche, tout comme de nombreux autres étangs, lacs, rivières et sites côtiers dans l'ensemble du Labrador (SEM, 2008; Nalcor Energy, 2010; Gouvernement du Nunatsiavut, 2018; Brice-Bennett, 1977). De nombreuses îles au large de la côte du Labrador ont également été documentées comme étant des zones utilisées pour l'activité de pêche, notamment l'île Smokey et l'île Cut Throat (SEM, 2008; Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). La pêche sur glace est une activité courante en hiver et au printemps et comprend la pêche de l'omble chevalier (principalement), de l'omble de fontaine, du touladi, de l'éperlan et de la morue de roche (Williamson et LIA, 1997; Gouvernement du Nunatsiavut, 2018).

La pêche à la morue a été décrite comme étant pratiquée dans les zones de Horse Rocks et des bancs Aillik (SEM, 2008). La morue de roche occupe une place importante dans le régime alimentaire des Inuits et constitue également une source traditionnelle (et actuelle) d'alimentation pour les équipes de chiens de traîneau. La morue de l'Atlantique est une espèce très importante pour les Inuits du Labrador à des fins culturelles et de subsistance.

Le saumon atlantique, la truite et l'omble ont été décrits comme étant pêchés dans la zone de la baie Ouest et de Fish Cove (SEM, 2008). La pêche à l'omble se pratique également sur la rive sud de la baie Groswater, autour de Kunnocks Cove et dans la zone du cap Crandford Head. Au printemps, on peut trouver des camps de pêche sur glace à l'entrée de la baie Anaktalak (SEM, 2008; VBNC [Voisey's Bay Nickel Company], 1997). Les zones de pêche de poissons de fond et les zones de pêche pélagique déterminées par le gouvernement du Nunatsiavut (2018) sont résumées dans les figures 9-44 et 9-45, respectivement.

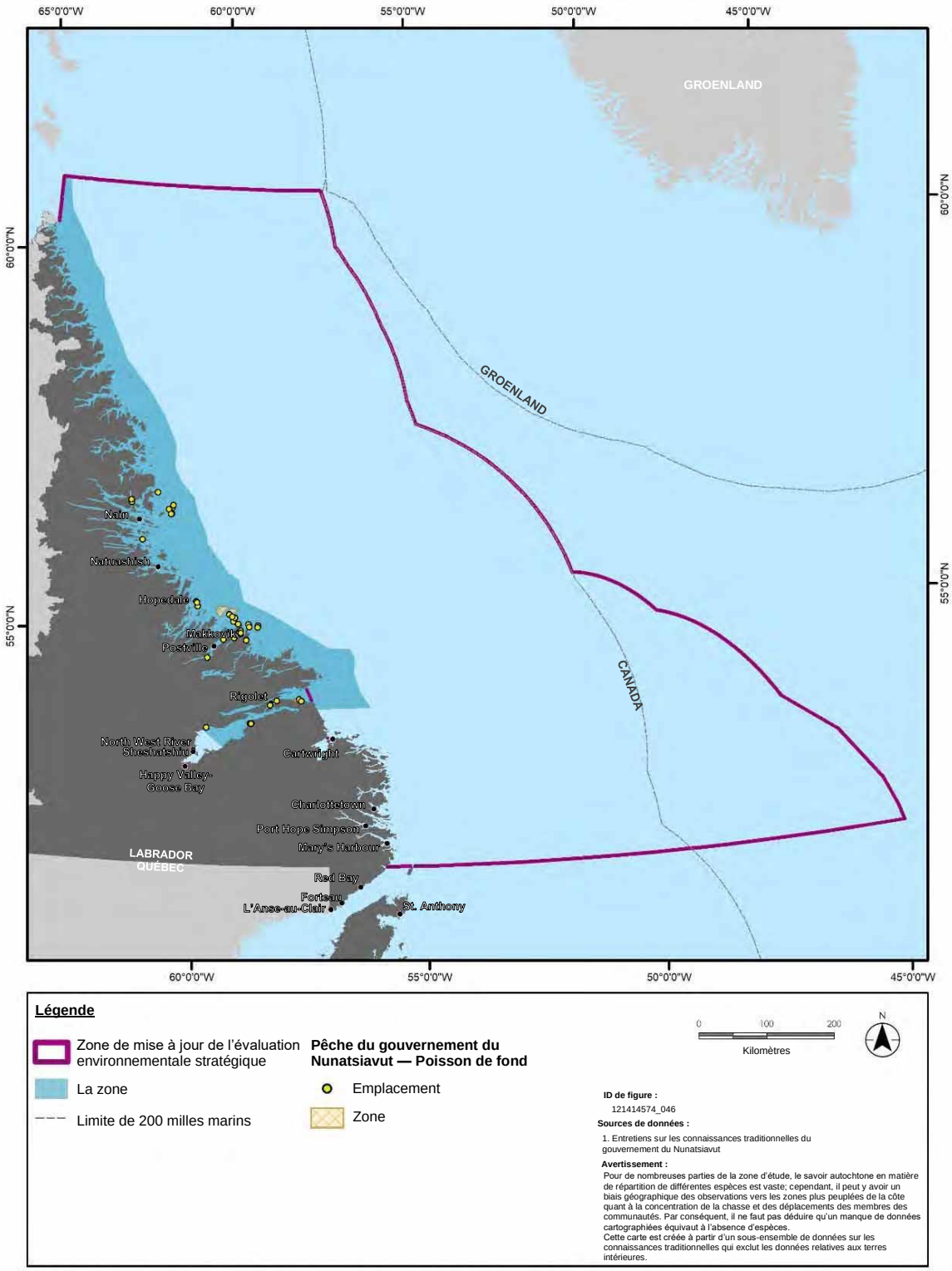

Figure 9-44 Zones de pêche de poissons de fond du Nunatsiavut

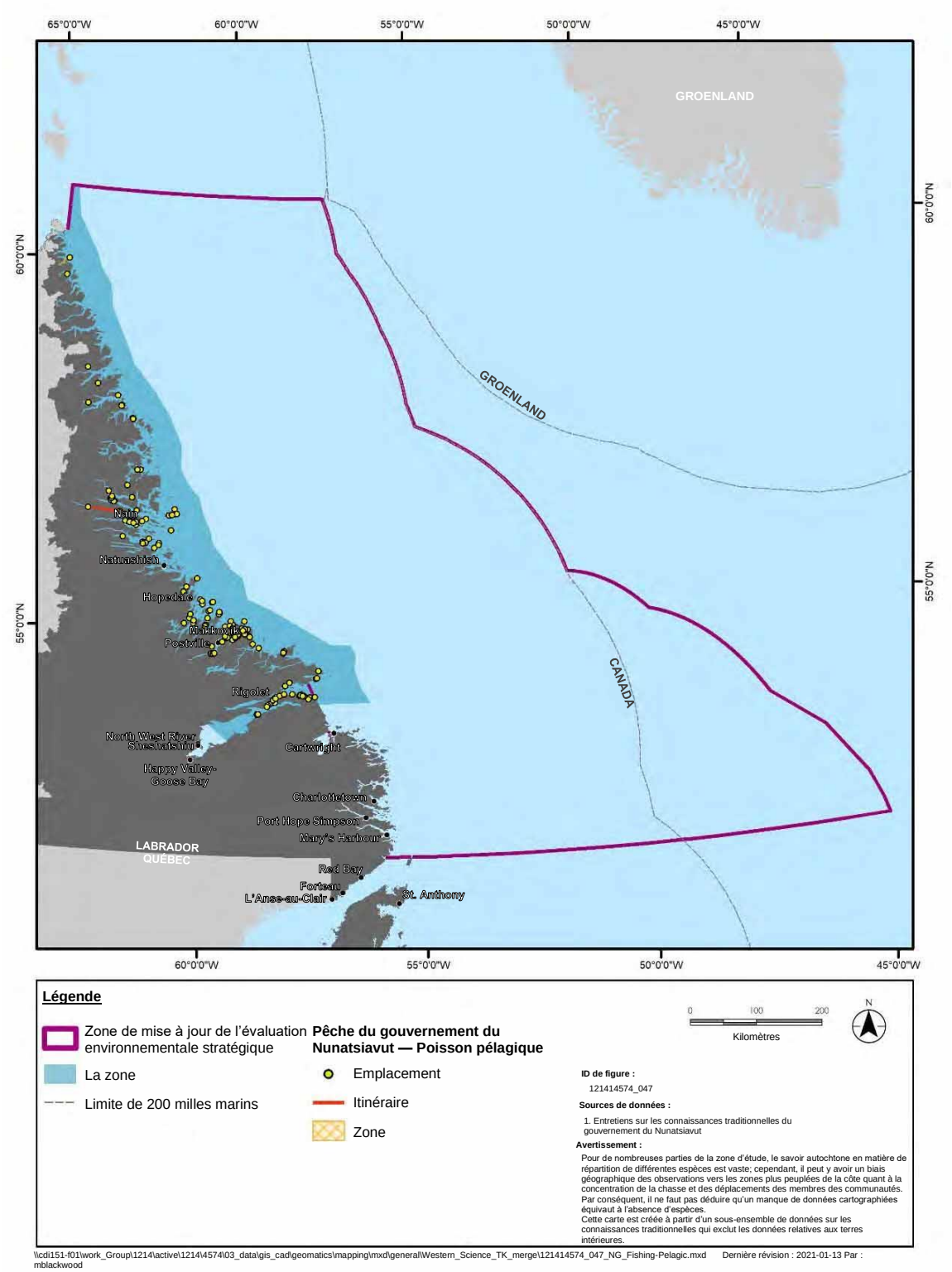

Figure 9-45 Zones de pêche de poissons pélagiques du Nunatsiavut

Traditionnellement, les ombles étaient harponnés lorsqu'ils remontaient les rivières, mais ils étaient

aussi, et sont encore, capturés au filet le long de la côte (comme le saumon). De nombreux résidents retournent dans les mêmes secteurs de pêche année après année en reconnaissant et respectant les zones utilisées par d'autres membres de la communauté (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). Cependant, la pêche dans certains lieux autrefois utilisés à cette fin peut ne plus être autorisée en raison de mesures de conservation (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). Par exemple, la pêche à la truite dans certaines zones peut désormais être interdite puisque ces zones ont été désignées comme étant des rivières à saumon répertoriées pour lesquelles la pêche nécessite un permis (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018).

Les individus pêchent souvent pour d'autres personnes de leur communauté qui ne sont pas en mesure de pêcher elles-mêmes; des congélateurs communautaires sont installés dans de nombreuses communautés pour que les familles puissent avoir accès au saumon (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). Des particuliers sont embauchés pour pêcher des poissons destinés aux congélateurs communautaires (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018).

Le gouvernement du Nunatsiavut s'est dit préoccupé par les rapports sur la surpêche et a mentionné que le manque d'application des quotas explique probablement l'épuisement des stocks et que davantage d'éducation et de partage sont nécessaires dans les communautés (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). La surpêche de l'omble pendant sa saison du frai a également été signalée (Gouvernement du Nunatsiavut, 2018). L'augmentation de l'accès à la pêche (p. ex. par bateaux à moteur et en motoneige) a également été signalée comme étant une raison potentielle de l'épuisement des stocks à certains endroits (Gouvernement du Nunatsiavut 2018).

Les zones de pêche de toutes les espèces de poissons sont résumées dans la figure 9-46 et la chasse des phoques est résumée dans la figure 10-11, section 10.2.3.4.

9.4.2 Nation innue

La Nation innue détient plusieurs permis à des fins ASR pour Sheshatshiu et Natuashish pour le saumon, l'omble chevalier et la truite (Tableau 7.10 dans Equinor Canada, 2020). La zone de pêche de Natuashish comprend les eaux à marée du Labrador qui s'étendent au nord et à l'est du cap Harrigan et au sud et à l'est de la baie Anaktalik. Le permis est limité à ces zones et à la limite des 12 milles marins. La zone de pêche de Sheshatshiu comprend les eaux à marée du Labrador qui s'étendent de la pointe Fish Cove, au nord, jusqu'au cap Harrison, y compris le lac Melville et les eaux intérieures du lac Little et du Grand Lac dans la région supérieure du lac Melville. Le permis est également limité à ces zones et à la limite des 12 milles marins. Malgré la fermeture de la pêche commerciale du saumon au Labrador, il existe une pêche traditionnelle autochtone du saumon atlantique (Tableau 7.10 dans Equinor Canada, 2020).

Les membres de la Nation innue interrogés pour le rapport d'EES original (SEM, 2008) ont indiqué qu'ils chassaient et pêchaient aussi loin au nord que Nutak et autour des îles Okak, et au sud dans la baie Adlatok, ce qui inclut les zones et les îles le long de la côte entre ces endroits.

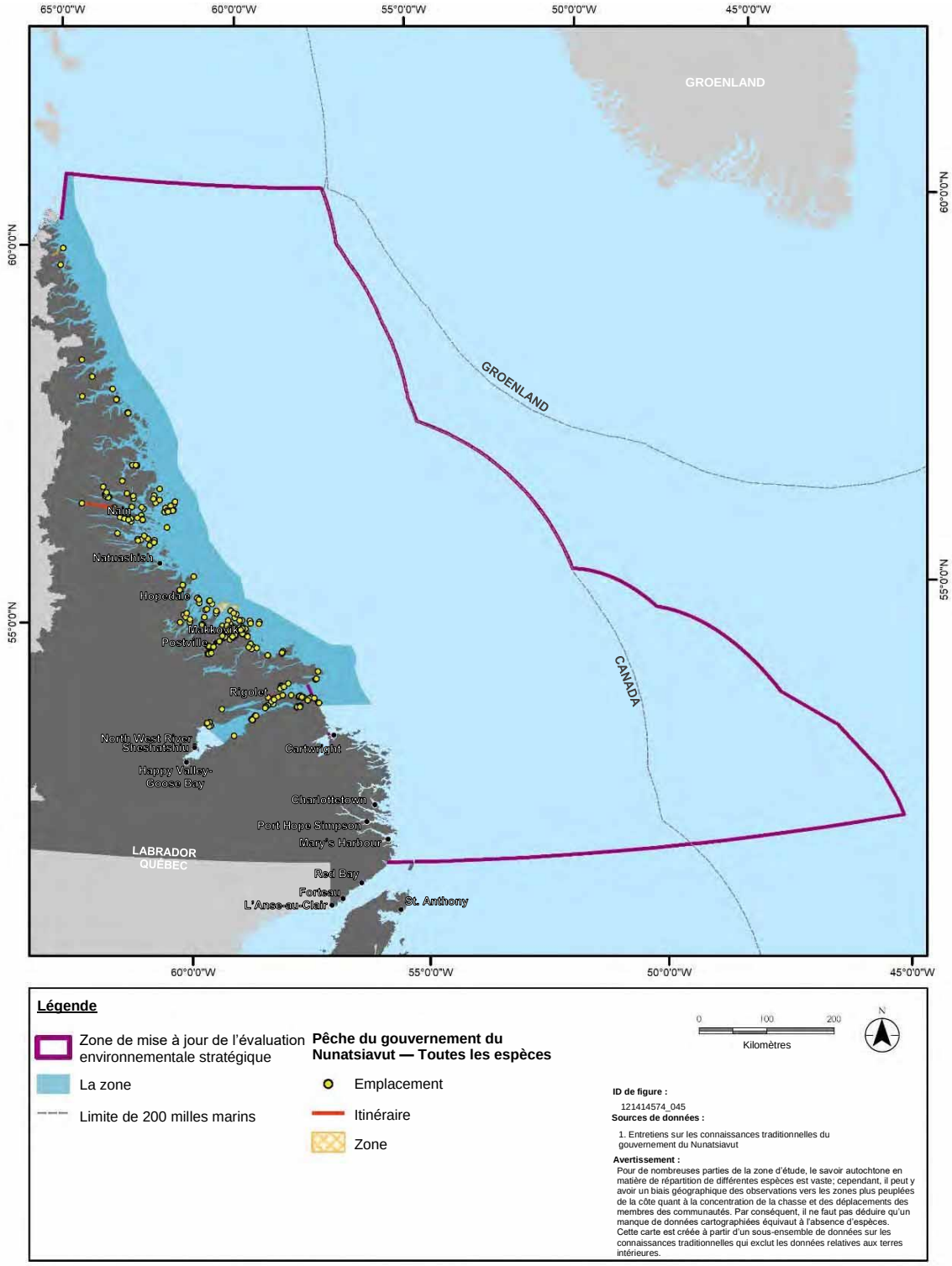

Figure 9-46 Zones de pêche de poissons du Nunatsiavut — Toutes les espèces

9.4.3 Conseil communautaire de NunatuKavut

Le Conseil communautaire de NunatuKavut détient plusieurs permis à des fins ASR, y compris ceux pour la pêche au saumon, à la truite, à l'omble chevalier, à la morue de l'Atlantique, à la morue de roche, au hareng, au pétoncle, au buccin et à l'éperlan et pour la chasse au phoque (Tableau 7.10 dans Equinor Canada, 2020). Les zones de pêche sont la pointe Fish Cove et le cap Charles au Labrador et la région supérieure du lac Melville, mais la pêche est limitée à ces zones et à la limite de 12 milles marins. Les membres du Conseil communautaire de NunatuKavut pêchent également le saumon atlantique dans le centre et le sud-est du Labrador, à Happy Valley-Goose Bay, dans le Grand Lac et ses affluents, dans la baie Sebaskachu et la rivière Sebaskachu, dans le lac Mud, dans la rivière Traverspine, à l'embouchure du ruisseau Caroline, dans la rivière McKenzie et dans les lacs au sud de la rivière Churchill. Malgré la fermeture de la pêche commerciale du saumon au Labrador, il existe toujours une pêche traditionnelle autochtone du saumon atlantique (Tableau 7.10 dans Equinor Canada, 2020).

Les membres du Conseil communautaire de NunatuKavut qui ont été interrogés pour le rapport d'EES original (SEM, 2008) ont indiqué que les secteurs de pêche privilégiés comprenaient le lac Melville en général, l'île Rabbit, le ruisseau Bob's Brook, la rivière Traverspine, le lac Mud, la rivière Metchin, les chutes Muskrat et l'île Gull (Conseil communautaire de NunatuKavut) (Minaskuat, 2009, cité dans Nalcor Energy, 2010). Les espèces pêchées dans ces zones comprennent le saumon atlantique, la truite, l'omble, l'éperlan, la morue, le capelan, le crabe, le hareng, le maquereau et des mollusques (Minaskuat, 2009, dans Nalcor Energy, 2010; Conseil communautaire de NunatuKavut, 2019). La pêche au saumon atlantique fait partie intégrante du mode de vie du peuple du NunatuKavut. Les membres du Conseil communautaire de NunatuKavut pêchent également dans le Grand Lac et ses affluents, dans la baie Sebaskachu et la rivière Sebaskachu, à l'embouchure du ruisseau Caroline, dans la rivière McKenzie et dans les lacs situés au sud de la rivière Churchill, notamment les lacs Annie Marie, Minipi et Dominion, ainsi que dans de nombreux baies, anses et ports le long de la côte du sud du Labrador (Nalcor Energy, 2010; Conseil communautaire de NunatuKavut, 2019). De plus, la pêche est pratiquée le long de la rivière Goose et dans plusieurs lacs le long de la route menant à la tête du Grand Lac (Nalcor Energy, 2010). Les membres pêchent également dans les cours d'eau et les lacs le long de la route Translabradorienne (Nalcor Energy, 2010).

Les techniques de pêche utilisées historiquement et actuellement comprennent la pêche aux filets maillants, aux sennes, aux pièges, aux chaluts, à la dandinette ou à la canne (y compris la pêche sur glace), (Conseil communautaire de NunatuKavut, 2019). De nombreux membres du Conseil communautaire de NunatuKavut ont fait part de leurs préoccupations quant à la surpêche, déclarant qu'elle a déjà conduit aux mesures de protection environnementale en place aujourd'hui et que certaines zones de pêche autrefois populaires ne se sont pas rétablies (Conseil communautaire de NunatuKavut, 2019).

Les données présentées par le Conseil communautaire de NunatuKavut (2019) indiquent que ses membres pêchent des mollusques, des poissons de fond et des poissons pélagiques sur toute la côte sud et au centre du Labrador (Figures 9-47, 9-48 et 9-49, respectivement).

La figure 9-50 résume les zones de récolte pour toutes les espèces pêchées par le Conseil communautaire de NunatuKavut.

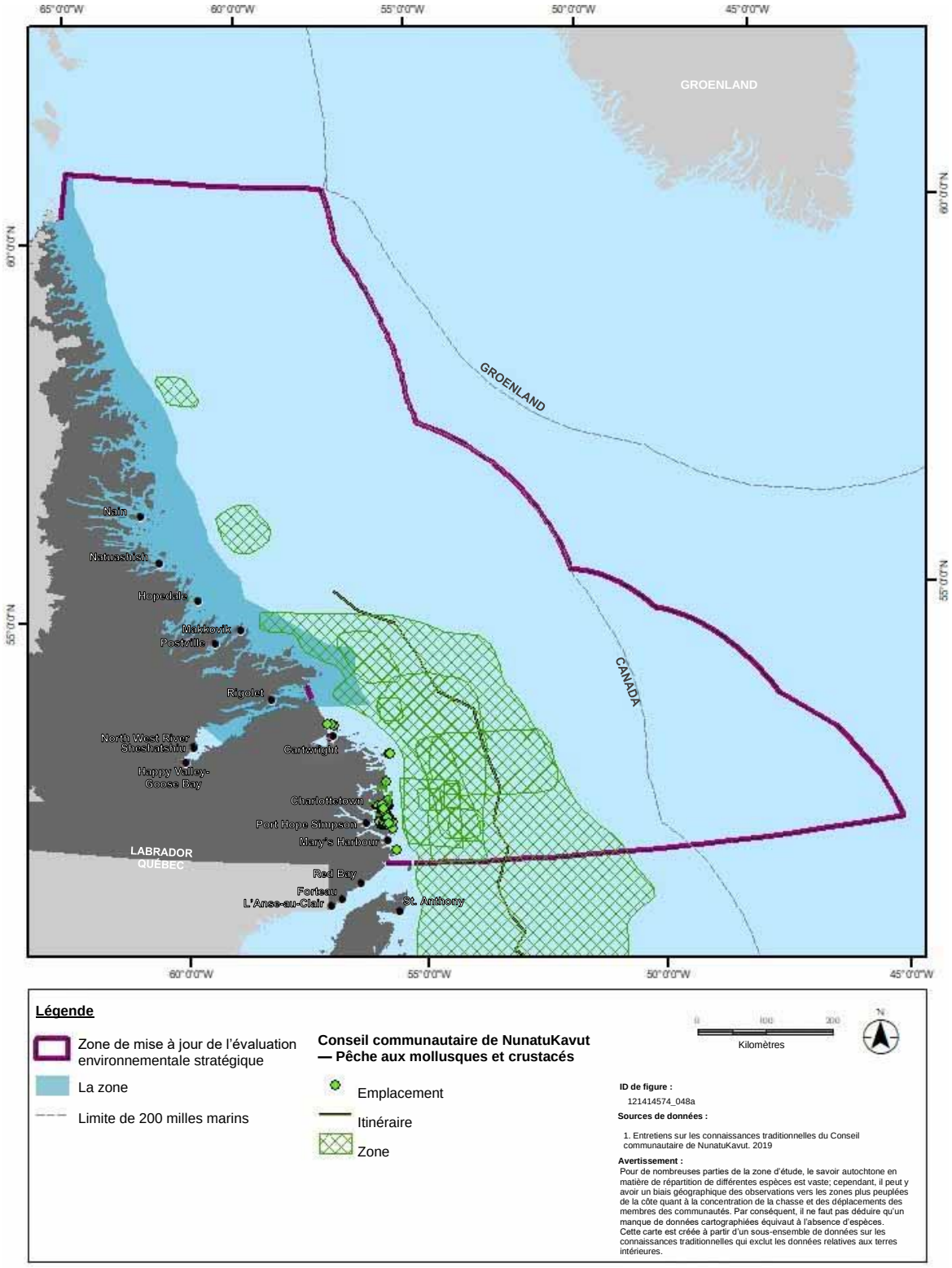

Figure 9-47 Zones de pêche de mollusques et de crustacés du Conseil communautaire de NunatuKavut

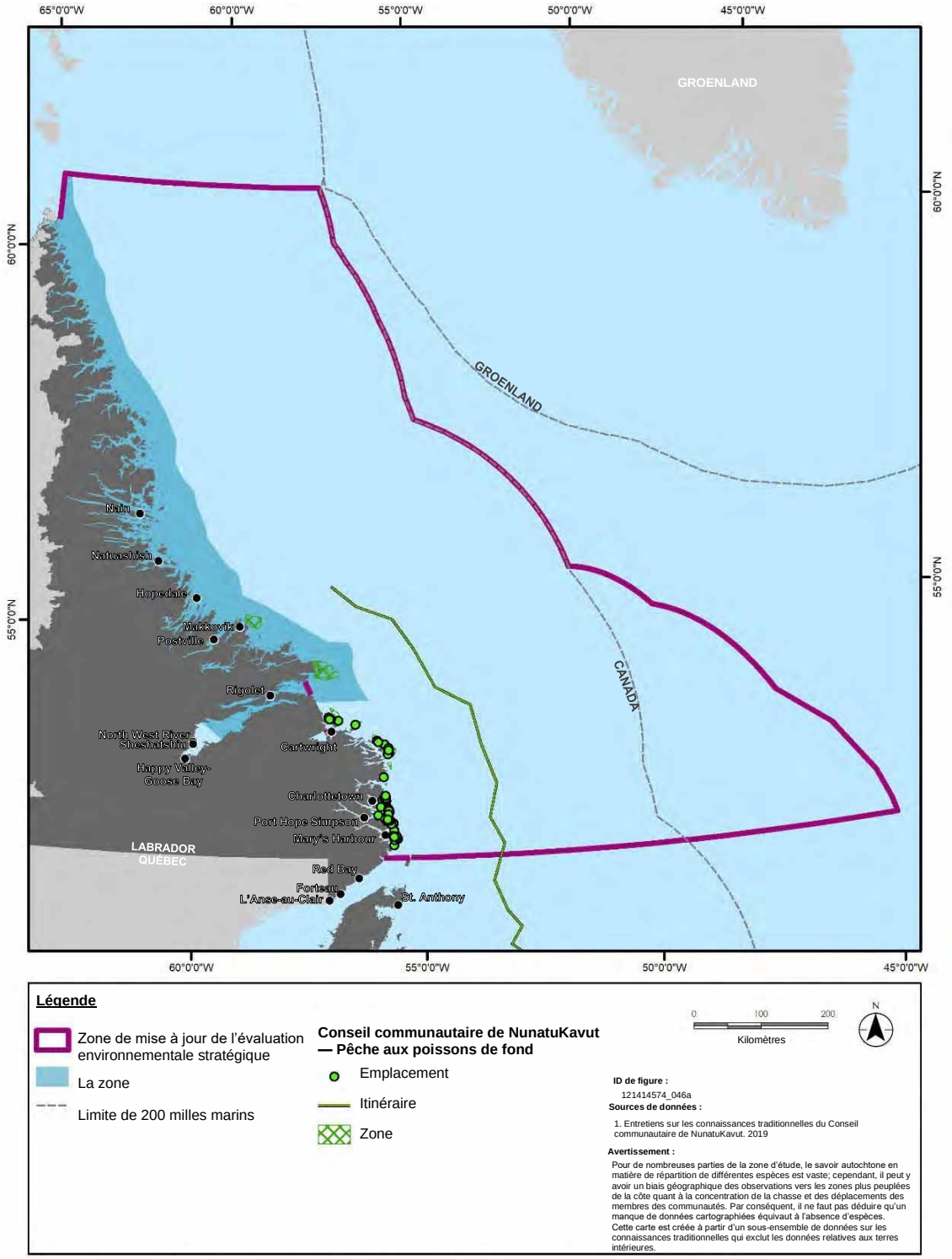

Figure 9-48 Zones de pêche de poissons de fond du Conseil communautaire de NunatuKavut

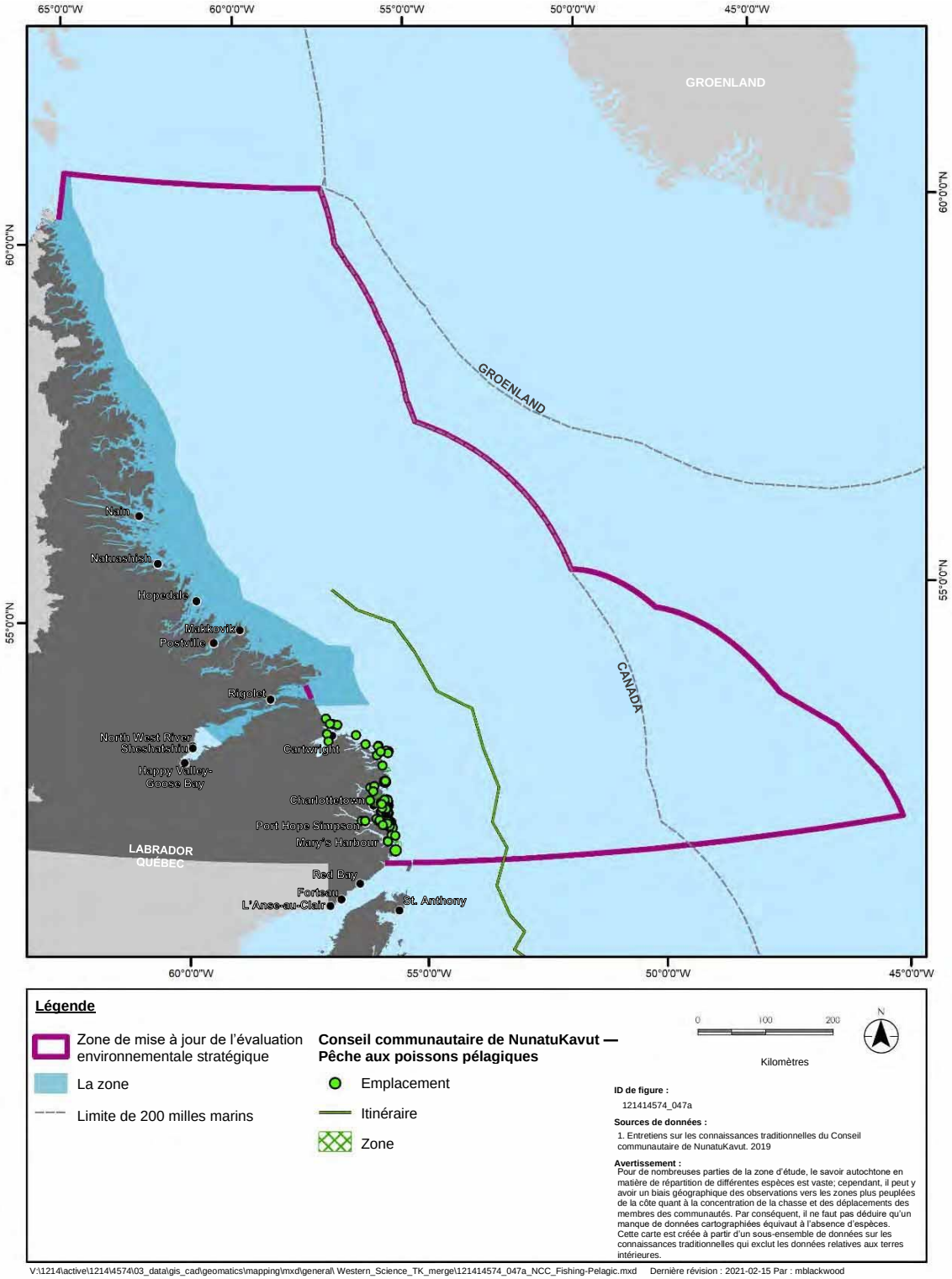

Figure 9-49 Zones de pêche de poissons pélagiques du Conseil communautaire de NunatuKavut

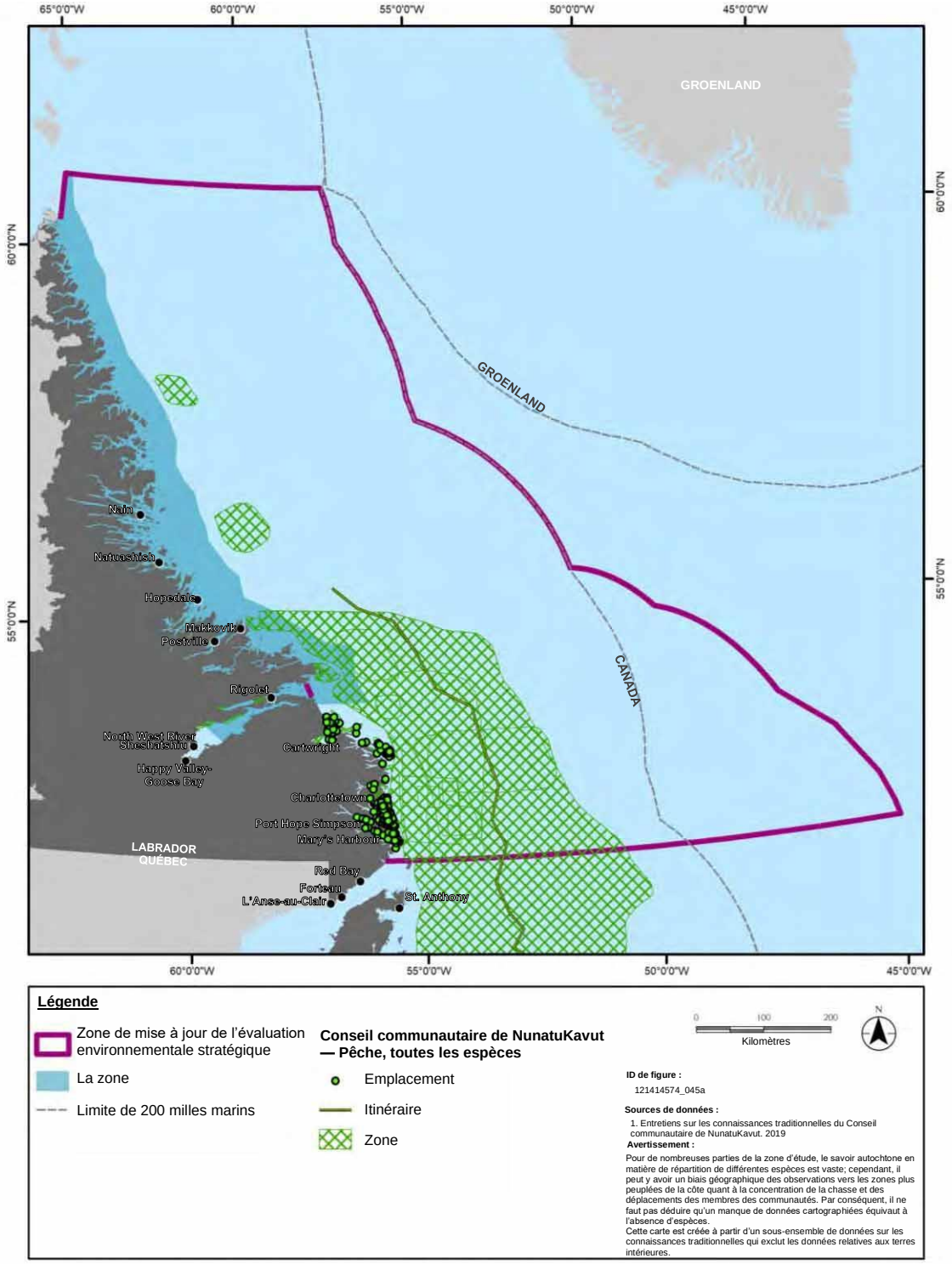

V:\1214\active\1214\4574\03_data\gis_cad\geomatics\mapping\mxd\general\Western_Science_TK_merge\121414574_045a_NCC_AllSpecie.mxd Dernière révision : 2021-02-15 Par : mblackwood

Figure 9-50 Zones de pêche de poissons du Conseil communautaire de NunatuKavut — Toutes les espèces

9.4.4 Saumon atlantique

Le saumon atlantique a été identifié dans des EE antérieures pour des projets pétroliers et gaziers à T.-N.-L. comme étant une espèce importante qui est pêchée traditionnellement par les communautés autochtones du Labrador. Le saumon atlantique est une espèce migratrice et, bien qu'il existe d'importantes lacunes dans les connaissances sur les mouvements de populations du saumon atlantique au large du Labrador, il est généralement accepté qu'il quitte sa rivière natale et migre vers la haute mer, y compris la mer du Labrador et les zones situées dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Avec le Labrador, il existe deux populations distinctes de saumon atlantique. La population de saumon atlantique du Nunavik est située à l'extrémité nord du Labrador et fait partie de l'unité désignable 1 (Figure 9-51). La population s'étend de la pointe du Labrador vers l'ouest, le long de la baie d'Ungava, jusqu'à l'extrémité ouest de l'aire de répartition de l'espèce et représente la population de saumon atlantique connue la plus septentrionale en Amérique du Nord (COSEPAC, 2010). À l'heure actuelle, cette population est considérée comme étant insuffisamment documentée par le COSEPAC (2010).

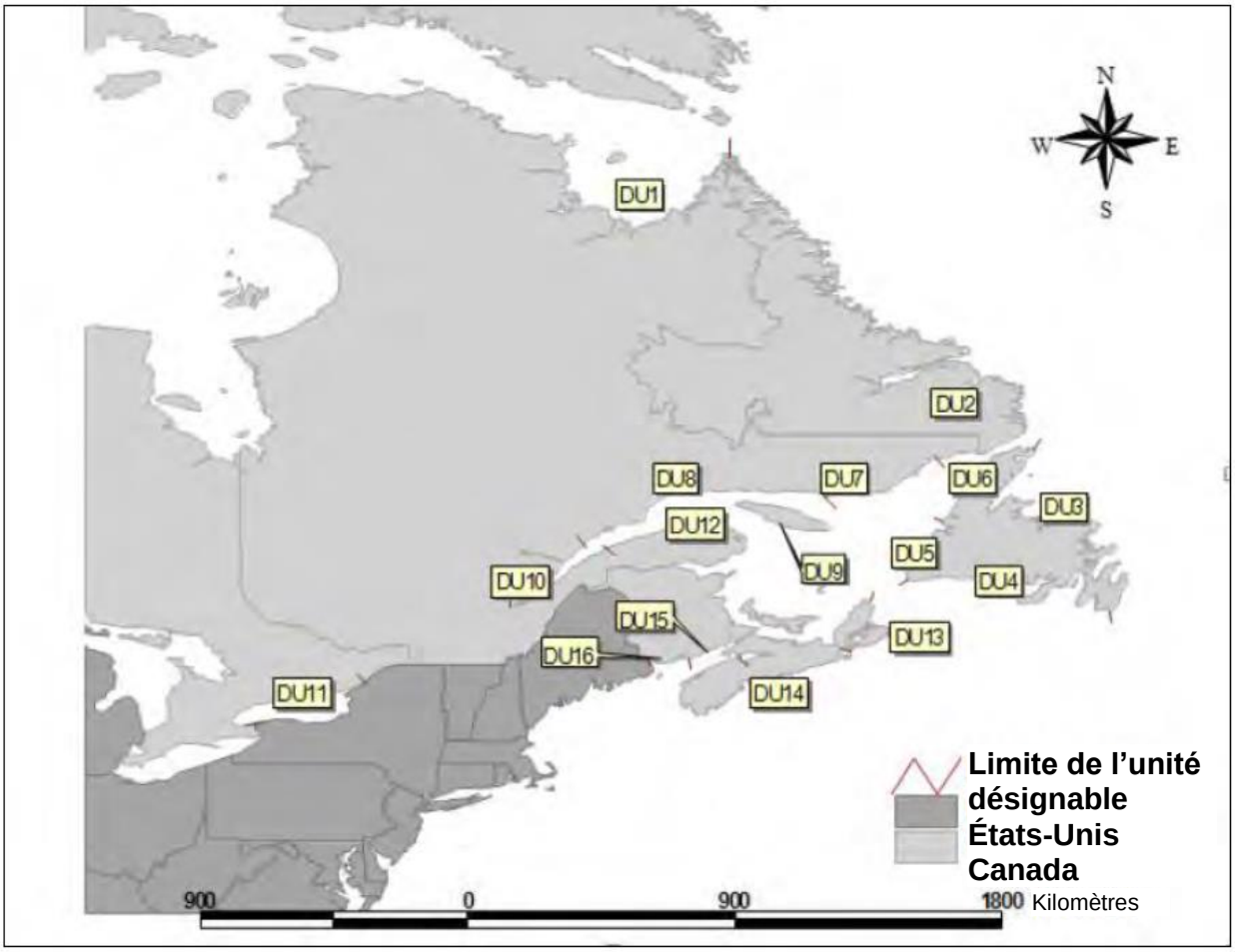

Source : COSEPAC, 2010

Figure 9-51 Unités désignables pour le saumon atlantique dans l'est du Canada

La population du Labrador est située dans l'unité désignable 2, est actuellement considérée comme étant une espèce non en péril par le COSWEIC et ne figure pas sur la liste des espèces en péril. Cette population s'étend de la pointe nord du Labrador jusqu'à la rivière Napetipi au Québec (Figure 9-51).

Bien qu'il n'y ait pas de pêche commerciale pour cette espèce, le saumon atlantique est pêché par les communautés autochtones à des fins alimentaires, sociales et rituelles et est considéré comme étant une source de nourriture importante pour les communautés et la culture autochtones. Dans une récente mise à jour de l'état des stocks de saumons atlantiques à T.-N.-L., les pêches à des fins ASR et de subsistance du Labrador ont permis de récolter environ 12 783 saumons dans les rivières du Labrador en 2019 (MPO, 2020c). C'est 9 % de moins que la moyenne de 13 984 saumons entre 2011 et 2018. Les données recueillies par Vienott et coll. (2018) ont permis de déterminer que les gros saumons représentaient 42 % des prises en nombre (Figure 9-52) et 63 % des prises en poids (Figure 9-53).

9.5 RECHERCHE SUR LA PÊCHE

Des activités de recherche marine se déroulent dans les eaux de la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Ces activités de recherche sont principalement liées aux recherches biophysiques menées par le MPO dans la zone d'exclusion économique de 200 milles marins du Canada. Le Programme de monitorage de la zone Atlantique du MPO et l'étude du programme sur le changement climatique RAPID font appel à des relevés au chalut de fond pour recueillir des renseignements sur le milieu marin, y compris sur les espèces de poissons commerciales. Ces renseignements sont utilisés pour éclairer les décisions relatives à la gestion et à la surveillance des ressources dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. En plus d'éclairer les évaluations des stocks, les données des relevés de recherche ont été intégrées dans la désignation des ZIEB et des zones benthiques importantes, utilisées dans la recherche écosystémique et par les chercheurs du monde entier. La figure 9-54 illustre les transects des navires de recherche dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador de 2014 à 2018.

En plus des recherches entreprises uniquement par le MPO, les représentants de l'industrie s'associent également au MPO pour effectuer des relevés. Par exemple, FFAW-Unifor, en partenariat avec le MPO, entreprend un relevé après-saison annuel sur les crabes des neiges pour aider à comprendre la santé des stocks en mer. Ce relevé est effectué après la saison de la pêche commerciale et consiste à mettre en place des engins fixes (casiers à crabes) à divers endroits dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Des stations sont échantillonnées chaque année dans plusieurs zones de gestion du crabe pour recueillir des données sur le crabe des neiges, qui sont ensuite intégrées à l'évaluation scientifique des stocks et à la gestion globale de l'espèce. Chaque année, environ 1 500 stations sont échantillonnées dans les zones de gestion du crabe sélectionnées. Certaines d'entre elles sont considérées comme étant des stations centrales et sont échantillonnées chaque année tandis que d'autres stations sont sélectionnées au début de l'année. La figure 9-55 montre les emplacements des relevés sur le crabe effectués en 2017 dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Au Labrador, le Secrétariat Torngat des

pêches s'associe également au MPO pour effectuer des relevés après-saison des casiers à crabes des neiges; les emplacements des relevés sont également illustrés dans la figure 9-55.

D'autres organismes de recherche sont également présents dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, y compris dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. L'Association canadienne des producteurs de crevettes effectue des relevés dans le nord du Labrador sur la crevette nordique. Ces relevés sont effectués en partenariat avec la Northern Shrimp Research Foundation, une initiative à but non lucratif qui fournit le financement et un navire à cet effet.

Pêches commerciales, récréatives et autochtones
Juillet 2021

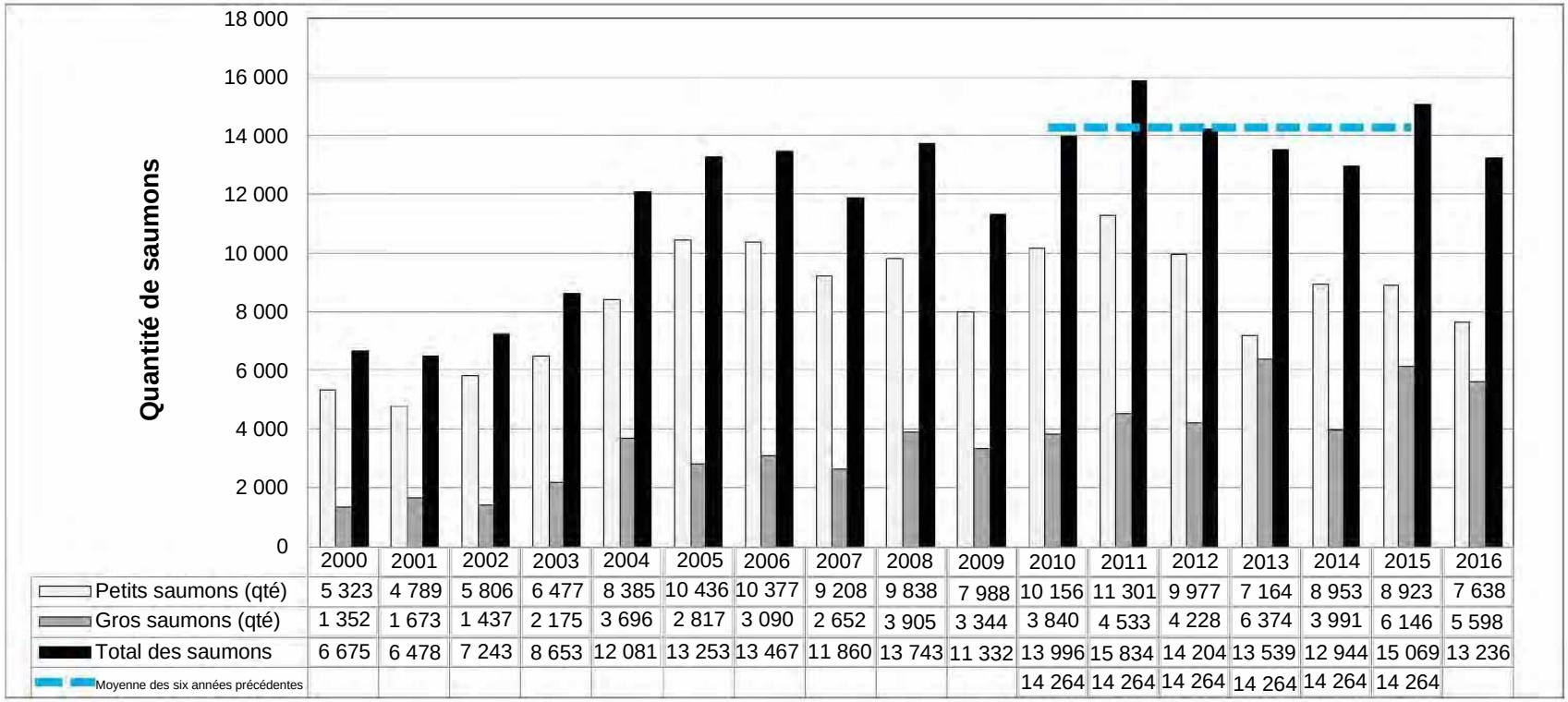

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Petits saumons (qté)	5 323	4 789	5 806	6 477	8 385	10 436	10 377	9 208	9 838	7 988	10 156	11 301	9 977	7 164	8 953	8 923	7 638
Gros saumons (qté)	1 352	1 673	1 437	2 175	3 696	2 817	3 090	2 652	3 905	3 344	3 840	4 533	4 228	6 374	3 991	6 146	5 598
Total des saumons	6 675	6 478	7 243	8 653	12 081	13 253	13 467	11 860	13 743	11 332	13 996	15 834	14 204	13 539	12 944	15 069	13 236
Moyenne des six années précédentes											14 264	14 264	14 264	14 264	14 264	14 264	

Source : Veinott et coll. (2018)

Figure 9-52 Récolte en nombre de saumons atlantiques provenant de la pêche à des fins ASR et de subsistance au Labrador pour les zones de pêche au saumon 1 et 2

Pêches commerciales, récréatives et autochtones
Juillet 2021

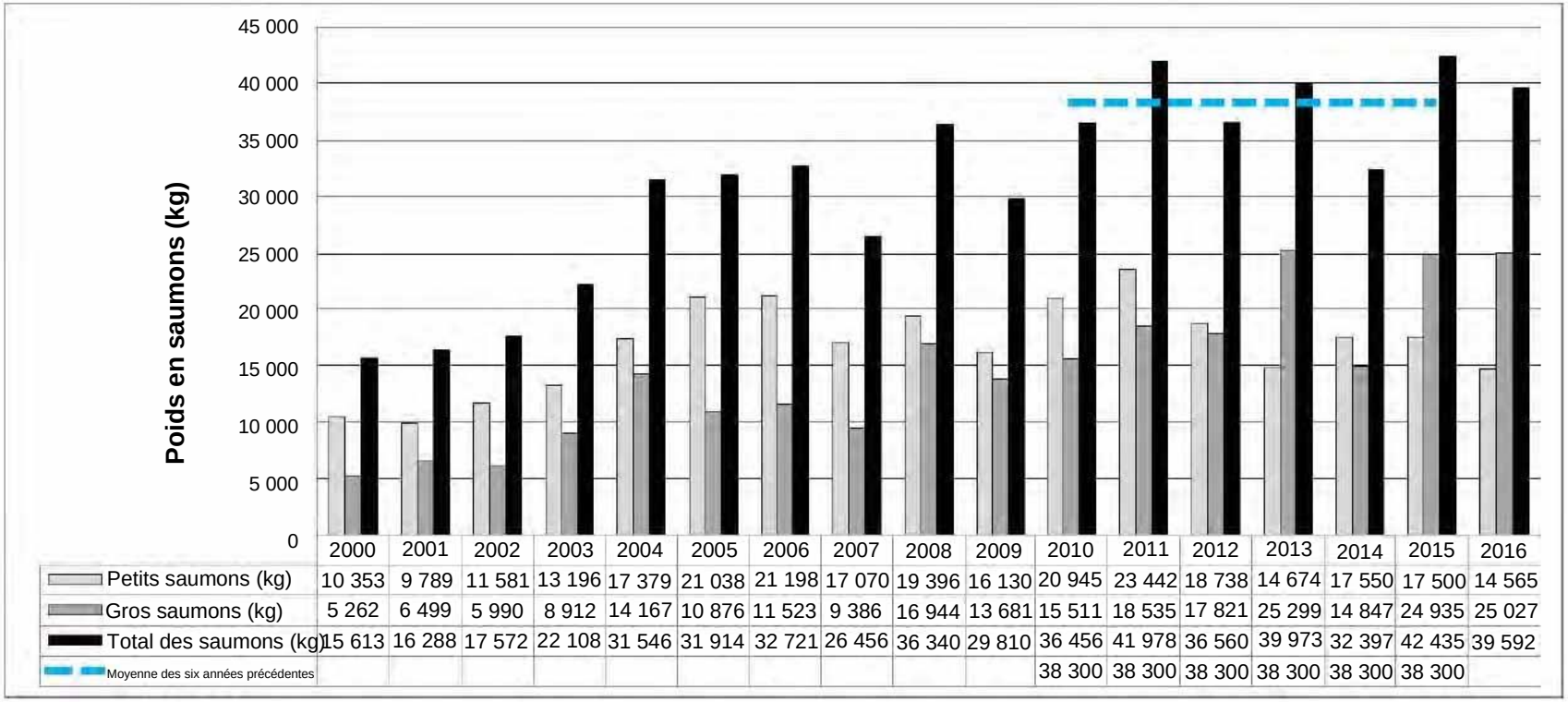

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Petits saumons (kg)	10 353	9 789	11 581	13 196	17 379	21 038	21 198	17 070	19 396	16 130	20 945	23 442	18 738	14 674	17 550	17 500	14 565
Gros saumons (kg)	5 262	6 499	5 990	8 912	14 167	10 876	11 523	9 386	16 944	13 681	15 511	18 535	17 821	25 299	14 847	24 935	25 027
Total des saumons (kg)	15 613	16 288	17 572	22 108	31 546	31 914	32 721	26 456	36 340	29 810	36 456	41 978	36 560	39 973	32 397	42 435	39 592
Moyenne des six années précédentes											38 300	38 300	38 300	38 300	38 300	38 300	

Source : Veinott et coll. (2018)

Figure 9-53 Récolte en poids de saumons atlantiques provenant de la pêche à des fins ASR et de subsistance au Labrador pour les zones de pêche au saumon 1 et 2

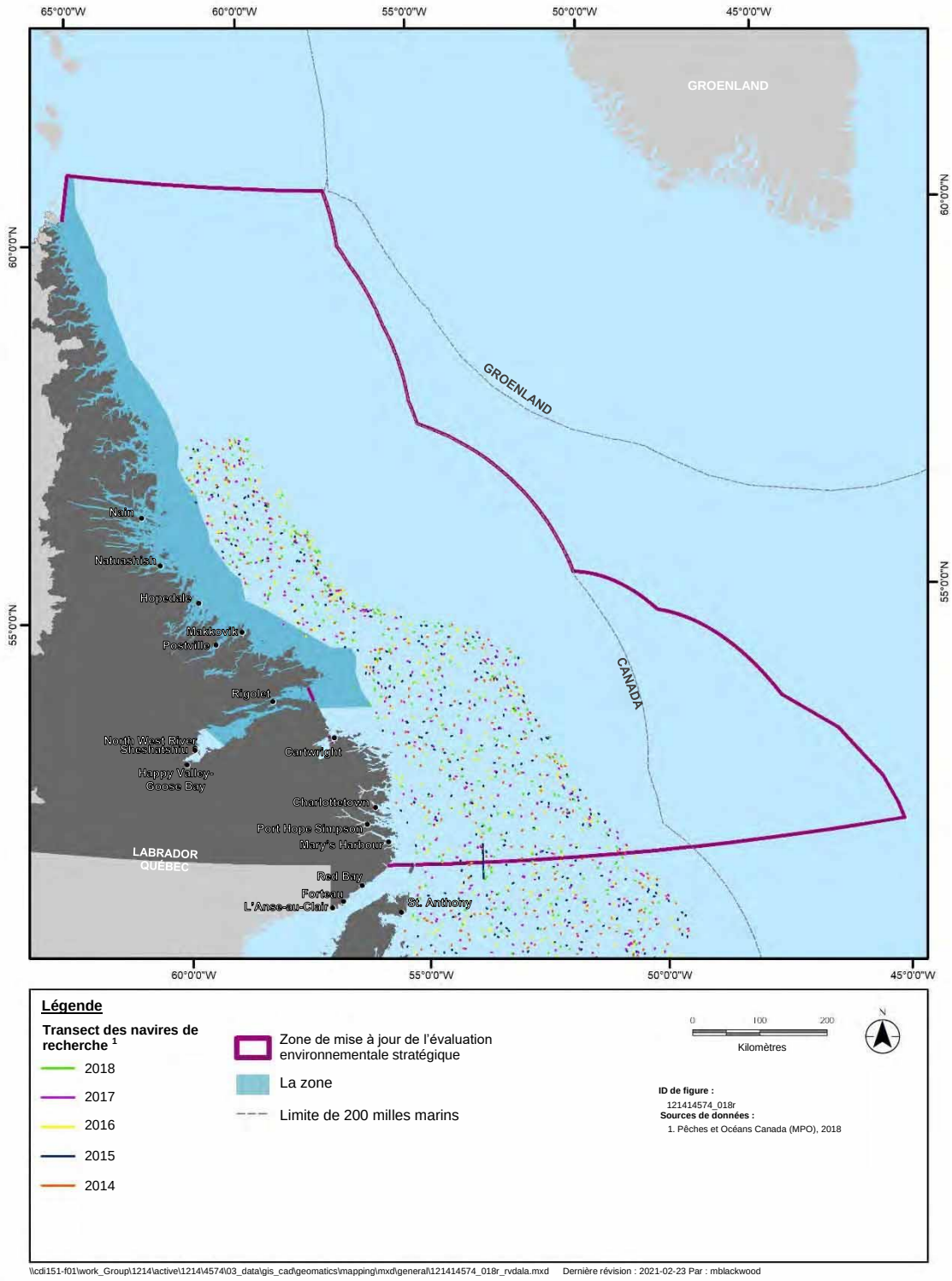

Figure 9-54 Transects des navires de recherche du MPO, 2014 à 2018

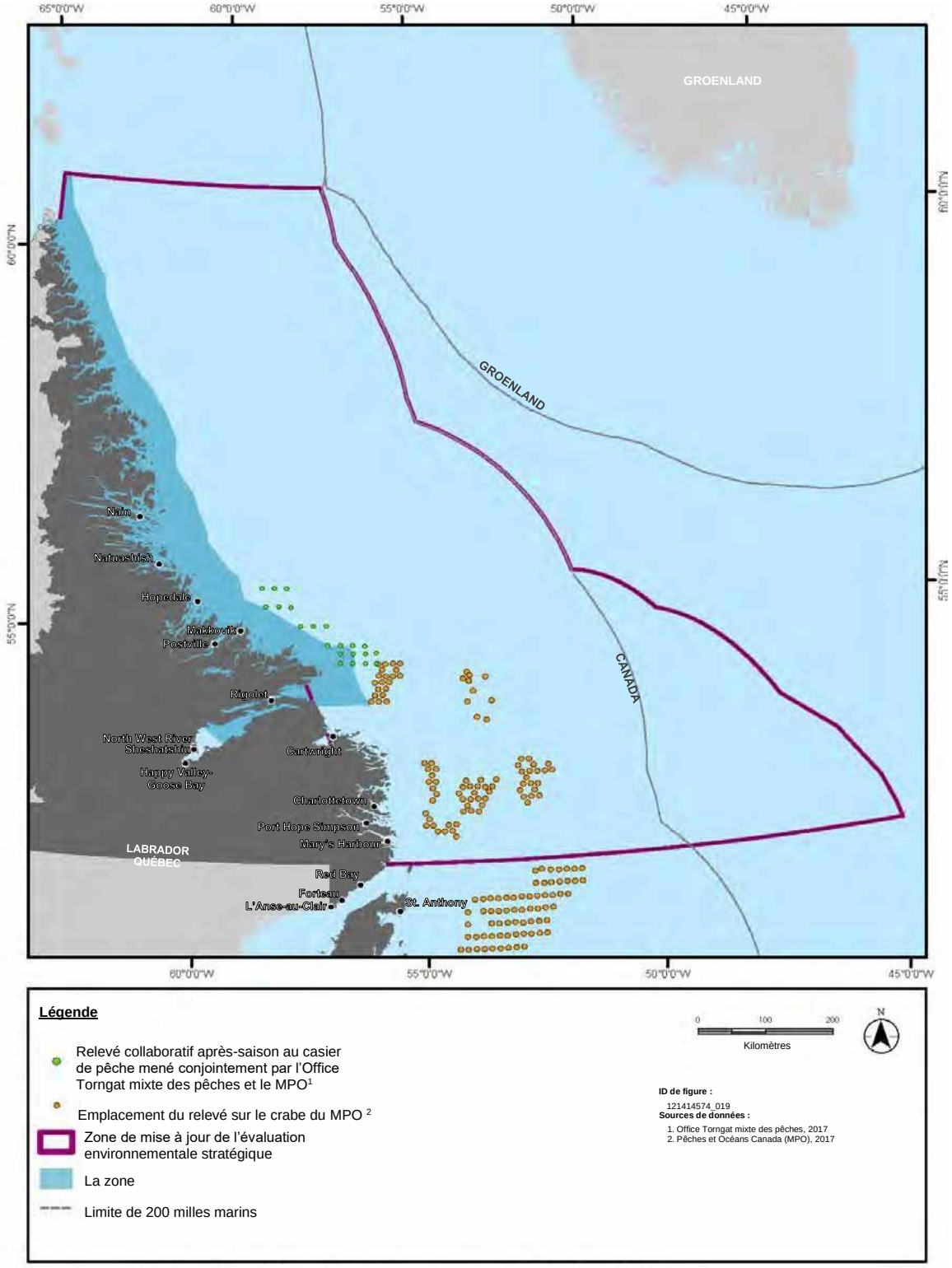

Figure 9-55 Emplacements des relevés après-saison du crabe menés conjointement par le MPO et l'industrie de la pêche, 2017

L'Atlantic Groundfish Council est un organisme sans but lucratif conçu pour représenter les intérêts des entreprises de pêche au poisson de fond au large des côtes du Canada atlantique. Cette organisation a effectué des relevés le long des eaux extracôtières de T.-N.-L. par le passé, y compris des relevés dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador.

L'échantillonnage des phoques d'hiver est effectué chaque année et, en plus des relevés aériens et acoustiques continus des cétacés effectués par le secteur des Sciences du MPO, un échantillonnage génétique opportuniste des cétacés est effectué par les chasseurs et les agents des pêches au Labrador (MPO, 2021d).

Des programmes de recherche pluriannuels sur la côte du Labrador (Integrated Studies in Coastal Labrador Ecosystems) et dans les zones océaniques profondes de la mer du Labrador (Integrated Studies and Ecosystem Characterization of the Labrador Deep Sea) sont en cours, de concert avec le gouvernement du Nunatsiavut (MPO, 2021d).

En plus de la recherche marine extracôtière, des recherches sur les côtes et le littoral sont également menées par le MPO, le gouvernement du Nunatsiavut et des établissements d'enseignement afin de combler les lacunes dans les données identifiées lors de la planification en cours. Les aires potentielles pour la recherche côtière comprennent la glace côtière, les communautés planctoniques, la connectivité des écosystèmes et les zones côtières éloignées (Coté et coll., 2019; MPO, 2021e).

9.6 EFFETS POTENTIELS

Cette section présente et analyse les interactions potentielles entre les pêches commerciales, récréatives et autochtones et les activités pétrolières et gazières en mer qui auront lieu dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Cette section comprend également des mesures d'atténuation habituelles et une discussion sur les considérations de planification liées à d'éventuelles activités pétrolières et gazières en mer. La section se termine par une évaluation de la disponibilité et de la justesse des données de base existantes sur l'environnement et des lacunes et des exigences en matière de données pertinentes.

Les pêches commerciales, récréatives et autochtones sont choisies comme composantes valorisées en raison des interactions prévues entre d'éventuelles activités pétrolières et gazières en mer et plusieurs activités humaines, et en reconnaissance de l'importance socio-économique des activités de pêche côtière et en mer et du rôle clé qu'elles ont joué dans la formation des personnes, des communautés et de la culture générale de T.-N.-L.

Lors de la mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, des inquiétudes ont été soulevées quant aux effets potentiels sur les activités de pêche de poissons et les espèces cibles associées dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, qui soutient diverses pêches commerciales, récréatives et autochtones. Par exemple, le gouvernement du Nunatsiavut a relevé la présence de plusieurs espèces de poissons importantes sur le plan commercial et/ou culturel qui sont pêchées dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador (p. ex. le crabe des

neiges, l'omble chevalier et le saumon atlantique). Les pêcheurs craignent que les activités pétrolières et gazières ne coïncident avec la saison de pêche principale. Des inquiétudes ont également été soulevées quant aux effets des activités sismiques sur la pêche commerciale.

Les effets indirects sur la pêche causés par des blessures, la mortalité ou les changements de comportement des espèces pêchées commercialement sont abordés dans la composante valorisée du poisson et de son habitat; bien qu'ils s'appliquent indirectement aux pêches commerciales, récréatives et autochtones, ils ne sont pas repris ici, mais peuvent être mentionnés dans la section 5.7.

9.6.1 Conséquences potentielles

Les interactions potentielles entre les activités pétrolières et gazières commerciales, récréatives et autochtones, y compris les levés sismiques et géophysiques, le forage d'exploration et de production et les activités de production, sont liées aux conséquences ciblées suivantes :

- Dommages causés aux engins ou aux navires de pêche à la suite d'interactions directes avec des équipements ou des activités liés au pétrole et au gaz et/ou des rejets dans l'environnement;
- Perte d'accès à des secteurs de pêche connus et à des itinéraires de déplacement pendant les activités d'exploration ou de production en mer et répercussions possibles sur le succès de la pêche. Par exemple, le Conseil communautaire du Nunatsiavut et le gouvernement du Nunatsiavut ont exprimé leurs inquiétudes quant aux effets potentiels de l'exploitation pétrolière et gazière en mer sur la pêche à la crevette, au crabe et au flétan noir (puisqu'elle se situe généralement au cœur des zones de pêche aux crabes) (Conseil communautaire du Nunatsiavut, 2019; SEM, 2008);
- Diminution de la qualité ou de la valeur des activités de pêche en raison d'un changement perçu du goût et de l'odeur des espèces pêchées commercialement pendant les activités où des rejets sont présents;
- Interférence possible avec les activités de levé de poissons du gouvernement et de l'industrie, y compris les perturbations directes et/ou les effets sur les résultats de la recherche et les décisions connexes en matière de gestion;
- Effets indirects sur les activités de pêche commerciale, récréative et autochtone, par le biais d'effets biologiques sur le poisson et son habitat et sur les mammifères marins (Chapitres 5 et 6) qui peuvent avoir une valeur commerciale, sociale ou culturelle, ce qui inclut les blessures ou la mortalité entraînées par l'exposition aux levés sismiques, entraînant ainsi des changements dans la disponibilité des ressources (Conseil communautaire de NunatuKavut, 2019). Des effets indirects sur les activités de pêche commerciale, récréative et autochtone peuvent également se produire en raison de la qualité perçue ou réduite des produits de la pêche (p. ex. l'altération), ce qui pourrait avoir un effet sur les profits.

9.6.2 Aperçu des effets

Le tableau 9.12 et le texte qui suit présentent un résumé des interactions et des effets environnementaux connus qui ont été documentés par la littérature scientifique, les consultations avec

les pêcheurs et l'engagement des peuples autochtones et d'autres parties prenantes. Cette discussion est destinée à mettre à jour celle fournie dans le rapport d'EES original (SEM, 2008). Les effets potentiels sur le poisson et son habitat ainsi que sur les mammifères marins (c.-à-d. la façon dont les activités pétrolières et gazières peuvent influencer négativement la disponibilité des ressources) sont décrits dans les chapitres 5 et 6; les EE propres au projet permettront d'effectuer des évaluations plus détaillées des effets afin de caractériser les effets potentiels et l'importance connexe des effets indirects sur la disponibilité des ressources, en fonction des renseignements propres au projet.

Tableau 9.12 Résumé des effets environnementaux potentiels des activités de routine sur les pêches commerciales, récréatives et autochtones

Composants/activités	Interactions environnementales potentielles			
	Dommages possibles aux engins ou à l'équipement	Perte d'accès aux zones de pêche	Diminution de la qualité ou de la valeur des activités de pêche	Interférence avec les relevés de recherche sur la pêche
Levés géophysiques				
Sources sonores		•		•
Mouvement du navire de soutien	•	•		•
Forage d'exploration et de production				
Présence et exploitation de l'UMFM	•	•		•
Mouvement des navires de soutien et des aéronefs	•	•		•
Rejets de routine, y compris les déblais de forage	•		•	
Mise à l'essai du débit du puits et torchage du puits	ND	ND	ND	ND
Cessation de l'exploitation d'un puits	•	•		•
Émissions atmosphériques	ND	ND	ND	ND
Production de pétrole et de gaz				
Rejets de routine			•	
Circulation des navires de soutien et des pétroliers	•	•		•

Les périodes d'activités pétrolières et gazières et les saisons de pêche des espèces de poissons qui font l'objet d'une récolte commerciale ou récréative coïncident, ce qui peut entraîner des interactions potentielles entre les deux secteurs. Au cours des levés géophysiques, des activités de forage d'exploration et de production et des activités de production, il est possible que des navires sismiques, des plateformes de forage, des plateformes ou des équipements de production et des navires soutenant l'exploration ou la production de pétrole et de gaz entrent en contact avec des engins de pêche et/ou des navires de pêche ou des relevés de recherche sur la pêche. Les interactions directes peuvent causer des dommages aux engins de pêche ou de recherche sur la pêche ou aux navires de pêche, ce qui peut entraîner des pertes de temps et de salaire en raison de l'impossibilité de pêcher pendant les réparations ainsi que des coûts associés à la réparation des équipements endommagés. Pour les relevés de recherche sur la pêche, la qualité de la recherche peut également être touchée. Des dommages aux engins peuvent également survenir lors des activités de cessation d'exploitation d'un puits. Après qu'un puits soit abandonné, il est le plus souvent bouché et obturé, ce qui peut se

faire sous le plancher océanique ou au-dessus de celui-ci. Si la tête de puits est laissée en place, elle risque d'endommager les engins mobiles de pêche de fond, qui peuvent s'y accrocher et s'endommager.

Les rejets de routine dans le milieu marin lors du forage d'exploration et de production et de la production de pétrole et de gaz peuvent également provoquer l'encrassement des engins de pêche, les rendant inutilisables jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés ou remplacés. Les engins fixes comme les casiers à crabes sont les plus exposés au risque d'encrassement parce qu'ils ne peuvent pas être déplacés ou récupérés instantanément en cas de rejet, avant que l'encrassement ne se produise. Bien que des espèces pêchées de façon commerciale puissent entrer en contact direct avec les rejets, les résultats de la surveillance continue des effets environnementaux sur les Grands Bancs indiquent que les activités du projet n'ont pas entraîné d'altération des espèces de poissons commerciales communes (plie canadienne, pétoncle ou crabe) (AMEC Foster Wheeler, 2019; Husky Energy, 2019; Suncor Energy, 2019).

Des zones de sécurité doivent être établies autour des activités de forage d'exploration et de production, notamment pendant l'exploitation d'un appareil de forage ou d'une unité mobile de forage en mer, ou pendant des périodes similaires de perturbation au cours de levés sismiques actifs. Outre les zones de sécurité, la *Loi sur la marine marchande du Canada* (2001) indique que d'autres navires pourraient devoir céder la priorité aux navires de levés géophysiques en mer. Les zones de sécurité sont souvent de petite taille. Dans le champ pétrolifère de l'est de Terre-Neuve, sur les Grands Bancs, les zones de sécurité actuelles ne dépassent pas une zone tampon de 500 mètres autour de la plateforme Hibernia, du système de déchargement, des conduites d'écoulement et des centres de forage Terra Nova et White Rose. Dans la zone de sécurité, les activités des autres navires (y compris les navires de pêche et de recherche) sont limitées, ce qui signifie que des navires peuvent perdre l'accès aux secteurs de pêche ou devoir emprunter un itinéraire alternatif pour s'y rendre en fonction du moment et de l'ampleur de l'activité en cours.

9.6.3 Mesures d'atténuation pour les pêches commerciales, récréatives et autochtones

Le tableau 9.13 présente un aperçu des mesures d'atténuation habituelles qui sont souvent exigées et/ou mises en œuvre pendant les activités pétrolières et gazières en mer pour aider à éviter ou à réduire les effets négatifs environnementaux et socio-économiques sur les pêches commerciales, récréatives et autochtones, y compris leur impact sur les droits autochtones. Ces mesures d'atténuation s'appuient sur celles mises en évidence dans le rapport d'EES initial. Des mesures d'atténuation renforcées sont également envisagées dans cette section, à la suite du tableau. Les mesures d'atténuation associées aux effets indirects sur le poisson et son habitat sont également applicables et peuvent être examinées dans la section 5.7.3.

Tableau 9.13 Résumé des mesures d'atténuation environnementale habituelles pour la pêche commerciale, récréative et autochtone

Mesures d'atténuation	Applicabilité		
	Levés géophysiques	Forage d'exploration et de production	Production de pétrole et de gaz
Procéder à la collecte et à l'analyse continues de données sur les zones et les périodes de pêche et à la surveillance constante des activités de pêche.	•	•	•
Planifier les activités pétrolières et gazières de manière à éviter les principales zones et périodes de pêche commerciale, récréative et autochtone lorsque c'est faisable sur les plans technique et économique[1].	•	•	•
Ajuster le moment, la vitesse et l'itinéraire du trafic maritime afin de réduire la perturbation des zones de pêche commerciale, récréative et autochtone dans la mesure où c'est faisable sur les plans technique et économique[1].	•	•	•
Fournir les renseignements nécessaires aux organismes et parties appropriées pour l'émission opportune d'Avis aux pêcheurs, d'Avis aux navigateurs (NOTMAR), d'Avertissements de navigation (AVNAV) et/ou d'autres avis et communications directes de l'industrie, selon le cas.	•	•	•
Établir et communiquer les zones de sécurité et les zones interdites autour des navires de levés, des appareils de forage et de tout ancrage nécessaire, conformément à la réglementation pertinente.	•	•	•
Fournir les détails des zones de sécurité et des zones interdites aux Services de Communications et de Trafic Maritimes pour diffusion et publication dans les NOTMAR et les AVNAV.	•	•	•
Pour assurer la sécurité de la navigation, maintenez les feux d'obstacle, les feux de navigation et les cornes de brume en état de fonctionnement à bord de l'unité mobile de forage en mer et des navires de soutien. Établir et maintenir en état de marche des systèmes de communication radio pour contacter d'autres navires au besoin.	•	•	•
Établir, communiquer et mettre en œuvre un programme d'indemnisation pour les dommages causés aux engins de pêche ou la perte d'engins de pêche, conformément aux lignes directrices applicables du C-TNLOHE.	•	•	•
Établir un point de contact et de communication unique au sujet des emplacements des têtes de puits laissées en place.		•	•
Utiliser une approche séquentielle pour le forage de plusieurs puits dans une zone.		•	•
Faire appel à des agents de liaison des pêches (ALP).	•	•	•

Tableau 9.13 Résumé des mesures d'atténuation environnementale habituelles pour la pêche commerciale, récréative et autochtone

Mesures d'atténuation	Applicabilité		
	Levés géophysiques	Forage d'exploration et de production	Production de pétrole et de gaz
Communiquer et coordonner de manière active et continue avec les autres utilisateurs du milieu marin et les organismes et organisations clés (p. ex. organisations de pêches) pour faciliter la communication coordonnée avec les pêcheurs, un plan de communication sur les pêches, élaboré de concert avec les groupes autochtones et les pêcheurs commerciaux, devrait comprendre : des procédures pour informer les pêcheurs commerciaux et les groupes autochtones des activités prévues, avec un préavis de plusieurs semaines avant le début de l'exploitation d'un puits; des renseignements sur les emplacements des zones de sécurité, les horaires et itinéraires prévus des navires et les emplacements des puits suspendus ou abandonnés; la détermination des besoins en matière d'ALP et de navires-guides; et des procédures d'avertissement en cas d'accident (y compris les risques associés pour la santé) ainsi que des procédures d'intervention appropriées.	•	•	•
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'abandon des puits et des têtes de puits à soumettre au C-TNLOHE pour acceptation au moins 30 jours avant la cessation de l'exploitation de chaque puits. Si la cessation de l'exploitation de la tête de puits risque de nuire aux activités de pêche, il faut élaborer le plan en tenant compte des points de vue des pêcheurs commerciaux et des groupes autochtones susceptibles d'être touchés, identifiés par le MPO.		•	•
Fournir des renseignements sur les emplacements de toutes les têtes de puits laissées en place aux pêcheurs et aux autres utilisateurs marins, ainsi qu'aux autorités compétentes, afin de les inclure dans les cartes marines et les communications telles que les Avis à la navigation.		•	•

Remarque :
[1] La faisabilité technique et économique est déterminée par l'exploitant et examinée par le C-TNLOHE de concert avec des ministères experts, le cas échéant (p. ex. MPO, ECCC ou Transports Canada).

Des mesures d'atténuation supplémentaires sont généralement exigées pour des projets précis, en fonction de l'emplacement, du calendrier, des paramètres environnementaux et socio-économiques et des interactions et effets possibles. Les mesures d'atténuation sont en grande partie déterminées en fonction du projet, par l'examen réglementaire individuel des activités pétrolières et gazières proposées dans la zone extracôtière du plateau continental du Labrador. Le plus souvent, les plans de communication sur la pêche sont établis par l'exploitant pour faciliter la communication coordonnée avec les pêcheurs.

Un des principaux aspects de la réduction des interactions potentielles entre les pêches commerciales, récréatives et autochtones et d'éventuelles activités pétrolières et gazières en mer dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador est de faire appel à des protocoles de

communication établis. Les communications se font par l'intermédiaire des médias, de contacts directs entre les industries et de l'émission d'Avis aux pêcheurs, d'AVNAV et de NOTMAR et comprennent des renseignements tels que les emplacements et les moments des activités des navires, les emplacements des zones de sécurité et de fermeture des pêches et les emplacements des têtes de puits suspendues. Dans les cas où les interactions potentielles ont un impact direct sur les droits issus de traités, la communication et les consultations se feront directement avec les groupes autochtones.

Les lignes directrices en matière d'indemnisation applicables aux activités pétrolières et gazières en mer dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador comprennent les Lignes directrices du Programme géophysique, géologique, environnemental et géotechnique (C-TNLOHE, 2019) et les Lignes directrices en matière de réparation des dommages associés aux activités extracôtières de l'industrie pétrolière (C-TNLOHE et OCNEHE, 2017).

L'utilisation des ALP est évaluée à l'aide des directives *Risk Management Matrix Guidelines for the Utilization of Fisheries Liaison Officers and Fisheries Guide Vessels for the Fishing and Petroleum Industries of Newfoundland and Labrador* (One Ocean, s.d.).

Outre les mesures d'atténuation habituelles indiquées dans le tableau 9.13, le comité responsable de l'évaluation régionale du forage exploratoire de pétrole et de gaz extracôtier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador (Bangay et coll., 2020), récemment achevée, a recommandé que plusieurs améliorations et ajouts aux mesures d'atténuation régulières deviennent des exigences générales pour tous les futurs projets de forage exploratoire dans la zone d'étude de l'évaluation régionale. Bien que la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador soit située à l'extérieur de la zone d'étude de l'évaluation régionale, les exigences proposées suivantes, qui ont été recommandées par le comité d'évaluation régionale (Bangay et coll., 2020), pourraient s'appliquer de manière générale à l'avenir aux activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz extracôtier dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador (y compris potentiellement la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador) :

- Comme l'indique le tableau 9.13, les exploitants sont actuellement tenus d'élaborer des plans de communication sur la pêche de concert avec les groupes autochtones et les pêcheurs commerciaux. Le comité a recommandé que les exploitants soient tenus de préparer et de présenter leur plan de communication sur les pêches au moment de déposer leur demande d'agrément auprès du C-TNLOHE, et dans le cadre de celle-ci, afin d'en assurer l'élaboration et la mise en œuvre en temps opportun. Le comité a également recommandé que les mesures de communication décrites dans ce plan soient mises en œuvre tout au long du processus d'examen et d'approbation du permis d'exploitation ainsi que pendant la planification et la réalisation du projet proposé en question.

- Comme l'indique le tableau 9.13, le plan de communication sur les pêches doit actuellement comprendre des procédures pour informer les pêcheurs commerciaux et les groupes autochtones des activités de forage prévues. Le comité a recommandé aux exploitants de commencer le processus d'avertissement au moins deux mois avant le début de l'exploitation d'un puits (au lieu des deux semaines de préavis indiquées précédemment) et de fournir des mises à jour et des informations ultérieures au fur et à mesure qu'elles sont disponibles. Le comité a également recommandé que les exploitants soient tenus de démontrer comment ils avertiront plus rapidement ces parties des mouvements prévus de l'appareil de forage.

Les recommandations du comité résumées dans ces sections ne sont pas des pratiques courantes et peuvent donc être considérées comme étant des mesures d'atténuation améliorées dans le contexte des activités pétrolières et gazières actuelles dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador (et la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador). Cependant, ces mesures actuellement non courantes peuvent avoir le potentiel de devenir des pratiques courantes et/ou des exigences obligatoires à l'avenir grâce au leadership de l'industrie et/ou par leur intégration dans les lignes directrices, les politiques, les règlements et/ou les conditions d'approbation réglementaire pertinentes.

9.6.4 Considérations de planification environnementale pour les pêches commerciales, récréatives et autochtones

Les exploitants devront tenir compte des considérations de planification spatiale et temporelle pour éviter les principales zones de récolte traditionnelle et les activités récréatives. Les exploitants peuvent également être amenés à envisager des mesures d'atténuation ou des pratiques extraordinaires pour éviter certaines périodes de l'année où se déroulent les activités traditionnelles de récolte d'une espèce en particulier.

9.7 LACUNES DANS LES DONNÉES

Il existe des lacunes et/ou des contraintes dans les données liées aux pêches commerciales, récréatives et autochtones dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. En raison de limites liées à la protection de la vie privée, de grandes quantités de données du MPO provenant de ses ensembles de données sur les pêches commerciales ne peuvent être publiées, ce qui introduit un niveau d'incertitude quant à d'autres activités de pêche moins importantes qui pourraient avoir lieu dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador. Les pêches plus importantes, pour lesquelles il y a plusieurs pêcheurs et débarquements, peuvent être bien représentées dans les ensembles de données. Les données sur les pêches moins importantes et leurs poids et valeur associés, quant à elles, sont incertaines. La discussion sur les pêches commerciales dans cette section doit avoir lieu en sachant que les pêches n'ont pas toutes été abordées plus en détail en raison du manque d'informations du MPO sur les débarquements qui sont accessibles au public au moment de la rédaction.

L'absence de documents de recherche, notamment d'évaluations des stocks de certaines espèces dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, constitue une autre lacune dans les

données. Par exemple, il y a eu peu d'informations accessibles au public sur la pêche à l'omble chevalier dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador depuis le rapport d'EES original, ce qui a posé un défi. Les renseignements sur les états des stocks d'autres espèces au large du Labrador mises en évidence dans le rapport d'EES original, comme le pétoncle, la plie grise, la morue de l'Atlantique et le flétan, sont également moins nombreux. Il s'agit d'une occasion de recherche pour fournir plus de renseignements sur la santé de ces espèces dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador.

Peu de renseignements ont été recueillis sur les pêches émergentes ou potentielles et les pêches sous-utilisées dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador, ce qui s'explique par un manque de données disponibles de la part du MPO et de la province de T.-N.-L. Des recherches et des innovations plus poussées sur le potentiel de nouvelles pêches permettraient de mieux cerner ce que les exploitants pétroliers et gaziers potentiels peuvent s'attendre à voir dans la zone de mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador à l'avenir.

Malgré les lacunes et les contraintes relatives aux données, leur relation avec les activités pétrolières et gazières en mer dépend de la nature et du moment de l'activité; la nécessité de collecter des données supplémentaires sera déterminée à l'étape de l'évaluation environnementale propre au projet.

9.8 RÉFÉRENCES

9.8.1 Communication personnelle

MPO (Pêches et Océans Canada). (2021). Direction de l'habitat. Commentaire sur l'ébauche de la mise à jour de l'EES du plateau continental du Labrador.

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador. (2018). Aquaculture Licensing Division, Grand Falls-Windsor, T.-N.-L. Communication par courriel.

9.8.2 Documentation citée

AMEC Foster Wheeler. 2019. Hibernia Platform (Year 10) and Hibernia Southern Extension (Year 3) Environmental Effects Monitoring Program (2016): Volume I – Interpretation. Préparé pour Hibernia Management and Development Company, St. John's, T.-N.-L. 399 pages. Disponible à : https://www.cnlopb.ca/wp-content/uploads/eem/eem2016hib.pdf(en anglais seulement)

Bangay, G., W. Foote, G. Anderson, M. Murphy Rustad, et K. Storey. (2020). Regional Assessment of Offshore Oil and Gas Exploratory Drilling East of Newfoundland and Labrador. Disponible en ligne à : https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p80156/134068E.pdf

Brice-Bennett, C. (éd.). 1977. Our Footprints are Everywhere: Inuit Land Use and Occupancy in Labrador.

Brothers, G., J. Coffey, J. Snook et J. Whalen. 2012. Exploratory Snow Crab Survey in NAFO division 2H 2009-2010. Secrétariat de la faune, de la flore et des pêches de Torngat Ser. 2012/01+ 43 pages.

CBC (Canadian Broadcasting Company). 2016. Cod returning, but long way to go for successful fishery, plant CEOs say. Disponible à : https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/cod-returning-but-long-way-to-go-for-successful-fishery-plant-ceos-say-1.3765913

CBC (Canadian Broadcasting Company). 2018. Food fishery open for 39 days in 2018, down from 46 in 2017. Disponible à : https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/food-fishery-dfo-recreational-groundfish-1.4703033

Chevron Canada ltée. 2020. Projet de forage exploratoire dans l'ouest de la passe Flamande. xxii + 938 pages + Annexes.

C-TNLOHE (Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers). 2019. Geophysical, Geological, Environmental and Geotechnical Program Guidelines. https://www.cnlopb.ca/wp-content/uploads/guidelines/ggegpg.pdf

C-TNLOHE (Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers) et OCNEHE (Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers). 2017. Lignes directrices en matière de réparation des dommages associés aux activités extracôtières de l'industrie pétrolière; novembre 2017. Disponible à : http://www.cnlopb.ca/pdfs/guidelines/compgle.pdf?lbisphpreq=1.

COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada). 2010. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le Saumon atlantique, *Salmo salar* (population du Nunavik, population du Labrador, population du nord-est de Terre-Neuve, population du sud de Terre-Neuve, population du sud-ouest de Terre-Neuve, population du nord-ouest de Terre-Neuve, population de l'est de la Côte-Nord du Québec, population du lac Ontario, population de la Gaspésie-Sud du golfe Saint-Laurent, population de l'est du Cap-Breton, population des hautes terres du sud de la Nouvelle-Écosse, population de l'intérieur de la baie de Fundy, population de l'extérieur de la baie de Fundy) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa, Ontario. xlvii + 136 pages.

Coté, D., Heggland, K., Roul, S., Robertson, G., Fifield, D., Wareham, V., Colbourne, E., Maillet, G., Devine, B., Pilgrim, L., Pretty, C., Le Corre, N., Lawson, J.W., Fuentes-Yaco, c. et Mercier, A. 2019. Overview of the biophysical and ecological components of the Labrador Sea Frontier Area. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Doc. de rech. 2018/067. v + 59 pages.

MPO (Pêches et Océans Canada). 2008. Politique sur les nouvelles pêches. Disponible à : https://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/efp-pnp-fra.htm

MPO (Pêches et Océans Canada). 2011. Plan 2011-2015 de gestion intégrée de la chasse au phoque de l'Atlantique. Disponible à : https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/seals-phoques/reports-rapports/mgtplan-planges20112015/mgtplan-planges20112015-fra.html

MPO (Pêches et Océans Canada). 2015. Discussions sur le cadre régional sur la sous-structure du stock de flétans de l'Atlantique des divisions 3NOPs4VWX5Zc de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) (plateau néo-écossais et sud des Grands Bancs). Disponible à : https://www.dfo-mpo.gc.ca/csas- sccs/Schedule-Horraire/2016/03_09-11-fra.html

MPO (Pêches et Océans Canada). 2016. Statistiques sur la chasse au phoque. Disponible en ligne à : https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/seals-phoques/seal-stats-phoques-fra.html

MPO (Pêches et Océans Canada). 2018a. Crevettes. Données numérisées à partir de la carte disponible sur : Crevettes (dfo-mpo.gc.ca).

MPO (Pêches et Océans Canada). 2018 b. Décisions dans la gestion des pêches. Disponible à : https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/decisions/index-fra.html

MPO (Pêches et Océans Canada). 2018c. Évaluation de la crevette nordique (Pandalus borealis) dans les zones de pêche de la crevette 4 à 6 en 2017. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2018/018 : 24.

MPO (Pêches et Océans Canada). 2018 d. Évaluation du crabe des neiges de Terre-Neuve-et-Labrador (Divisions 2HJ3KLNOP4R). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2018/024 : 32 pages.

MPO (Pêches et Océans Canada). 2018e. Évaluation du stock de morue (Gadus morhua) dans les divisions 2J3KL de l'OPANO en 2016. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2018/018. v + 107 pages.

MPO (Pêches et Océans Canada). 2019. Division des analyses économiques et des statistiques. MPO (Pêches et Océans Canada). 2020a. Débarquements des pêches maritimes. Disponible en ligne à : https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/sea-maritimes-fra.htm

MPO (Pêches et Océans Canada). 2020 b. Décision de gestion pour 2021/22 — Zones de pêche de la crevette nordique (ZPCs) 4, 5 et 6. Disponible à : https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/decisions/fm-2021-gp/atl-25-fra.html

MPO (Pêches et Océans Canada). 2020c. Mise à jour de l'état des stocks de saumon atlantique de Terre-Neuve-et-Labrador en 2019. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2020/045 : 31 pages.

MPO (Pêches et Océans Canada). 2021a. Les Zones d'Évaluation Est et Ouest : Les Unités de Gestion des Crevettes nordique Detroit de Davis Est, Detroit de Davis Ouest, Nunavut Est, Nunavik Est, Nunavut Ouest et Nunavik Ouest 2020/21. Disponible en ligne à : https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/decisions/fm-2020-gp/atl-29-fra.html

MPO (Pêches et Océans Canada). 2021 b. Évaluation de la crevette nordique (Pandalus borealis) dans les zones de pêche à la crevette 4 à 6 en 2019. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2021/010 : 26 pages.

MPO (Pêches et Océans Canada). 2021c. Mise à jour de l'état du stock de morue du Nord pour 2020. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2021/004 : 18 pages.

MPO (Pêches et Océans Canada). 2021 d. Examen scientifique de la mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière du plateau continental du Labrador. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2021/031 : 78 pages.

MPO (Pêches et Océans Canada). 2021e. Aperçu biophysique et écologique d'une zone d'étude dans la zone visée par l'entente avec les Inuits du Labrador. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2021/003 : 49 pages.

Equinor Canada. 2020. Bay du Nord Development Project Environmental Impact Statement. Disponible à : https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/135549

harpseals.org. 2021. Seal Hunt Quotas (Total Allowable Catch, TAC) and Official Numbers of Seals Killed Over the Years. Disponible à : https://www.harpseals.org/about_the_hunt/quota_tac.php

Husky Energy. 2019. White Rose Environmental Effect Monitoring Program 2016; Volume 1 of 2. Préparé par Stantec Consulting ltée pour Husky Energy, St. John's, T.-N.-L. xv + 235 pages. Disponible à : https://www.cnlopb.ca/wp-content/uploads/eem/wr2016eemreport.pdf

Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. 2017. Report on the Commission and its Subsidiary Bodies STACTIC and STACFAD: 39th Annual Meeting of NAFO, 18-22 September 2017, Montreal, Québec, Canada. Disponible à : https://www.nafo.int/Portals/0/PDFs/com/2017/comdoc17-29.pdf

Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. 2018a. NAFO Annual Fisheries Statistics Database. Disponible à : http://www.nafo.int/data/frames/data.html

Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. 2018 b. NAFO Science Advice – Latest Stock Advice. Disponible à : http://www.nafo.int/science/nafo-stocks.html.

Nalcor Energy. 2010. Supplemental Information to IR JRP.151 (Consultation Assessment Report). Ministère des Finances de T.-N.-L. (Terre-Neuve-et-Labrador). 2018. The Economy 2018. Economic and Project Analysis Division. Disponible à : http://www.economics.gov.nl.ca/E2018/TheEconomy2018.pdf

Gouvernement du Nunatsiavut. 2018. Imappivut Knowledge Collection Study (transcriptions d'entrevues et données spatiales fournies à Aivek-Stantec pour être incorporées dans le rapport de mise à jour de l'EES).

Conseil communautaire du NunatuKavut. 2019. Labrador Shelf Offshore Area Strategic Environmental Assessment Update Traditional Knowledge Study – NunatuKavut Community Council. Rapport préparé en collaboration avec Aivek Stantec.

One Ocean. S.d. Risk Management Matrix Guidelines for the Utilization of Fisheries Liaison Officers and Fisheries Guide Vessels for the Fishing and Petroleum Industries of Newfoundland and Labrador. http://www.oneocean.ca/pdf/Matrix.pdf

SEM (Sikumiut Environmental Management Ltd.). 2008. Évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière du plateau du Labrador. Préparé pour [Le] Canada-Terre-Neuve-et-Labrador Office des hydrocarbures extracôtiers. 571 pages.

Suncor Energy. 2019. Environmental Effects Monitoring Program, Year 10: Volume 1. Préparé par Stantec Consulting ltée pour Suncor Energy, St. John's, T.-N.-L. xvi + 261 pages. Disponible à : https://www.cnlopb.ca/wp-content/uploads/eem/2017tneem.pdf

VBNC (Voisey's Bay Nickel Company Limited). 1997. Voisey's Bay Mine/Mill Project Environmental Impact Statement. Disponible à : http://www.vbnc.com/Reports.asp

Veinott, G.I., M.J. Robertson, I. Bradbury, J.B. Dempson, C. Grant, N. Kelly, J. Whalen et R. Poole. 2018. État du stock de saumon de l'Atlantique (Salmo salar L.) de la Région de Terre-Neuve-et-Labrador (zones de pêche du saumon 1-14B), 2016. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2018/008. v + 38 pages.

Whalen J., G. Brothers et J. Snook. 2012. Exploratory Greenland Halibut (*Reinhardtius hippoglossoides*) Fishing Survey. Secrétariat de la faune, de la flore et des pêches de Torngat Ser. 2012/04. 63 pages.

Williamson, T. et LIA (Labrador Inuit Association). 1997. From Sina to Sikujâluk: Our Footprint: Mapping Inuit Environmental Knowledge in the Nain District of Northern Labrador. Nain, Labrador : Labrador Inuit Association, 1997. Version imprimée.

York, J., A. Dale, J. Mitchell, T. Nash, J. Snook, L. Felt, M. Taylor et M. Dowsley. 2015. Labrador Polar Bear Traditional Ecological Knowledge Final Report. Secrétariat de la faune, de la flore et des pêches de Torngat Ser. 2015/03. iv + 118 pages.